SOMMAIRE

20230706_DE01	Désignation des administrateurs du SMTC-AC au conseil d'administration de T2C
20230706_DE02	Décision modificative 2023 N°1
20230706_DE03	Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les aménagements urbains des lieux d'intensité et des emprises complémentaires sur le périmètre de Clermont-Ferrand
20230706_DE04	Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative au projet de développement et de restructuration du réseau métropolitain de transports en commun
20230706 _DE05	Comité des usagers et des partenaires : Approbation des rapports d'activité 2022 des exploitants
20230706 _DE06	Stratégie scolaire – Approbation des principes de construction de l'offre scolaire
20230706 _DE07	Gestion des emplois – Modification du tableau des emplois
20230706_DE08	Mise à jour du plan de formation 2021 – 2025 et bilan 2022
20230706_DE09	Réforme d'immobilisations
20230706_DE10	Acquisition de 150 vélos à assistance électrique dans le cadre du fonds vert
20230706_DE11	Evolution de la méthodologie d'accompagnement SMTC' Pro

20230706_CRDE	Compte-rendu décision du Président : Contrats de lignes de trésorerie
20230706_CRMP	Compte-rendu des attributions exercées par délégation du Comité au Président en matière de Marchés publics et avenants
20230706_CRCO	Compte-rendu des attributions exercées par délégation du Comité au Président en matière de conventions et protocoles

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE01-DE

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance 18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance
Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

DÉLIBÉRATION N°1

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

OBJET : DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS DU SMTC-AC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE T2C

Conformément à l'article 3.1 des Statuts de la régie T2C, il convient de procéder à la désignation des administrateurs du SMTC-AC au CA de la régie T2C composé de membres élus par l'assemblée délibérante de l'autorité organisatrice.

Le Conseil d'Administration (CA) de la régie T2C comprend 21 membres élus par l'assemblée délibérante de l'autorité organisatrice :

- **17 membres de l'organe délibérant du SMTC**
- **1 personne qualifiée**
- **1 représentant des associations d'usagers des Transports Publics (TP)**
- **2 membres issus de l'élection par le personnel de la régie, désignés au sein de T2C**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE01-DE

Les administrateurs doivent être en pleine possession de leurs droits civils et politiques. Ils ne peuvent :

- Prendre ou conserver un intérêt dans les entreprises en rapport avec la régie
- Occuper une fonction dans ces entreprises
- Assurer une prestation pour ces entreprises
- Prêter leur concours à titre onéreux à la régie

Le mandat des administrateurs est de 3 ans.

Le Président peut inviter à siéger deux représentants élus du comité d'établissement de l'EPIC, ceux-ci n'ont pas le droit de vote.

Le CA se réunit au moins tous les 3 mois ou chaque fois que le Président le juge utile, ou sur la demande du Préfet ou de la majorité de ses membres. L'ordre du jour est arrêté par le Président. Les séances ne sont pas publiques.

S'agissant d'une procédure de nominations, le vote doit avoir lieu à bulletin secret (article L 2121-21 du CGCT) sauf si le comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. De plus, si une seule candidature est déposée après appel de candidature, la nomination prend effet immédiatement : le Président en donne simplement lecture.

Le Comité Syndical,

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures, le Président en donne lecture,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **De ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,**
- **De procéder à la désignation des membres du Conseil d'Administration de la régie T2C composé comme suit :**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE01-DE

- **De dix sept membres de l'organe délibérant du SMTC :**

1. M. François RAGE
2. Mme Blandine GALLIOT
3. M. Cyril CINEUX
4. M. Patrick NEHEMIE
5. M. Christophe BERTUCAT
6. M. Stanislas RENIÉ
7. M. Eric EGLI
8. M. Gilles VESCOVI
9. Mme Sondès EL HAFIDHI
10. M. Richard BERT
11. M. Claude AUBERT
12. M. Jérôme AUSLENDER
13. M. Thomas WEIBEL
14. Mme Christiane DE MOUSTIER
15. M. Jean-Marc MORVAN
16. M. Henri GISSELBRECHT
17. M. Laurent GANET

- **D'une personne qualifiée représentant la CCI du Puy-de-Dôme :** M Yves JAMON

- **D'un représentant d'association des usagers du transport public :** AUTA : M. Tahar BOUANANE

- **Des deux représentants du personnel de la régie désignés par T2C** : M. ROMERO et M. POTELLERET

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance
	18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance
	3 en fin de séance
Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

DÉLIBÉRATION N°2

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2023 N°1

La Décision Modificative qui vous est présentée ci-après et dont le détail est annexé au présent rapport, modifie le budget 2023 des montants suivants :

- **En fonctionnement : 549 633,96 €**
- **En investissement : - 7 416 099,32 €**

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications portent sur la section de fonctionnement comme suit :

- Recettes de fonctionnement : **549 633,96 €,** qui correspondent à :

  - La correction de l'inscription du **report du solde du résultat de fonctionnement 2022** lors du BS 2023 pour **-23,04 € ;**

  - **L'inscription** de recettes supplémentaires pour constater une reprise sur provision pour créances douteuses constituée fin 2021 pour **3 450 € ;**

  - L'inscription d'une recette suite aux régularisations de gestion 2022 de T2C pour **546 207 €** (baisse de la dépense sanitaire COVID et décalage du planning de la maintenance mie-vie).

- Dépenses de fonctionnement : **549 633,96 €**, correspondant à :

  - **L'inscription** de dépenses supplémentaires pour **20 284 € qui correspondent à**:
    - des **annonces de marchés publics** (volume des marchés de travaux InspiRe) pour 10 000 € ;
    - des frais d'**honoraires** dans le cadre d'une étude au sujet de la sureté de fonctionnement du tramway pour 10 000 € ;
    - la constitution d'une **provision pour créances douteuses** pour 284 €.

  - **L'augmentation** du virement de la **section de fonctionnement à la section d'investissement** pour équilibrer la section pour **529 349,96 €.**

Section	Sens	Réel ou ordre	Chapitre	2023 BP	Reports	BS	DM1	Total budgété
FONCTIONNEMENT	Dépense	Réel	022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 930 600,00	0,00	-217 293,25	20 000,00	84 733 306,75
			012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 421 000,00	0,00	5 000,00	0,00	4 426 000,00
			65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600 620,00	0,00	-85 000,00	0,00	515 620,00
			66 - CHARGES FINANCIERES	8 408 000,00	0,00	0,00	0,00	8 408 000,00
			67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	154 500,00	0,00	0,00	0,00	154 500,00
			68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	284,00	284,00
			014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
		Total Réel		98 574 720,00	0,00	-297 293,25	20 284,00	98 297 710,75
		Ordre	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 671 250,00	0,00	20 000,00	0,00	14 691 250,00
			023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 222 240,00	0,00	7 336 619,66	529 349,96	15 088 209,62
		Total Ordre		21 893 490,00	0,00	7 356 619,66	529 349,96	29 779 459,62
	Total Dépense de fontionnement			120 468 210,00	0,00	7 059 326,41	549 633,96	128 077 170,37
	Recette	Réel	002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	7 005 141,41	-23,04	7 005 118,37
			013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	68 000,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
			70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	15 738 900,00	0,00	0,00	0,00	15 738 900,00
			73 - IMPOTS ET TAXES	79 500 000,00	0,00	0,00	0,00	79 500 000,00
			74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	19 997 600,00	0,00	24 185,00	0,00	20 021 785,00
			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300 010,00	0,00	0,00	0,00	300 010,00
			76 - PRODUITS FINANCIERS	475 360,00	0,00	0,00	0,00	475 360,00
			77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	288 340,00	0,00	30 000,00	546 207,00	864 547,00
			78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	3 450,00	3 450,00
			79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total Réel		116 368 210,00	0,00	7 059 326,41	549 633,96	123 977 170,37
		Ordre	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000,00	0,00	0,00	0,00	4 100 000,00
		Total Ordre		4 100 000,00	0,00	0,00	0,00	4 100 000,00
	Total Recette de fonctionnement			120 468 210,00	0,00	7 059 326,41	549 633,96	128 077 170,37

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les modifications portent sur la section d'investissement comme suit :

- Recettes d'investissement : **- 7 176 099,32 €,** correspondant à :
  - La **baisse** du recours à l'emprunt pour **63 177,28 €** ;
  - **L'inscription de crédits supplémentaires** pour la participation de la **part CAM liée à InspiRe** pour **272 000 € ;**
  - **L'annulation** de crédits pour la **part CAM des opérations induites du futur réseau 2025** pour **7 349 589 €** (le besoin 2023 est moins important que prévu, nouveau phasage des crédits de 2023 à 2025) ;
  - **L'inscription** de crédits supplémentaires pour la **part concessionnaire des opérations induites du futur réseau 2025** à hauteur de **45 317 € ;**
  - **L'augmentation** du virement de la **section de fonctionnement à la section d'investissement** pour équilibrer la section pour **529 349,66 €.**
- Dépenses d'investissement : **- 7 176 099,32 €**, correspondant à :

- **L'inscription** de crédits supplémentaires pour les **opérations non suivies en AP** :
  - L'acquisition de mobilier : 2 000 €,
  - L'installation d'un garage à vélos au SMTC : 52 000 €,
  - Les travaux estivaux du tramway : 460 000 €,
  - Les aménagements de voirie pour les bus : 50 000 €

- **L'inscription** de crédits supplémentaires pour les **opérations suivies AP :**
  - La sécurisation des sites pour 172,68 € (reliquat des crédits non consommés en 2022 et non reportés),
  - Le système d'information T2C : 120 000 €,
  - La plateforme multiservices MAAS : 34 400 €,
  - La mise en accessibilité des quais bus : 20 000 €,
  - L'acquisition de VAE : 240 000 €,
  - InspiRe :
    - Part SMTC : 777 000 €
    - Part CAM : 272 000 €
  - Opérations induites futur réseau 2025 :
    - Part SMTC : - 1 885 000 €
    - Part CAM : - 7 349 589 €
    - Part concessionnaires : 45 317 €

- **L'annulation** de crédits à hauteur de **14 400 €** pour des **frais d'études** liées à l'acquisition d'un outil de fidélisation (- 5 000 €) et d'un outil de gestion pour le Transport A la Demande (-9 400 €)

				2023				
Section	Sens	Réel ou ordre	Chapitre	BP	Reports	BS	DM1	Total budgété
INVESTISSEMENT	Dépense	Réel	020 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 000 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000 000,00
			20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 666 000,00	2 883 270,91	292 483,17	251 000,00	10 092 754,08
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 274 100,00	3 030 614,24	1 046 858,90	774 172,68	17 994 078,90
			23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 694 300,00	394 200,87	7 164 440,00	-1 169 000,00	13 215 607,79
			45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	9 127 000,00	1 045 556,18	11 006 306,07	-7 032 272,00	14 146 590,25
		Total Réel		52 761 400,00	7 353 642,20	19 510 088,14	-7 176 099,32	72 449 031,02
		Ordre	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	84 770,00	0,00	0,00	0,00	84 770,00
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000,00	0,00	0,00	0,00	4 100 000,00
		Total Ordre		4 184 770,00	0,00	0,00	0,00	4 184 770,00
	Total Dépense d'investissement			56 946 170,00	7 353 642,20	19 510 088,14	-7 176 099,32	76 633 801,02
	Recette	Réel	001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	2 674 117,24	0,00	2 674 117,24
			10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	3 633 968,78	0,00	3 633 968,78
			13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 579 700,00	0,00	-57 755,00	0,00	2 521 945,00
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	23 261 210,00	0,00	1 204 917,41	-673 177,28	23 792 950,13
			20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			26 - PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	9 127 000,00	1 045 556,18	11 006 306,07	-7 032 272,00	14 146 590,25
		Total Réel		34 967 910,00	1 045 556,18	18 461 554,50	-7 705 449,28	46 769 571,40
		Ordre	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 222 240,00	0,00	7 336 619,66	529 349,96	15 088 209,62
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	84 770,00	0,00	0,00	0,00	84 770,00
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 671 250,00	0,00	20 000,00	0,00	14 691 250,00
		Total Ordre		21 978 260,00	0,00	7 356 619,66	529 349,96	29 864 229,62
	Total Recette d'investissement			56 946 170,00	1 045 556,18	25 818 174,16	-7 176 099,32	76 633 801,02

III – MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

- Augmentation d'une autorisation de programme :
  - L'autorisation de programme acquisition de VAE est augmentée de 240 000 € pour s'élever à un montant total de 2 270 000 €

- Clôture de deux autorisations de programme :
  - Réseau bus – accessibilité installations fixes (coût final de l'opération : 1 242 037 €)
  - Aménagement magasin Champratel (coût final de l'opération : 59 689 €)

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

- **D'approuver la décision modificative 2023 n°1,**
- **D'autoriser l'augmentation d'une autorisation de programme et la clôture de deux autorisations de programme.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le : 18 JUIL. 2023 18 JUIL. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE

25630012000035 SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL
COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
SYNDICATMIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

M43

DECISION MODIFICATIVE

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2023

SOMMAIRE

Pages	
	I - Informations générales - Modalités de vote du budget **II- Présentation générale du budget** A1- Vue d'ensemble - Sections A2- Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes **III - Vote du budget** A1- Section d'exploitation - Détail des dépenses A2- Section d'exploitation - Détail des recettes B1- Section d'investissement - Détail des dépenses B2- Section d'investissement - Détail des recettes B3- Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

	IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan		
	A1- Etat de la dette 1.1- Détail des crédits de trésorerie 1.2- Répartition par nature de dette 1.3- Répartition des emprunts par structure de taux 1.4- Typologie de la répartition de l'encours 1.5- Détail des opérations de couverture 1.6- Autres dettes A2- Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1- Etat des provisions et des dépréciations A3.2- Etalement des provisions A4.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2- Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Exploitation A5.1.2- Etats dépenses, recettes services eau et assainissement - Investissement A5.2.1- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Exploitation A5.2.2- Etats dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. - Investiisement A6- Etat des charges transférées A7- Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1- Etat des emprunts garantis par la régie B1.2- Calcul du ratio d'endettement B1.3- Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4- Etat des contrats de crédit - bail B1.5- Etat des contrats de partenariat public - privé B1.6- Etat des autres engagements donnés B1.7- Etat des engagements reçus B2.1- Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2- Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'information		
	C1.1- Etat du personnel C1.2- Personnel de l'étab. de rattach. employé par la régie C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris C3- Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D - Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1).
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :
- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - cumulé - de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours

V - Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	549 633.96	549 657.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		-23.04
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	549 633.96	549 633.96

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	-7 176 099.32	-7 176 099.32
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	-7 176 099.32	-7 176 099.32
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET	-6 626 465.36	-6 626 465.36

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 713 306.75	20 000.00	20 000.00	84 733 306.75
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 426 000.00			4 426 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	60 000.00			60 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	515 620.00			515 620.00
Total des dépenses de gestion des services		89 714 926.75	20 000.00	20 000.00	89 734 926.75
66	CHARGES FINANCIERES	8 408 000.00			8 408 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	154 500.00			154 500.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		284.00	284.00	284.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		98 277 426.75	20 284.00	20 284.00	98 297 710.75
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*14 558 859.66*	*529 349.96*	*529 349.96*	*15 088 209.62*
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*14 691 250.00*			*14 691 250.00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		*29 250 109.66*	*529 349.96*	*529 349.96*	*29 779 459.62*
TOTAL		127 527 536.41	549 633.96	549 633.96	128 077 170.37

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	128 077 170.37

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	68 000.00			68 000.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	15 738 900.00			15 738 900.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	79 500 000.00			79 500 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 021 785.00			20 021 785.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300 010.00			300 010.00
Total des recettes de gestion des services		115 628 695.00			115 628 695.00
76	PRODUITS FINANCIERS	475 360.00			475 360.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	318 340.00	546 207.00	546 207.00	864 547.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		3 450.00	3 450.00	3 450.00
Total des recettes réelles d'exploitation		116 422 395.00	549 657.00	549 657.00	116 972 052.00
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*4 100 000.00*			*4 100 000.00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		*4 100 000.00*			*4 100 000.00*
TOTAL		120 522 395.00	549 657.00	549 657.00	121 072 052.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 005 118.37

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	128 077 170.37

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	529 349.96

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	41 446 268.09	-143 827.32	-143 827.32	41 302 440.77
Total des dépenses d'équipement		41 446 268.09	-143 827.32	-143 827.32	41 302 440.77
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 000 000.00			17 000 000.00
Total des dépenses financières		17 000 000.00			17 000 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers	21 178 862.25	-7 032 272.00	-7 032 272.00	14 146 590.25
Total des dépenses réelles d'investissement		79 625 130.34	-7 176 099.32	-7 176 099.32	72 449 031.02
040 *041*	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* *OPERATIONS PATRIMONIALES*	*4 100 000.00* *84 770.00*			*4 100 000.00* *84 770.00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		*4 184 770.00*			*4 184 770.00*

TOTAL	83 809 900.34	-7 176 099.32	-7 176 099.32	76 633 801.02

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	76 633 801.02

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
13 16 20 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 521 945.00 24 466 127.41	 -673 177.28	 -673 177.28	2 521 945.00 23 792 950.13
Total des recettes d'équipement		26 988 072.41	-673 177.28	-673 177.28	26 314 895.13
106	Réserves	3 633 968.78			3 633 968.78
Total des recettes financières		3 633 968.78			3 633 968.78
4582	Total des opérations pour compte de tiers	21 178 862.25	-7 032 272.00	-7 032 272.00	14 146 590.25
Total des recettes réelles d'investissement		51 800 903.44	-7 705 449.28	-7 705 449.28	44 095 454.16
021 *040* *041*	*Virement de la section d'exploitation* *OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* *OPERATIONS PATRIMONIALES*	*14 558 859.66* *14 691 250.00* *84 770.00*	*529 349.96*	*529 349.96*	*15 088 209.62* *14 691 250.00* *84 770.00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		*29 334 879.66*	*529 349.96*	*529 349.96*	*29 864 229.62*

TOTAL	81 135 783.10	-7 176 099.32	-7 176 099.32	73 959 683.78

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 674 117.24

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	76 633 801.02

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	529 349.96

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	**B1**

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 000.00		20 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.	284.00		284.00
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*		*529 349.96*	*529 349.96*
	Dépenses d'exploitation - Total	20 284.00	529 349.96	549 633.96

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	549 633.96

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	*SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Total des opérations d'équipement	-143 827.32		-143 827.32
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers	-7 032 272.00		-7 032 272.00
	Dépenses d'investissement - Total	-7 176 099.32		-7 176 099.32

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-7 176 099.32

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	**B2**

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES			
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	546 207.00		546 207.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 450.00		3 450.00
	Recettes d'exploitation - Total	549 657.00		549 657.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	-23.04

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	549 633.96

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-673 177.28		-673 177.28
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	*IMMOBILISATIONS EN COURS*			
26	*PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.*			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers	-7 032 272.00		-7 032 272.00
481				
021	*Virement de la section d'exploitation*		*529 349.96*	*529 349.96*
	Recettes d'investissement - Total	-7 705 449.28	529 349.96	-7 176 099.32

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-7 176 099.32

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**84 713 306.75**	**20 000.00**	**20 000.00**
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	96 400.00		
605	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	3 600.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	61 400.00		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	14 200.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	11 200.00		
6066	CARBURANTS	5 000.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000.00		
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	83 757 008.67		
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	82 513 148.67		
6111	SOUS-TRAIT. EXPLOITARESEAU URBAIN			
	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS			
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	150 000.00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	38 290.00		
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS	4 000.00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	5 000.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
61521	BATIMENTS PUBLICS			
61528	AUTRES	75 000.00		
	SUR BIENS MOBILIERS			
61551	MATERIEL ROULANT	11 500.00		
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	36 000.00		
6156	MAINTENANCE	150 500.00		
	PRIMES D'ASSURANCES			
6161	MULTIRISQUES	28 000.00		
6162	ASSUR. OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	3 500.00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	443 538.08		
618	DIVERS	298 531.92		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQU			
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES FORMATION			
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES			
6188	AUTRES FRAIS DIVERS			
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	834 998.08	20 000.00	20 000.00
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6223	COUT TRAITEMENTS INFORMATIQUES A FACON			
6226	HONORAIRES	183 100.00	10 000.00	10 000.00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	813.08		
6228	DIVERS	36 200.00		
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	133 000.00	10 000.00	10 000.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	58 350.00		
6238	DIVERS	108 280.00		
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	22 200.00		
6256	MISSIONS	8 700.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
6257	RECEPTIONS	24 000.00		
	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	15 000.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	40 080.00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	22 000.00		
	DIVERS			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	129 000.00		
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	1 275.00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	53 000.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	24 900.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
	IMPOTS DIRECTS (SAUF SUR BENEFICES)			
63512	TAXES FONCIERES	24 000.00		
6358	AUTRES DROITS	900.00		
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**4 426 000.00**		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	180 000.00		
	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
6211	PERSONNEL INTERIMAIRE	130 000.00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	50 000.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	95 000.00		
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS (AUTRES ORGANISMES)			
6331	Versement mobilité	45 000.00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	11 000.00		
6336	COTISATIONS CNFPT ET DE CGFPT	39 000.00		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	4 151 000.00		
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	1 990 000.00		
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	825 000.00		
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS			
64141	Indemnité inflation			
64148	Autres indemnités et avantages divers	38 000.00		
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL	25 000.00		
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	433 000.00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	540 000.00		
6454	COTISATIONS AU Pôle Emploi	30 000.00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	100 000.00		
	AUTRES CHARGES SOCIALES			
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	20 000.00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	10 000.00		
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES			
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	140 000.00		
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS**	**60 000.00**		
- 73 -	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	60 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
739	RESTITUTION TAXE VERSEMENT MOBILITE	60 000.00		
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**515 620.00**		
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	515 620.00		
	INDEMINITES,FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION DES E			
6531	IMDEMNITES	72 500.00		
6532	FRAIS DE MISSION	1 000.00		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	6 500.00		
	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES			
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	4 000.00		
6542	CREANCES ETEINTES	4 000.00		
	SUBVENTIONS			
	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ORGANISMES PUBLICS			
65715	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES			
	SUBV. EXPLOITATION ORGANISMES PUBLICS			
65732	REGIONS	78 100.00		
65733	DEPARTEMENTS			
65734	COMMUNES	180 000.00		
65735	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	1 500.00		
6574	SUBV. EXPLOITATION PERSONNES DROIT PRIVE	168 000.00		
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	20.00		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		**89 714 926.75**	**20 000.00**	**20 000.00**
66	**CHARGES FINANCIERES**	**8 408 000.00**		
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	8 408 000.00		
	CHARGES D'INTERETS			
	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	8 400 000.00		
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE			
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	8 000.00		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES			
6688	AUTRE			
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**154 500.00**		
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	154 500.00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 500.00		
	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	105 000.00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	47 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**		**284.00**	**284.00**
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		284.00	284.00
6817	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES EXPLOITATION DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS		284.00	284.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		**98 277 426.75**	**20 284.00**	**20 284.00**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*14 558 859.66*	*529 349.96*	*529 349.96*
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*14 558 859.66*	*529 349.96*	*529 349.96*
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*14 691 250.00*		
- 67 -	*CHARGES EXCEPTIONNELLES*	*40 000.00*		
675	*VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES*	*40 000.00*		
- 68 -	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS*	*14 651 250.00*		
	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES EXPLOITATION			
6811	*DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES*	*14 300 000.00*		
	DOTAT. AMORT., DEPREC. ET PROV. - CHARGES FINANCIE			
6862	*DOTAT. AMORT. CHARGES FINANCIERES A REPARTIR*	*351 250.00*		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*29 250 109.66*	*529 349.96*	*529 349.96*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*29 250 109.66*	*529 349.96*	*529 349.96*

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	127 527 536.41	549 633.96	549 633.96

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	549 633.96

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	-2 503 500.72
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 503 500.72

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
013	**ATTENUATIONS DE CHARGES**	**68 000.00**		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	68 000.00		
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
	REMB. SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
64198	AUTRES REMBOURSEMENTS	50 000.00		
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6459	REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	18 000.00		
70	**VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES**	**15 738 900.00**		
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	15 738 900.00		
701	VENTES PRODUITS FINIS ET INTERMEDIAIRES	40 000.00		
	PRESTATIONS DE SERVICES			
7061	TRANSPORT DE VOYAGEUR	14 500 000.00		
	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES			
7083	LOCATIONS DIVERSES	1 198 900.00		
73	**PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE**	**79 500 000.00**		
- 73 -	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	79 500 000.00		
734	VERSEMENT MOBILITE	79 500 000.00		
74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**20 021 785.00**		
- 74 -	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 021 785.00		
	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS COLLECT. TERR.			
7471	ETAT	221 185.00		
7472	REGIONS	1 233 000.00		
7473	DEPARTEMENTS	1 510 000.00		
7474	COMMUNES	750 000.00		
7475	GRP DE COLLECTIVITES ET COLLEC A STATUT PARTICULIE	16 200 000.00		
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	107 600.00		
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**300 010.00**		
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300 010.00		
753	COMPENS. LIEE AU RVLT DU SEUIL DES PERS.ASSUJ.AU V	300 000.00		
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
7588	AUTRES	10.00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		**115 628 695.00**		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
76	**PRODUITS FINANCIERS**	**475 360.00**		
- 76 -	PRODUITS FINANCIERS	475 360.00		
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS			
7681	FONDS DE SOUTIEN - SORTIE DES EMPRUNTS A RISQUE	475 360.00		
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**318 340.00**	**546 207.00**	**546 207.00**
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	318 340.00	546 207.00	546 207.00
	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION			
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR			
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.			
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	3 000.00	546 207.00	546 207.00
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	50 000.00		
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	265 340.00		
78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**		**3 450.00**	**3 450.00**
- 78 -	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		3 450.00	3 450.00
	REP./AMORT., DEPREC. & PROVISIONS (A INSC. DS PROD			
7817	REP./ DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS		3 450.00	3 450.00
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		**116 422 395.00**	**549 657.00**	**549 657.00**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*4 100 000.00*		
- 77 - *777*	*PRODUITS EXCEPTIONNELS* *QUOTE PART SUBV. D'INVEST.VIREE AU RESULTAT DE L'E*	*4 100 000.00* *4 100 000.00*		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*4 100 000.00*		

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	120 522 395.00	549 657.00	549 657.00

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	-23.04
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	549 633.96

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	CONSTRUCTIONS			
2131	BATIMENTS			
2135	INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS			
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS			
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES			
2153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE			
2154	MATERIEL INDUSTRIEL			
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL			
2156	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATION			
2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MAT ET OUTILS IND			
	15002 Evolution ergonomique poste de conduite			
	15003 Acquisition 4 rames 2015	134 930.59		
	15004 ATELIER REMISAGE TRAMWAY PARDIEU			
	15005 Réseau bus - accessibilité installations fixes			
	15006 Réseau bus - renouvellement			
	15102 Localisation défaut BST			
	15105 Aménagement sécurité passerelle tramway			
	15109 Aménagements voiries			
	15115 Station sécurisée au TR PEI			
	15120 Acquisition passerelle Pardieu			
	15127 Etude site propre ligne B			
	15128 Modèle et logiciel VISUM			
	15132 Renouvellement mobilier	5 861.55	2 000.00	2 000.00
	15134 Renouvellement informatique SMTC	44 079.38		
	15136 Aménagement locaux SMTC	12 565.21		
	16001 Obsolescence billettique	923 301.55		
	16123 EVOLUTION SIGNALISATION FERROVIAIRE			
	17003 AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL			
	17004 MAINTENANCE MI-VIE TRAMWAY	5 488 203.73		
	17005 SURETE DE FONCTIONNEMENT TRAMWAY			
	17102 TRAVAUX DIVERS PARDIEU	27 933.68		
	17108 EQUIPEMENTS COVOITURAGE DYNAMIQUE			
	18109 OUTILLAGE, PIECES DE RECHANGE, FORMATION TRAMWAY			
	19001 LIGNES B ET C 2025	15 761 293.41	777 000.00	777 000.00
	19002 SECURISATION SITES T2C	340 695.12	172.68	172.68
	19100 ETUDE ET REPROGRAMMATION			
	19102 ACQUISITION VEHICULE PMR			
	19104 PROGICIEL GESTION FINANCIERE T2C			
	19105 ACQUISITION VAE			
	19106 PETIT INVESTISSEMENT EXPLOITATION C-VELO			
	19107 SURETE DE FONCTIONNEMENT TRAMWAY	70 000.00		
	20100 PDM SMTC GARAGE A VELOS	15 000.00	52 000.00	52 000.00
	20101 REGLAGE PAULVES	149 822.00		
	20102 ACQUISITION 3 VEHICULES H2 + 2 BORNES BI-TETES			
	20104 AMENAGEMENTS VOIRIE BUS	572 831.65	50 000.00	50 000.00
	20105 TRAVAUX PLACES GNV LA PARDIEU			
	21001 ACQUISITION BUS 2021-2026			
	21002 ACCESSIBILITE QUAIS BUS 2021-2026	666 400.00	20 000.00	20 000.00
	21003 EXPERIMENTATION BUS A HYDROGENE	134 400.00		
	21004 MAAS PLATEFORME NUMERIQUE	257 433.59	34 400.00	34 400.00
	21005 CADRES MI TRAM			
	21006 OBSOLESCENCE TRAMWAY	668 092.41		
	21007 GRAPHICAGE/HABILLAGE T2C	957 521.64		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
	21008 SOLUTION INFORMATIQUE RH T2C	377 256.44		
	21101 TRAVAUX AGENCE T2C CVC ET BILLETTIQUE	9 895.26		
	21102 EXTENSION MEZZANINE PARDIEU			
	21103 TRAVAUX DIVERS PF et IF ligne A	1 959 813.86	460 000.00	460 000.00
	21104 AMO OFFRE COVOITURAGE			
	21105 OBSOLESCENCE CARTES ELECTRONIQUES TRAMWAY			
	21106 SOLUTION INFORMATIQUE CONSTRUCTION TARIFAIRE			
	21107 ACQUISITION 2021 120 VAE			
	21108 PASSERELLES BUS ET TRAM CHAMPRATEL	84 870.00		
	22001 ÉTUDE EMC2	409 849.00		
	22002 ACQUISITION VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE	255 000.00	240 000.00	240 000.00
	22003 SYSTEME D'INFORMATION T2C	880 000.00	120 000.00	120 000.00
	22004 OPERATIONS INDUITES FUTUR RESEAU	6 836 440.00	-1 885 000.00	-1 885 000.00
	22101 AMENAGEMENTS AUTRES BATIMENTS SMTC	11 910.00		
	22102 TRAVAUX DEPOT PARDIEU	60 000.00		
	22103 VELO CARGO AE pour PDME	4 468.80		
	22104 ACHAT BATIMENT AGENCE COMMERCIALE T2C	362 049.22		
	22105 REPARATION CHASSIS BUS HEULIEZ	100 000.00		
	22107 TRAVAUX DEPOT CHAMPRATEL	660 350.00		
	22108 TRAVAUX PASSERELLE TRAMWAY	214 000.00		
	23101 OBSO IF COURANTS FAIBLES SIG FERROVIAIRE	720 000.00		
	23102 OBSO INSTALLATIONS FIXES COURANTS FAIBLES RMS	215 000.00		
	23103 RENOUVELLEMENT CAMION DE DEPANNAGE	350 000.00		
	23104 VELOS SPECIAUX	100 000.00		
	23105 LOGICIEL OUTIL DE GESTION TAD	45 000.00	-9 400.00	-9 400.00
	23106 LOGICIEL FIDELISATION	5 000.00	-5 000.00	-5 000.00
	23107 REAMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL	155 000.00		
	23108 SYSTEME DE GESTION DU PATRIMOINE	400 000.00		
	23109 EXPLOITATION LIGNE H2	1 000 000.00		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		**41 446 268.09**	**-143 827.32**	**-143 827.32**
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**17 000 000.00**		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 000 000.00		
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS			
1641	EMPRUNTS EN EURO	17 000 000.00		
166	REFINANCEMENT DE DETTE			
1678	AUTRES EMP ET DETTES ASSORTIS DE COND.PARTICULIERE			
	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
1687	AUTRES DETTES			
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		**17 000 000.00**		
4581	LIGNES B ET C 2025	8 793 862.25	272 000.00	272 000.00
458101	OPERATIONS INDUITES FUTUR RESEAU	12 385 000.00	-7 304 272.00	-7 304 272.00
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		**21 178 862.25**	**-7 032 272.00**	**-7 032 272.00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES		**79 625 130.34**	**-7 176 099.32**	**-7 176 099.32**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100 000.00		
Reprises sur autofinancement antérieur		4 100 000.00		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 100 000.00		
	SUBV. D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU CPTE DE RESULT			
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS			
139	SUBV. D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU CPTE DE RESULT			
13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	185 000.00		
13917	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	60 000.00		
	SUBV.INV.CAHIER CHARGES PR SCE PUB.SPECIFIQUE			
13941	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	950 000.00		
13942	REGIONS	780 000.00		
13943	DEPARTEMENTS	860 000.00		
13944	COMMUNES	25 000.00		
13945	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	20 000.00		
13946	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	40 000.00		
13947	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	1 180 000.00		
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	MATERIEL DE TRANSPORT			
Charges transférées				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	84 770.00		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS			
16411	EMPRUNT			
1661	REFINANCEMENT DE DETTE			
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS			
1643	EMPRUNTS EN DEVISES			
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 970.00		
	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES ...			
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	67 970.00		
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	16 800.00		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	16 800.00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 184 770.00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	83 809 900.34	-7 176 099.32	-7 176 099.32

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre / Article	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
	RESTES A REALISER N-1			
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)			-7 176 099.32

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**2 521 945.00**		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 521 945.00		
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
1315	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES			
	SUBV.INV.CAHIER CHARGES PR SCE PUB.SPECIFIQUE			
1341	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	23 895.00		
1342	REGIONS	751 200.00		
1345	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	42 800.00		
1347	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	1 704 050.00		
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**24 466 127.41**	**-673 177.28**	**-673 177.28**
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 466 127.41	-673 177.28	-673 177.28
	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS			
1641	EMPRUNTS EN EURO	24 466 127.41	-673 177.28	-673 177.28
1662	REFINANCEMENT DE DETTE			
	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
1687	AUTRES DETTES			
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**			
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES ...			
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES			
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		**26 988 072.41**	**-673 177.28**	**-673 177.28**
10	**DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES**	**3 633 968.78**		
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 633 968.78		
	RESERVES			
1068	AUTRES RESERVES	3 633 968.78		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		**3 633 968.78**		
4582	LIGNES B ET C 2025	8 793 862.25	272 000.00	272 000.00
458201	OPERATIONS INDUITES FUTUR RESEAU	12 385 000.00	-7 304 272.00	-7 304 272.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre / Article	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		21 178 862.25	-7 032 272.00	-7 032 272.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		51 800 903.44	-7 705 449.28	-7 705 449.28

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	14 558 859.66	529 349.96	529 349.96
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 558 859.66	529 349.96	529 349.96
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 691 250.00		
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 000.00		
	TERRAINS			
2111	TERRAINS NUS			
2118	AUTRES TERRAINS			
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	40 000.00		
2188	AUTRES			
- 26 -	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART.			
261	TITRES DE PARTICIPATIONS			
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	14 300 000.00		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	FRAIS D'ETUDE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
28031	FRAIS D'ETUDES	440 000.00		
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	170 000.00		
	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
28088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000.00		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	CONSTRUCTIONS			
28131	BATIMENTS	730 000.00		
28135	INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	10 000.00		
	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL.			
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	480 000.00		
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE			
28154	MATERIEL INDUSTRIEL			
28155	OUTILLAGE INDUSTRIEL			
28156	MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATION			
28157	AGENC. ET AMENAG. DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUST.			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	35 000.00		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	8 300 000.00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	85 000.00		
28184	MOBILIER	25 000.00		
28188	AUTRES	4 000 000.00		
48171	PENALITE DE RENEGOCIATION DE DETTE	351 250.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		29 250 109.66	529 349.96	529 349.96

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Propositions Nouvelles	VOTE
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*84 770.00*		
- 16 -	*EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES*			
16413	*EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS* *OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT*			
- 20 -	*IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*	*16 800.00*		
2031	*FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT* *FRAIS D'ETUDES*	*16 800.00*		
- 23 - *237*	*IMMOBILISATIONS EN COURS* *AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. INCORP.*	*67 970.00* *67 970.00*		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*29 334 879.66*	*529 349.96*	*529 349.96*

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	81 135 783.10	-7 176 099.32	-7 176 099.32

RESTES A REALISER N-1	
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	-7 176 099.32

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP		Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2023	Reste à financer (>2023)
BIL_OBS-2016	Obsolescence billettique	9 990 000.00	140 000.00	10 130 000.00	9 635 000.00	495 000.00	
BUS_ACQ-2021	ACQUISITION BUS 2021-2026	41 750 834.00	15 249 166.00	57 000 000.00			57 000 000.00
BUS_AIF-2015	Réseau bus - accessibilité installat	2 360 000.00	-1 117 963.41	1 242 036.59	2 360 000.00	-1 117 963.41	
BUS_AQU-2021	ACCESSIBILITE QUAIS BUS 2021-2026	1 930 000.00		1 930 000.00	693 677.88	686 400.00	549 922.12
BUS_HYDRO-2021	EXPERIMENTATION BUS HYDROGENE	350 000.00		350 000.00	230 000.00	80 000.00	40 000.00
EMC2-2022	Etude EMC2	850 000.00		850 000.00	500 000.00	330 000.00	20 000.00
INFO_T2C-2022	SYSTEME D'INFORMATION T2C	2 620 000.00	2 000 000.00	4 620 000.00	127 000.00	1 000 000.00	3 493 000.00
LIG_BC-2019	LIGNES B ET C 2025	281 000 000.00	43 000 000.00	324 000 000.00	26 336 235.86	22 805 789.24	274 857 974.90
MAAS-2021	PLATEFORME NUMERIQUE DE MOBILITE	600 000.00		600 000.00	170 000.00	244 400.00	185 600.00
MAG_CHAMP-2017	AMENAGEMENT MAGASIN CHAMPRATEL	92 097.00	-32 408.43	59 688.57	92 097.00	-32 408.43	
SAEIV_REN-2022	OPERATIONS INDUITES FUTUR RESEAU	8 000 000.00	39 287 000.00	47 287 000.00	400 000.00	10 032 168.00	36 854 832.00
SECU_T2C-2019	SECURISATION SITES T2C	760 000.00		760 000.00	723 000.00	37 000.00	
T2C_GRAPH-2021	T2C LOGICIEL GRAPHICAGE/HABILLAGE	3 100 000.00		3 100 000.00	1 888 000.00		1 212 000.00
T2C_SIRH-2021	T2C LOGICIEL RH	500 000.00	250 000.00	750 000.00	220 000.00	280 000.00	250 000.00
TRAM_A4R-2015	Acquisition 4 rames 2015	14 889 500.00		14 889 500.00	14 889 500.00		
TRAM_CMI-2021	ACHAT CADRES MI RENFORCES						
TRAM_EPC-2015	Evolution ergonomique poste de condu	4 391 000.00		4 391 000.00	4 391 000.00		
TRAM_MMR-2015	Tramway maintenance matériel roulant	33 000 000.00	2 400 000.00	35 400 000.00	13 855 000.00	4 000 000.00	17 545 000.00
TRAM_OBSO-2021	OBSOLESCENCE TRAMWAY	4 800 000.00	200 000.00	5 000 000.00	1 670 000.00	250 000.00	3 080 000.00
TRAM_SFT-2017	TRAMWAY SURETE DE FONCTIONNEMENT						
VAE-2022	ACQUISITION VELOS A ASSISTANCE ELECT	2 820 000.00	-550 000.00	2 270 000.00	330 000.00	495 000.00	1 445 000.00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2023	Reste à financer (>2023)

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice....31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents.....17.....
Nombre de suffrages exprimés.....20..
VOTES :
Pour.....20.....
Contre.....0.....
Abstentions.....0.....

Date de convocation : 30/06/2023

Présenté par (1),
A..Clermont-Ferrand.....le....Président.....

Le …(1),

Délibéré par … (2), réuni en session...de Comité Syndical
A...Clermont-Ferrand.., le.....6/07/2023.....

Les membres … (2),

Certifié exécutoire par … (1), compte tenu de la transmission en préfecture,
le.....et de la publication le …/../….

A....., le ../../….

(1) Compléter par le « président du conseil d'administration » ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général…

(2) Compléter par « conseil d'administration » ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général…

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance 18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance
Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

DÉLIBÉRATION N°3

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

OBJET : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LES AMENAGEMENTS URBAINS DES LIEUX D'INTENSITE ET DES EMPRISES COMPLEMENTAIRES SUR LE PERIMETRE DE CLERMONT-FERRAND.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu la délibération du SMTC-AC du 12 janvier 2017 relative au lancement du projet et aux engagements du SMTC-AC consécutifs aux rencontres citoyennes de la mobilité de 2016,

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

Vu la délibération du SMTC-AC du 5 juillet 2018 relative à la restructuration du réseau de transports en commun,

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole approuvée par délibération du SMTC-AC du 6 décembre 2018 et de Clermont Auvergne Métropole du 14 décembre 2018,

Vu les déclarations de projet de Clermont Auvergne Métropole du 30 septembre 2022 et du SMTC-AC du 6 octobre 2022 par lesquelles les assemblées délibérantes déclarent d'utilité publique les lignes BHNS B&C du projet InspiRe,

Vu les délibérations de Clermont Auvergne Métropole du 30 septembre 2022 et du SMTC-AC du 6 octobre 2022 relatives à la validation des études d'avant-projet et du coût prévisionnel du projet,

Vu les délibérations de Clermont Auvergne Métropole du 30 septembre 2022 et du SMTC-AC du 6 octobre 2022 relatives à la formalisation de la convention d'objectifs et de moyens,

Considérant les éléments ci-après :

Le "Projet InspiRe" correspond à la réorganisation du réseau de transports en commun autour de trois lignes fortes. Il participe à la transformation urbaine des communes desservies par les futures lignes B et C du projet Bus à haut niveau de service (BHNS).

Ainsi, au-delà d'un projet de transport en commun, le projet de BHNS s'accompagne d'une requalification de façade à façade de l'espace urbain et accompagne les projets urbains de l'agglomération.

Certains éléments de projet relèvent de la compétence de la Ville de Clermont-Ferrand, tels la fontainerie, les parcs et jardins, les lieux d'intensités et des emprises complémentaires, il apparaît donc nécessaire d'étendre cette maîtrise d'ouvrage unique aux investissements relevant de cette compétence.

Compte tenu du niveau qualitatif des investissements souhaités par la Ville de Clermont-Ferrand sur ces lieux d'intensité (Allées du Cardo et Square de la Jeune Résistance) et ces emprises complémentaires (Place Varenne,Triangle Beaurepaire et Square du Rassat), il est prévu qu'elle contribue financièrement aux aménagements relevant du champ de compétence de la Métropole, par le versement à cette dernière d'un fonds de concours.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

Le Comité Syndical, compte-tenu de ces éléments,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

- **De se prononcer favorablement sur l'approbation de convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les aménagements urbains des lieux d'intensité et des emprises complémentaires sur le périmètre de Clermont-Ferrand, telle qu'annexée,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

Convention de maîtrise d'ouvrage unique
Projet INSPIRE

« Aménagements urbains des lieux d'intensité et des emprises complémentaires sur le périmètre de Clermont-Ferrand »

un nouveau souffle pour nos mobilités

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

Table des matières

Article 1 OBJET....5
Article 2 DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE UNIQUE....5
ARTICLE 3 – ÉTENDUE DE LA MISSION DU MAÎTRE D'OUVRAGE DÉSIGNÉ....6
Article 4 Participations financières....6
4.1 Participations de la Ville de Clermont-Ferrand au titre du transfert de Maîtrise d'Ouvrage....7
4.2 Participations de la Ville de Clermont-Ferrand au titre du fonds de concours....7
4.3 Révision du coût global et de la répartition de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand au titre du transfert de Maîtrise d'ouvrage et au titre du fonds de concours....7
ARTICLE 5 - Modalités de PAIEMENTS....8
5-1 Modalités de paiements liés à la maîtrise d'ouvrage transférée par la Ville au SMTC sur les lieux d'intensité....8
5-2 Modalités de paiements liées à la participation de la Ville aux aménagements de compétence métropolitaine sur les lieux d'intensité et les emprises complémentaires....8
ARTICLE 6 – COORDINATION ET SUIVI DE L'OPÉRATION....9
ARTICLE 7 – EMPRISE DES TRAVAUX ET DROIT DE PROPRIÉTÉ....9
ARTICLE 8. RÉCEPTION ET REMISE DES OUVRAGES....9
8 .1 Réception des ouvrages....9
8.2 Remise des ouvrages....9
ARTICLE 9 - ACHÈVEMENT DE LA MISSION DU MAÎTRE D'OUVRAGE DÉSIGNÉ....10
ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉS....10
ARTICLE 11 – ADAPTATION DE LA CONVENTION....11
ARTICLE 12 - RÉSILIATION....11
ARTICLE 13 – ASSURANCES....11
ARTICLE 14 - DURÉE DE LA CONVENTION....11
ARTICLE 15 : LITIGES....12

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

Entre les soussignés :

La Ville de Clermont-Ferrand,dont le siège est situé 10 rue Philippe Marcombes à Clermont-Ferrand, représentée par son maire en exercice, Monsieur Olivier Bianchi, ou son/sa représentant.e, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2023,

Ci – après dénommée « la Ville de Clermont-Ferrand» d'une part,

ET :

Clermont Auvergne Métropole dont le siège est situé 64/66 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, représentée par son président en exercice, Monsieur Olivier BIANCHI, agissant en application de l'arrêté du 27 juillet 2020 et autorisé par la délibération du 30 juin 2023,

Ci-après dénommée « Clermont Auvergne Métropole », « La Métropole »

d'une part,

ET :

SMTC - AC dont le siège est situé 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont-Ferrand, représentée par son président en exercice, Monsieur François Rage, dûment habilité à cet effet par une délibération du 6 juillet 2023.

Ci-après dénommée « SMTC »,

d'une part,

Ci-après dénommées ensemble « les parties »

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

IL A ÉTÉ EXPOSÉ PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

Le "Projet InspiRe" correspond à la réorganisation du réseau de transports en commun autour de trois lignes fortes. Il participe à la transformation urbaine des communes desservies par les futures lignes B et C du projet Bus à haut niveau de service (BHNS).

Ainsi, au-delà d'un projet de transport en commun, le projet de BHNS s'accompagne d'une requalification de façade à façade de l'espace urbain et accompagne les projets urbains de l'agglomération.

L'avancement des études du projet a permis de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle du projet à 300 M€ environ (€ HT 2019) soit 325 millions d'euros HT (valeur 2022).

Le cadre juridique actuel du projet InspiRe s'appuie sur deux conventions signées entre le SMTC-AC et la Métropole.

La convention d'objectifs et de moyens définit le cadre général de ce partenariat : les principes, les objectifs poursuivis ainsi que les moyens mis en œuvre par les parties, avec leurs engagements respectifs dans la limite de leurs compétences et de leurs capacités financières.

La convention de co-maîtrise d'ouvrage désigne le SMTC-AC comme maître d'ouvrage unique afin de répondre aux enjeux d'unicité du projet urbain et de complémentarité entre l'amélioration du service de transport en commun et la requalification urbaine, pour une plus forte attractivité des secteurs concernés.

Ces deux conventions ont été approuvées par délibération du conseil métropolitain en date du 30 septembre 2022, pour être soumise ensuite à la délibération du comité syndical du SMTC-AC en date du 6 octobre 2022.

La mise en œuvre du projet InspiRe dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique, assurant une gestion globale et intégrée des phases d'études et de travaux, avec une unicité et continuité des interventions, constitue ici un fort enjeu permettant de simplifier le processus de mise en œuvre mais aussi de l'améliorer notamment par une plus grande cohérence des interventions. Certains éléments de projet relevant de la compétence de la Ville de Clermont-Ferrand, tels la fontainerie, les parcs et jardins, il apparaît donc nécessaire d'étendre cette maîtrise d'ouvrage unique aux investissements relevant de cette compétence.

Par ailleurs, les lieux dits « d'intensité » se caractérisent par une situation urbaine singulière et multifonctionnelle (pôles d'échanges, densité d'équipements publics, forte fréquentation, ...) et une nécessité de requalification paysagère. Ces espaces, correspondant à une intensité urbaine forte, feront l'objet de réponses architecturales spécifiques et d'intérêt métropolitain. Le projet identifie les lieux d'intensité suivants sur le périmètre de la Ville de Clermont-Ferrand : les Allées du Cardo et le Square de la Jeune Résistance.

De plus, des emprises complémentaires, correspondant à des extensions de périmètres de projet demandées par la Ville de Clermont-Ferrand, ont conduit à un travail programmatique spécifique : la Place Varenne, le triangle Beaurepaire et le square du Rassat.

Compte tenu du niveau qualitatif des investissements souhaités par la Ville de Clermont-Ferrand sur ces lieux d'intensité (Allées du Cardo et Square de la Jeune Résistance) et ces emprises complémentaires (Place Varenne, Triangle Beaurepaire et Square du Rassat), il est prévu qu'elle contribue financièrement aux aménagements relevant du champ de compétence de la Métropole, par le versement à cette dernière d'un fonds de concours.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 OBJET

La présente convention concerne spécifiquement l'opération InspiRe sur le périmètre de la Ville de Clermont-Ferrand.

La Ville de Clermont-Ferrand, le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole conviennent ensemble que la maîtrise d'ouvrage unique de cette opération est confiée au SMTC-AC.

La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités administratives, techniques et financières du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage en fonction de la destination des ouvrages à réaliser et en fonction des compétences de la Ville et de Clermont Auvergne Métropole, telles que précisées dans le tableau ci-dessous , qui s'engagent à assurer la prise en charge des éléments qui correspondent à leurs champs de compétence.

Outre la définition des conditions du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par la Ville de Clermont-Ferrand au SMTC-AC, la présente convention a également pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville contribue financièrement aux aménagements relevant du champ de compétence de la Métropole, par le versement à cette dernière d'un fonds de concours, au regard du niveau qualitatif des investissements souhaités par la Ville sur les lieux d'intensité (Allées du Cardo et Square de la Jeune Résistance) et les emprises complémentaires (Place Varenne, Triangle Beaurepaire et Square du Rassat).

Composantes du projet InspiRe sur la Commune de Clermont-Ferrand	**Maîtrise d'Ouvrage « Primaire »**
InspiRe – volet Lignes B et C	
Aménagements linéaires du système de transport des lignes B et C (en site réservé majoritaire avec priorité absolue aux carrefours, stations, terminus, locaux techniques)	SMTC-AC
Aménagements des espaces publics de « façade à façade » en accompagnement des lignes B et C	Métropole
Lieu d'intensité - Square de la jeune résistance	Aménagement des espaces publics : Métropole Square (Parcs et Jardins) : VCF
Lieu d'intensité – Les Allées du Cardo	Aménagement des espaces publics : Métropole Eléments de fontainerie : VCF Escalier Lecoq (Parcs et Jardins) : VCF

ARTICLE 2 DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE UNIQUE

Dans un souci de limitation des interactions résultant de l'intervention de différents maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises sur une même emprise et d'optimisation des deniers publics et du délai de réalisation des opérations, la maîtrise d'ouvrage unique est confiée au SMTC-AC.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

ARTICLE 3 – ÉTENDUE DE LA MISSION DU MAÎTRE D'OUVRAGE DÉSIGNÉ

Le SMTC-AC, maître d'ouvrage désigné, assure l'ensemble des prérogatives de la maîtrise d'ouvrage telles qu'elles résultent de l'article L2421-1 et suivants du Code de la commande publique.

Il est expressément convenu que la mission confiée au maître d'ouvrage désigné :

- s'étend à la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront réalisés,
- s'étend à toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme ou autres y compris le montage des dossiers afférents dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage complète,
- s'étend au lancement, attribution, notification, signature, gestion et suivi de l'exécution des marchés d'études et des marchés de travaux nécessaires à l'opération jusqu'à leurs réceptions définitives (apurement des comptes),
- s'étend à la gestion financière et comptable de l'opération,
- s'étend à la gestion administrative de l'opération,
- sous réserve des dispositions de l'article 8.2 5° de la présente convention, le maître d'ouvrage désigné est investi du pouvoir, après avis de la Ville, de transiger et de saisir les juridictions judiciaires et administratives afin de mettre en cause la responsabilité des constructeurs, des autres participants à l'acte de construire ou des tiers, et de défendre aux instances et actions introduites par ceux-ci,
- investit le maître d'ouvrage désigné du pouvoir, après avis de la Ville, de se prononcer sur le bien fondé des réclamations indemnitaires émanant des constructeurs, des autres participants à l'acte de construire ou des tiers et liées aux conditions d'exécution des marchés et notamment à l'indemnisation des préjudices qui excèdent les prévisions contractuelles ou les sujétions normales du voisinage,
- s'étend à l'ensemble des aléas susceptibles d'impacter la réalisation de l'opération,
- s'étend à gérer toutes les demandes de subventions éventuelles (constitution des dossiers techniques et administratifs nécessaires à l'obtention des subventions),
- et, d'une manière générale, d'établir tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

La mission du maître d'ouvrage désigné prend fin dans les conditions fixés à l'article 9 de la présente convention.

ARTICLE 4 Participations financières

		Montant total en €HT valeur Mai 2022	**Participation VCF relevant du Transfert de MOA (€HT)**	*Montant total en €HT valeur Mai 2023 hors transfert de MOA*	**Participation VCF relevant du Fonds de concours (€HT)**	**Participation VCF pour provisions pour aléas (€HT)**	**Participation globale VCF (au titre du transfert de MOA et du fonds de concours) en €HT**
Lieux d'intensité	**Allées du Cardo** (hors aménagements linéaires BHNS)	*11 800 000*	**Fontainerie : 540 000** **Escalier Lecoq : 170 000**	*11 090 000*	**5 545 000**		**6 255 000**
	Square de la Jeune Résistance (hors aménagements linéaires BHNS)	*3 700 000*	**Square : 520 000**	*3 180 000*	**1 590 000**		**2 110 000**
Participation VCF au titre des Emprises complémentaires (Place Varenne, Triangle Beaurepaire, Square du Rassat)					**1 300 000**		**1 300 000**
Participation aux Provisions pour aléas						**335 000**	**335 000**
Participation totale VCF (€HT)			**1 230 000**		**8 435 000**	**335 000**	**10 000 000**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

4.1 Participations de la Ville de Clermont-Ferrand au titre du transfert de Maîtrise d'Ouvrage

La Ville de Clermont-Ferrand prend en charge la somme prévisionnelle de 1, 230 M€ HT valeur mai 2022 correspondant aux dépenses relevant de sa compétence, soit 1, 476 M€TTC, avec récupération directe du FCTVA par la Ville, hors provisions pour aléas.

4.2 Participations de la Ville de Clermont-Ferrand au titre du fonds de concours

La Ville de Clermont-Ferrand prend en charge la somme prévisionnelle de 8, 435 M€ HT valeur mai 2022 hors provisions pour aléas, correspondant aux fonds de concours apportés sur les lieux d'intensité et les emprises complémentaires, faisant l'objet d'une programmation spécifique.

4.3 Révision du coût global et de la répartition de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand au titre du transfert de Maîtrise d'ouvrage et au titre du fonds de concours

L'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée par la Ville de Clermont Ferrand pour sa participation au projet INSPIRE, y compris les provisions pour aléas est fixée à 10 M€ HT (montant plafond), dont une partie sera assujettie à TVA, venant en sus du plafond HT.

Le coût prévisionnel global et les différents postes ont été estimés sur la base du coût objectif travaux du programme d'aménagement des lieux d'intensité et emprises complémentaires tel que définis par les études de maîtrise d'œuvre au stade Projet.

La répartition de la participation de la Ville de Clermont Ferrand entre sa participation au titre du transfert de maîtrise d'ouvrage et sa participation au titre du fonds de concours fera l'objet si nécessaire d'une actualisation par le biais d'un avenant.

La participation définitive de la Ville de Clermont Ferrand au titre du transfert de maîtrise d'ouvrage sera calculée sur le montant réel des travaux et prestations réalisées dans le cadre du périmètre de ce transfert de maîtrise d'ouvrage. La participation globale de la ville de Clermont Ferrand au projet INSPIRE ne pourra cependant dépasser le montant plafond précité.

En cas de dépassement du budget prévisionnel, un avenant pourra actualiser la participation de chacune des parties, sous réserve d'un accord sur l'évolution des montants plafonds.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

ARTICLE 5 - Modalités de PAIEMENTS

5-1 Modalités de paiements liés à la maîtrise d'ouvrage transférée par la Ville au SMTC sur les lieux d'intensité

Dans le cadre du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage opéré par la présente convention, le maître d'ouvrage unique avance le paiement des coûts relevant du champ de la maîtrise d'ouvrage transférée par la Ville de Clermont-Ferrand.

Conformément aux dispositions prévues au tome II, titre 3, chapitres 3 et 4 de l'instruction M43, le maître d'ouvrage unique retrace dans ses décomptes cette opération pour le compte de tiers au compte 458 qui fait l'objet d'une subdivision appropriée tant en dépenses qu'en recettes.

La Ville de Clermont-Ferrand inscrit annuellement à son budget les crédits correspondants à sa part de programme.

Le maître d'ouvrage unique sollicite de la Ville le remboursement des frais engagés sur la base d'appels de fonds mensuels, accompagnés des justificatifs correspondants :

- Facture originale du maitre d'ouvrage unique
- Titre de recette (avis des sommes à payer)
- Copies des factures des titulaires de marchés réglées par le maitre d'ouvrage unique sur laquelle on peut vérifier les décomptes et clefs de paiement appliqués.

Tout intérêt moratoire, qui serait dû par le maître d'ouvrage unique pour défaut de mandatement dans les délais en vigueur, reste à sa charge.

La Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser au maitre d'ouvrage unique le montant dû, suivant le délai global de paiement en vigueur, soit 30 jours à compter de la réception de la facture accompagnée des pièces justificatives.
La Ville de Clermont-Ferrand, se libère des sommes dues au titre de la présente convention par versement au compte du maître d'ouvrage unique, aux coordonnées bancaires qui lui sont communiquées.

A défaut de paiement dans ce délai de 30 jours, le montant dû portera intérêt de plein droit au profit du maître d'ouvrage unique, au taux d'intérêt légal.

Le maitre d'ouvrage unique est habilité à procéder au recouvrement des subventions éventuellement affectées au projet qui peuvent lui être directement attribuées et en tient informé la Ville. Elles seront intégrées dans l'opération pour compte de tiers et reversées à la Ville de Clermont-Ferrand, pour la partie éventuelle en relevant.

La Ville de Clermont-Ferrand fera son affaire de la récupération du FCTVA sur cette partie d'opération.

5-2 Modalités de paiements liées à la participation de la Ville aux aménagements de compétence métropolitaine sur les lieux d'intensité et les emprises complémentaires

Cette participation prend la forme d'un fonds de concours.

En principe, il sera appelé par la Métropole à la Ville de Clermont-Ferrand sous formes d'acomptes trimestriels, sur justification de l'avancement des investissements réalisés et remboursés au SMTC par la Métropole sur les lieux d'intensité concernés, dans le cadre des modalités financières prévues dans la convention de Co-maitrise d'ouvrage cadre.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

ARTICLE 6 – COORDINATION ET SUIVI DE L'OPÉRATION

Il est convenu que- le SMTC-AC, en tant que maître d'ouvrage désigné, assure l'élaboration des différents marchés de travaux et leurs attributions.

La Ville aura accès, en présence du maître d'ouvrage désigné, au chantier. Elle sera informée, en temps utile, des dates prévues des réunions de chantier et de la réception des ouvrages. Si la Ville a des observations, elle ne pourra les faire qu'au maître d'ouvrage désigné.

ARTICLE 7 – EMPRISE DES TRAVAUX ET DROIT DE PROPRIÉTÉ

Pour la réalisation de l'opération qui fait l'objet de la présente convention, et jusqu'à l'expiration de celle-ci, le SMTC-AC est autorisé à occuper les domaines publics nécessaires à la bonne organisation des travaux décrits ci-dessus et ce, à titre gratuit conformément à l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

ARTICLE 8. RÉCEPTION ET REMISE DES OUVRAGES

8 .1 Réception des ouvrages

La Ville sera associée à la décision de réception des ouvrages lui revenant.
En conséquence, les réceptions d'ouvrages seront organisées de la façon suivante :

- Avant les opérations préalables à la réception prévue à l'article 41.2 du CCAG - travaux en vigueur, le maître d'ouvrage désigné organise une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle seront convoqués la Ville, le maître d'ouvrage désigné, et les maîtres d'œuvre chargés du suivi des chantiers. Cette visite donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu qui reprend les observations présentées par la Ville
- Le maître d'ouvrage désigné s'assure ensuite de la bonne mise en œuvre des opérations préalables à la réception.
- Il transmet ses propositions à la Ville en ce qui concerne la décision de réception. Celle ci fait connaître sa décision au maître d'ouvrage désigné dans les 20 jours suivant la réception des propositions de celui-ci. Le défaut de décision dans ce délai vaut accord tacite sur les propositions du maître d'ouvrage désigné.
- Le maître d'ouvrage désigné établit ensuite la décision de réception (ou de refus) et la notifie à l'entreprise. Copie en est notifiée à la Ville.

La réception emporte transfert au maître d'ouvrage désigné de la garde des ouvrages. Il en est libéré dans les conditions fixées à l'article 8.2.

8.2 Remise des ouvrages

8.2.1 Les ouvrages revenant à la Ville lui sont remis après réception des travaux notifiée aux entreprises et à condition que le maître d'ouvrage désigné ait assuré toutes les obligations qui lui incombent pour permettre une mise en service de l'ouvrage.
Si la Ville demande une remise partielle, celle-ci ne peut intervenir qu'après la réception partielle correspondante.

8.2.2 La remise transfère la garde et l'entretien de l'ouvrage à la Ville, et sera constatée par un procès verbal de remise spécifique comportant un état des lieux, signé entre les représentants des Parties. Le maître d'ouvrage désigné en sera pleinement libéré dans les conditions de l'article 9.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

8.2.3 Toute remise ou occupation anticipée d'ouvrage doit faire l'objet d'un constat consigné dans un procès-verbal signé des représentants de la Ville et du maître d'ouvrage désigné. Ce constat doit notamment faire mention des réserves de réceptions levées ou restant à lever à la date du constat.

8.2.4 Après la remise de l'ouvrage, restent dans la mission du maître d'ouvrage désigné la levée des réserves émises à la réception et la reprise des désordres apparus pendant l'année de parfait achèvement. Pendant la période de parfait achèvement
La Ville doit lui laisser toutes facilités pour assurer ces obligations, et informera dans les meilleurs délais le SMTC-AC des désordres relevant du parfait achèvement qui apparaîtraient.
Toutefois, après la remise de l'ouvrage lui revenant, en cas de litige au titre des garanties biennales ou décennales, toute action contentieuse reste de la seule compétence de la Ville.

8.2.5 Le maître d'ouvrage désigné ne peut être tenu pour responsable des difficultés qui résulteraient d'une mauvaise utilisation de l'ouvrage remis ou d'un défaut d'entretien.

ARTICLE 9 - ACHÈVEMENT DE LA MISSION DU MAÎTRE D'OUVRAGE DÉSIGNÉ

La mission du SMTC-AC prend fin par le quitus délivré par la Ville, ou par la résiliation de la convention dans les conditions fixées à l'article 12.

Le quitus est délivré à la demande du maître d'ouvrage désigné après exécution complète de ses missions,et notamment :

- la réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
- la remise des ouvrages,
- l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie,
- la remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages (marchés, certificats de conformité, DOE...),
- établissement du bilan général et définitif de l'opération,
- l'état des dossiers contentieux en cours.

La Ville doit notifier sa décision au maître d'ouvrage désigné dans les deux mois suivant la réception de la demande de quitus. A l'issue du délai susvisé, l'absence de décision vaut acceptation.
Si à la date de l'achèvement de la mission, il subsiste des litiges entre le maître d'ouvrage désigné et certains de ses cocontractants au titre de l'opération, le maître d'ouvrage désigné est tenu de remettre à la Ville tous les éléments en sa possession pour que celui-ci puisse poursuivre les procédures engagées par ses soins.
L'achèvement de la mission peut avoir lieu alors même que des actions seraient encore en cours devant les juridictions faute d'avoir donné lieu à une décision revêtue de l'autorité de la chose jugée à la date d'achèvement de la mission, et à condition qu'en ce cas soit ouverte à la Ville la faculté de se substituer au maître d'ouvrage désigné dans la poursuite de ses actions.
L'achèvement de la mission décharge le maître d'ouvrage désigné de toute responsabilité envers la Ville à raison des conditions dans lesquelles sa mission a été exécutée et des désordres susceptibles d'affecter les travaux réalisés en exécution de celle-ci.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉS

Le maître d'ouvrage unique désigné est tenu à une obligation de moyens et ne doit aucune indemnité aux Parties, en cas d'abandon des procédures lancées, déclarées sans suite ou infructueuses.
Concernant les ouvrages remis à la Ville, le règlement et les conséquences des litiges avec des tiers liés à l'existence des ouvrages, et non aux conditions de leur réalisation, seront supportés par la Ville qui s'engage à garantir intégralement le SMTC-AC sur ce point.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

ARTICLE 11 – ADAPTATION DE LA CONVENTION

Les modifications et précisions à apporter à la présente convention s'effectuent par la conclusion d'un avenant entre les Parties.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION

En cas de désaccord persistant entre les Parties, et après que toutes les voies de concertation aient été recherchées, chacune des Parties peut résilier la convention pour se retirer de l'opération sous maîtrise d'ouvrage désignée.

Dans le cas de non obtention des autorisations administratives nécessaires à l'opération, la résiliation peut intervenir à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

La résiliation, décidée par délibération de l'organe compétent, est notifiée par courrier adressé avec accusé de réception, à l'autre partie, sous un préavis de six mois.

La résiliation de la présente Convention entraînant des conséquences juridiques et financières importantes, les deux parties s'efforceront de dégager une solution amiable de règlement de celles-ci.

Il est procédé à un constat contradictoire des prestations effectuées par le maître d'ouvrage désigné et des travaux réalisés. Le constat contradictoire fait l'objet d'un procès-verbal qui précise en outre les mesures conservatoires que le maître d'ouvrage désigné doit prendre pour assurer la conservation et la sécurité des prestations et travaux exécutés. Il indique enfin le délai dans lequel le maître d'ouvrage désigné doit remettre l'ensemble des dossiers à la Ville .

En cas de résiliation de la Convention, le maître d'ouvrage unique doit transmettre à la Ville un arrêt des comptes effectué à la date de prise d'effet de la résiliation.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie, auteure de la résiliation de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation, et ce sous réserve de dommages subis par les autres cocontractants, du fait de la résiliation anticipée de la présente Convention.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des Parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, restée en tout ou partie infructueuse.

ARTICLE 13 – ASSURANCES

Le SMTC-AC, dans l'hypothèse où des assurances de dommages seraient souscrites par ses soins pour garantir les ouvrages contre des risques postérieurs à la réception et notamment de nature décennale, est réputée avoir stipulé pour la Ville s'agissant des ouvrages ayant vocation à lui être remis à leur achèvement. Elle s'engage à faire état de cette situation auprès de ses assureurs afin de la leur rendre opposable de sorte que la remise des biens à la Ville ne compromette pas la poursuite des garanties.

Les coûts résultant de ces polices d'assurances, y compris ceux résultant de sinistres et de mise en œuvre de franchises sont répartis entre les Parties par projet de la présente convention, y compris ceux résultant de sinistres et de mise en œuvre de franchises.

ARTICLE 14 - DURÉE DE LA CONVENTION

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE03-DE

La présente convention prend effet à compter de la date de sa notification, par le maître d'ouvrage unique désigné à chacune des parties, après leur signature par chacune d'elles.

Elle prend fin à l'achèvement de la mission du maître d'ouvrage désigné conformément à l'article 9 de la présente Convention.

ARTICLE 15 : LITIGES

En cas de litige entre les Parties sur l'interprétation ou l'exécution de cette convention, celles-ci s'engagent à rechercher une issue amiable par tous les moyens à leur disposition avant de porter ce litige devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en trois originaux.

À Clermont-Ferrand, le .....

Pour la Ville de Clermont-Ferrand
Le Maire
L'Adjoint.e au Maire

Pour Clermont Auvergne Métropole
Le Président

Pour le SMTC
Le Président

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance 18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance
Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

DÉLIBÉRATION N°4

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE RESTRUCTURATION DU RESEAU METROPOLITAIN DE TRANSPORTS EN COMMUN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu la délibération du SMTC-AC du 12 janvier 2017 relative au lancement du projet et aux engagements du SMTC-AC consécutifs aux rencontres citoyennes de la mobilité de 2016,

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

Vu la délibération du SMTC-AC du 5 juillet 2018 relative à la restructuration du réseau de transports en commun,

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole approuvée par délibération du SMTC-AC du 6 décembre 2018 et de Clermont Auvergne Métropole du 14 décembre 2018,

Vu les déclarations de projet de Clermont Auvergne Métropole du 30 septembre 2022 et du SMTC-AC du 6 octobre 2022 par lesquelles les assemblées délibérantes déclarent d'utilité publique les lignes BHNS B&C du projet InspiRe,

Vu les délibérations de Clermont Auvergne Métropole du 30 septembre 2022 et du SMTC-AC du 6 octobre 2022 relatives à la validation des études d'avant-projet et du coût prévisionnel du projet,

Vu les délibérations de Clermont Auvergne Métropole du 30 septembre 2022 et du SMTC-AC du 6 octobre 2022 relatives à la formalisation de la convention d'objectifs et de moyens,

Vu les délibérations de Clermont Auvergne Métropole du 30 septembre 2022 et du SMTC-AC du 6 octobre 2022 relatives à la formalisation de l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage,

Considérant les éléments ci-après :

La convention de co-maîtrise d'ouvrage, prise en application de la convention d'objectifs et de moyens actualisée du 8 décembre 2022, définit les conditions administratives, techniques et financières d'une co-maîtrise d'ouvrage organisée entre la Métropole et le SMTC-AC, pour le projet InspiRe tel que défini dans la déclaration de projet.
Elle emporte au sens de l'article L2422-12 du Code de la commande publique, le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par Clermont Auvergne Métropole au profit du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise, de l'ensemble des ouvrages correspondants relevant normalement de sa compétence pour la conception et la réalisation de ce projet.

L'avenant proposé s'inscrit dans les termes de l'article 2.1 de la convention précitée, qui stipulent que la maîtrise d'ouvrage peut être étendue à d'autres composantes dès lors que celles-ci sont nécessaires à la réalisation du projet.

Le présent avenant vient ainsi préciser, conformément à l'article 2.1 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, les opérations concernées et les périmètres correspondants au transfert de MOA de la Métropole vers le SMTC relatif aux réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que les conditions de l'extension de la maîtrise d'ouvrage unique aux travaux d'aménagements à réaliser pour contribuer à la qualité du réseau restructuré de bus.

Le présent avenant vient également préciser à l'article 4.1 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, les conditions et modalités de mise en œuvre du dispositif d'indemnisation des dommages de travaux publics liés au projet InspiRe.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

- **De se prononcer favorablement sur l'approbation de la nouvelle convention de maîtrise d'ouvrage relative au projet de développement et de restructuration du réseau métropolitain de transports en commun, telle qu'annexée,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.**

SMTC
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
BUREAU du 9 juin 2023
COMMISSION MOBILITÉS, URBANISME, AMÉNAGEMENT, VOIRIE,
PÔLES DE PROXIMITÉ du 14 juin 2023
CONSEIL MÉTROPOLITAIN du 30 juin 2023

Direction Générale Aménagement Durable du Territoire / 8182
Pauline BAYARD

PROJET INSPIRE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET LE SMTC-AC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée,

Vu la délibération du SMTC-AC du 12 janvier 2017 relative au lancement du projet et aux engagements du SMTC-AC consécutifs aux rencontres citoyennes de la mobilité de 2016,

Vu la délibération du SMTC-AC du 5 juillet 2018 relative à la restructuration du réseau de transports en commun,

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole approuvée par délibération du SMTC-AC du 6 décembre 2018 et de Clermont Auvergne Métropole du 14 décembre 2018,

Vu les déclarations de projet de Clermont Auvergne Métropole du 30 septembre 2022 et du SMTC-AC du 6 octobre 2022 par lesquelles les assemblées délibérantes déclarent d'utilité publique les lignes BHNS B&C du projet InspiRe,

Vu les délibérations de Clermont Auvergne Métropole du 30 septembre 2022 et du SMTC-AC du 6 octobre 2022 relatives à la validation des études d'avant-projet et du coût prévisionnel du projet,

Vu les délibérations de Clermont Auvergne Métropole du 30 septembre 2022 et du SMTC-AC du 6 octobre 2022 relatives à la formalisation de la convention d'objectifs et de moyens,

Vu les délibérations de Clermont Auvergne Métropole du 30 septembre 2022 et du SMTC-AC du 6 octobre 2022 relatives à la formalisation de l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage,

Considérant les éléments ci-après :

La convention de co-maîtrise d'ouvrage, prise en application de la convention d'objectifs et de moyens actualisée du 8 décembre 2022, définit les conditions administratives, techniques et financières d'une co-maîtrise d'ouvrage organisée entre la Métropole et le SMTC-AC, pour le projet InspiRe tel que défini dans la déclaration de projet.

Elle emporte au sens de l'article L2422-12 du Code de la commande publique, le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par Clermont Auvergne Métropole au profit du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise, de l'ensemble des ouvrages correspondants relevant normalement de sa compétence pour la conception et la réalisation de ce projet.

L'avenant proposé s'inscrit dans les termes de l'article 2.1 de la convention précitée, qui stipulent que la maîtrise d'ouvrage peut être étendue à d'autres composantes dès lors que celles-ci sont nécessaires à la réalisation du projet.

Le présent avenant vient ainsi préciser, conformément à l'article 2.1 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, les opérations concernées et les périmètres correspondants au transfert de MOA de la Métropole vers le SMTC relatif aux réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que les conditions de l'extension de la maîtrise d'ouvrage unique aux travaux d'aménagements à réaliser pour contribuer à la qualité du réseau restructuré de bus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

Le présent avenant vient également préciser à l'article 4.1 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, les conditions et modalités de mise en œuvre du dispositif d'indemnisation des dommages de travaux publics liés au projet InspiRe.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de vous prononcer favorablement sur l'approbation de la nouvelle convention de maîtrise d'ouvrage relative au projet de développement et de restructuration du réseau métropolitain de transports en commun, telle qu'annexée,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

Aménagements potentiels RRB - 2025			
N° am.	Nom aménagement	Commune(s) concernées par l'aménagement	MOA
2	Contre-sens bus A. France (début sur E. Michelin puis sur A. France)	Clermont-Ferrand	SMTC
5b	Site propre Ballain / Vercingétorix	Clermont-Ferrand	InspiRe (allées du cardo)
9	Avenue Cournon Aubière	Aubière	CAM
13	Rte de Romagnat / rue de Gergovie	Aubière	SMTC
14	Carrefour Grevenmacher / de Gaulle / Curabet / Martin	Aubière	SMTC
15	Carrefour Grevenmacher / Maerte à Aubière	Aubière	SMTC
16	Carrefour Foisses / Champvoisin à Aubière	Aubière	SMTC
17	Rues Hotel de Ville / Vercingétorix Beaumont	Beaumont	SMTC
18	Carrefour av. Leclerc / rue de l'Hotel de Ville Beaumont	Beaumont	SMTC
19	Carrefour av. Leclerc / rue Croix des Liondards Beaumont	Beaumont	SMTC
20a à 20e	Av. de la Libération	Clermont-Ferrand	SMTC
24	Carrefour Thévenot Thibaud / Dumas	Clermont-Ferrand	CAM
25	Lavoisier / Clos Notre-Dame / Gordon Bennett	Clermont-Ferrand	SMTC
29	Rues des Fourches / Sirocco Cébazat	Clermont-Ferrand - Cébazat	CAM
30	Avenue du 8 mai Cébazat	Cébazat	CAM
31	Bd Flaubert / J. Moulin / St-Jean / Brugière / Jouhaux - section Nord	Clermont-Ferrand	CAM
	Bd Flaubert / J. Moulin / St-Jean / Brugière / Jouhaux - section Sud	Clermont-Ferrand	SMTC
32a	Rue de Chanteranne	Clermont-Ferrand	CAM
33	Arrêt Fernand Forest	Clermont-Ferrand	SMTC
34a	Garantir accès rue de Montpoly	Beaumont	SMTC
34b	Suppression stationnement rue de Montpoly et début rue Matharet	Beaumont	SMTC
34c	Modification terminus "Matussat Chataigneraie"	Beaumont	SMTC
34d	Carrefour à feux rue de Montpoly / Av. Mont-Dore	Beaumont	SMTC
35	Créations de quais arrêt "Les Carmes"	Clermont-Ferrand	SMTC
36	Créations quais nouvel arrêt "Delille"	Clermont-Ferrand	SMTC/CAM
37	Création quais nouvel arrêt "Gaillard"	Clermont-Ferrand	SMTC
39	Création de quais pour les nouveaux arrêts secteur Trémonteix / Glacières	Clermont-Ferrand	SMTC
40	Elagage des arbres sur Lempdes	Lempdes	SMTC
42a	Sécurisation des quais de l'arrêt "Milan"	Lempdes	SMTC
42b	Création arrêt pour terminus ligne 9	Pont du Château - Lempdes	SMTC
43	Aménagements rue Sully	Clermont-Ferrand	CAM
44	Alternat route de Sayat à Nohanent	Nohanent	CAM
45b	Rte de Sayat / Chemin de la Gane	Nohanent	SMTC
47	Création de quais sur l'av de Clermont à Durtol	Durtol	SMTC
48	Modif Carrefour rue C. Garnier / rue Champfleuri + contre-sens bus C. Garnier	Clermont-Ferrand	SMTC/CAM
49	Carrefour rue Bien Assis / rue Barbier Daubrée	Clermont-Ferrand	CAM
50	Bd Maurice Pourchon	Clermont-Ferrand	SMTC
51	Création de quais sur la Rte de Gerzat à Aulnat	Aulnat	SMTC
55a	Terminus Le Cendre	Le Cendre	SMTC
55b	Création de plusieurs quais sur la commune du Cendre	Le Cendre	SMTC
55c	Terminus Le Cendre	Le Cendre	SMTC
56	Création de quais pour 2 arrêts rue du Foirail	Cournon d'Auvergne	SMTC
57	Création de quais pour 2 arrêts Bd Flaubert	Clermont-Ferrand	SMTC
58a	Création de quais pour 4 arrêts dans le secteur des Sauzes	Aubière - Clermont-Ferrand	SMTC
58b	Passage dans les Sauzes	Aubière - Clermont-Ferrand	CAM
59	Arrêt Champ Lamet ligne 36	Pont du Château - Lempdes	SMTC
63	Créations de quais pour 6 arrêts dans le secteur Coumon/Mezel	Coumon d'Auvergne - Mur sur Allier	SMTC
64	Création de quais pour 13 arrêts sur la commune de Pont du Château	Pont du Château	SMTC
65	Créations de sanitaires aux terminus	Plusieurs communes	SMTC
67	Créations de quais pour 3 arrêts sur la commune de Royat	Royat	SMTC
68	Terminus Route de Nohanent à Blanzat (lignes 10 et 24)	Blanzat	SMTC
70	Création de quais pour le nouvel arrêt "Roger Maerte/ Margeride"	Aubière	SMTC
71	Passage piéton et sécurisation arrêt Gamay à Aubière	Aubière	SMTC
72	Terminus Av de l'Allier à Coumon	Cournon d'Auvergne	SMTC
73	Aménagement d'un retournement ligne 27 à Ceyrat Pradeaux	Ceyrat	SMTC
74a	Créations de quais pour les nouveaux arrêts secteur ZA Ladoux	Cébazat - Gerzat	SMTC
74b	Aménagement terminus ZA Ladoux	Cébazat - Gerzat	SMTC
75	Aménagement Chemin de Donnavignat à Gerzat	Gerzat	SMTC
76	Nouvelle voie à Gerzat (nouveau quartier)	Gerzat	SMTC
77	Création de quais pour le nouvel arrêt "rue de Fontenille	Cébazat	SMTC
78	Créations de quais pour les nouveaux arrêts de la boucle de Gomel	Clermont-Ferrand	SMTC
79	Terminus av des Dômes / Av Clémenceau à Coumon	Cournon d'Auvergne	SMTC
80	Terminus av de l'allier à Pérignat sur Allier	Pérignat sur Allier	SMTC
81	Créations de quais pour les arrêts de la ligne St Genès	Saint Genès Champanelle	SMTC
82	Réaménagement ancien quais av de l'Europe	Chamalières	SMTC
83	Réaménagement quais arrêts "Résistance"	Beaumont	SMTC
84	Terminus ligne Orcines sur av VGE - carrefour Europe - Chamalières	Chamalières	SMTC
130	Créations de quais pour arrêts "Charade" et "Huttopia"	Royat - Saint Genès Champanelle	SMTC
131	Créations de quais pour les arrêts du secteur des Batignolles	Gerzat	SMTC
132	Créations de quais pour l'arrêt Av de l'Allier à Cournon proche ZA	Cournon d'Auvergne	SMTC
133	Création de quai pour un arrêt supplémentaire Av de la Margeride	Aubière - Clermont-Ferrand	SMTC
134	Réouverture ancienne voie Cébazat Nord vers Chateaugay	Cébazat	SMTC
135	Création shunt bus rue de Fontenile à Cébazat	Cébazat	SMTC
136	Création de quais pour la nouvelle ligne d'Orcines	Orcines	SMTC
138	Reconfiguration carrefour / régime priorité av. de Clermont / Chemin de Clermont à Nohanent	Durtol	SMTC

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

PROJET INSPIRE
LISTE DES OPERATIONS DE TRAVAUX DE RESEAUX HUMIDES
PORTAGE DES OPERATIONS PAR Métro-DCE ET SMTC
PIECE ANNEXE N°4 DE LA CONVENTION...

					Mise à jour le	09/05/23
Porteur MOA	**Financement**		**Maitrise d'œuvre**			
Métro – DCE	Métro – DCE, budgets principal et annexes		DCE			
SMTC	**SMTC puis remboursement DCE**		**Moe externe**			

Secteur	zone	Nom
2	2A	201 BLATIN BERTHELOT
2	2A	202 BLATIN JAUDE
2	2B	203 DESAIX
2	2B	204 DESAIX JUIN
2	2B	205 RENOUX
2	cardo	2051 BALLAINVILLIERS
2	2D	206 JOFFRE SABLON
2	2D	207 CARNOT SABLON
2	cardo	209 VERCINGETORIX
3	3A	ESPLANADE GARE
3	3A	Italie
3	3A	UNION SOVIETIQUE
3	3B	EDOUARD MICHELIN
3	3B	AUGER
3	3B	LUCIE AUBRAC
3	3D	SAINT JEAN 4
3	3D	SAINT JEAN 3
3	3D	SAINT JEAN 2
4	4A	401 SAINT JEAN 1 (J. Verne)
4		402 GUTENBERG
4		403 ROND POINT BREZET
5		501 MERMOZ
5		502 GAGARINE
5		503 MAIRIE AULNAT
5		504 JEAN JAURES
5		505 SAINT EXUPERY
5		505 TERMINUS AULNAT
6		610 BERTHELOT / AV ROYAT
6		2011 BERTHELOT CARREFOUR
6		6091CLAUSSAT CARREFOUR
6		6071 FONTGIEVE CARREFOUR
6		601 DURTOL 2
7	8A, 7D	710 SCHUMAN
7	7D	709 FLAUBERT
7	7D	708GANTIERE
7	7C	707 FONTAINE DU BAC
7	7C	706CROUZILLE
7	7B	705 ESPLANADE
7	7B	704 PROUDHON
7	7A	703 SARRAIL
7	7A	702 PRADELLE
7	7A	701 FLEURY
8		801 SCHUMAN PARDIEU
8		802 ERNEST CRISTAL A75
9		900 SARLIEVE DEPOT
9		901 SARLIEVE
9		902 GRANDE HALLE
9		903 MARECHAL LECLERC
10	10ABC	1001 - 1002
10	10D	1003 AVENUE DU MIDI
10	10D	1004 MARECHAL JOFFRE
10	10D	1005 MARECHAL FOCH
10	10D	1006 LIBERATION DOMES
10	10E	1007 LIBERATION MIDI
10	10F	10081 LIBERATION FUSILLES VINGRE
10	10F	1008 LIBERATION GARDET
10	10F	1010 LIBERTE GARDET
10	10F	1011 LIBERTE FOIRAIL
10	10G	1012 LIBERTE VOLTAIRE
10	10G	1013 VOLTAIRE
10	10G	1014VICTOR HUGO PH1
10	10G	1017VICTOR HUGO PH2
10	10H	1015 JEAN MOULIN
10	10H	1016 AVENUE DE L'ALLIER

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE RESTRUCTURATION DU RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DE TRANSPORTS EN COMMUN

Entre

Clermont Auvergne Métropole, dont le siège est situé 64-66 avenue de l'Union Soviétique, 63 000 Clermont-Ferrand, représenté par son Président, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité par délibération du Conseil métropolitain en date du……..,

Ci-après dénommé « la Métropole » d'une part,

Et

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise, dont le siège est situé 2bis, rue de l'Hermitage 63 000 Clermont-Ferrand ,représenté par son Président, François RAGE dûment habilité à cet effet par délibération du Comité syndical en date du……..,

Ci-après dénommé le « SMTC-AC » d'autre part,

Ci-après dénommées ensemble « les Parties »,

Le présent avenant a pour vocation d'actualiser la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative au projet de développement et de restructuration du réseau métropolitain de transport en commun, signée sur la base des délibérations de Clermont Auvergne Métropole et du SMTC-AC respectivement en date du 30 septembre 2022 et du 6 octobre 2022, **concernant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par la Métropole au profit du SMTC-AC**.

En conséquence de quoi il a été convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

Article 1 - Objet du présent avenant :

La convention de co-maîtrise d'ouvrage, prise en application de la convention d'objectifs et de moyens actualisée du 8 décembre 2022, définit les conditions administratives, techniques et financières d'une co-maîtrise d'ouvrage organisée entre la Métropole et le SMTC-AC, pour le projet InspiRe tel que défini dans la déclaration de projet.

Elle emporte au sens de l'article L2422-12 du Code de la commande publique, le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par Clermont Auvergne Métropole au profit du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise, de l'ensemble des ouvrages correspondants relevant normalement de sa compétence pour la conception et la réalisation de ce projet.

Cet avenant s'inscrit dans les termes de l'article 2.1 de la convention précitée, qui stipulent que la maîtrise d'ouvrage peut être étendue à d'autres composantes dès lors que celles-ci sont nécessaires à la réalisation du projet.

Le présent avenant vient ainsi préciser, conformément à l'article 2.1 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, les opérations concernées et les périmètres correspondants au transfert de MOA de la Métropole vers le SMTC relatif aux réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que les conditions de l'extension de la maîtrise d'ouvrage unique aux travaux d'aménagements à réaliser pour contribuer à la qualité du réseau restructuré de bus.

Le présent avenant vient également préciser à l'article 4.1 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, les conditions et modalités de mise en œuvre du dispositif d'indemnisation des dommages de travaux publics liés au projet InspiRe.

Article 2 – Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de la date à laquelle les délibérations de Clermont Auvergne Métropole et du SMTC-AC deviennent toutes deux exécutoires.

Article 3 – Articles de la convention modifiés par le présent avenant :

L'Article ~~3~~ 2.1. Maîtrise d'ouvrage unique dévolue au SMTC-AC est modifié comme suit :

Ouvrages inclus dans la maîtrise d'ouvrage unique du SMTC AC :

Les maîtres d'ouvrage compétents initialement (maîtres d'ouvrage « primaires ») s'accordent sur la dévolution au SMTC-AC de la maîtrise d'ouvrage unique, sur le plan pré-opérationnel et opérationnel, pour la conception et la réalisation des différentes composantes du projet InspiRe, telles qu'identifiées et localisées dans le tableau ci-après, par « sous-projets », selon l'allotissement des maîtrises d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

Composantes du projet InspiRe	Localisation (commune)	Maîtrise d'Ouvrage « Primaire »
Lignes B et C		
Aménagements linéaires du système de transport des lignes B et C (en site réservé majoritaire avec priorité absolue aux carrefours, stations, terminus, locaux techniques)	Royat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Aulnat, Cournon d'Auvergne, Aubière, Durtol	SMTC-AC
Aménagements des espaces publics de « façade à façade » en accompagnement des lignes B et C	Royat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Aulnat, Cournon d'Auvergne, Aubière, Durtol	Métropole Communes
Éclairage public / signalisation lumineuse tricolore	Royat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Aulnat, Cournon d'Auvergne, Aubière, Durtol	Métropole TE63 SMTC - AC
Lieu d'intensité Square de la jeune résistance	Clermont-Ferrand	Métropole
Ouvrages d'art de franchissement des voies SNCF	Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne	SMTC – AC Métropole
Réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et d'eau potable (création de réseaux, recalibrage, branchements y compris),	Royat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Aulnat, Cournon d'Auvergne, Aubière, Durtol	Métropole
Reprise des branchements (assainissement sur des réseaux unitaires non modifiés par la DCE de la Métropole)	Clermont-Ferrand	Métropole
Réseau fibre télécommunication métropolitain	Royat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Aulnat, Cournon d'Auvergne, Aubière, Durtol	Métropole
Lieu de Projet Allées du Cardo		
Réaménagement des axes Renoux-Joffre et Ballainvilliers -Vercingétorix	Clermont-Ferrand	Métropole
Dépôt, Centre d'exploitation et de maintenance		
Nouveau centre de maintenance et de remisage	Cournon d'Auvergne, Aubière	SMTC-AC
Centrale de production d'énergie	Intégré au nouveau dépôt	SMTC-AC
Matériel roulant et systèmes de charge		
Fourniture du matériel roulant	Royat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Aulnat, Cournon d'Auvergne, Aubière, Durtol	SMTC-AC
Fourniture des équipements de recharge	Royat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Aulnat, Cournon d'Auvergne, Aubière, Durtol	SMTC-AC
Systèmes d'aide à l'exploitation et informations voyageurs		
Fourniture du SAE, SIV et de la radio	Royat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Aulnat, Cournon d'Auvergne, Aubière, Durtol	SMTC-AC
Systèmes GTC		
Fourniture des équipements GTC	Royat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Aulnat, Cournon d'Auvergne, Aubière, Durtol	SMTC-AC
Parkings		
Parkings-relais Rivaly et Breuil	Royat, Clermont-Ferrand	Métropole
Réseau Restructuré de Bus 2025		
Aménagements pour la performance du Réseau restructuré de Bus 2025	**Ressort territorial**	SMTC-AC/Métropole

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

* Nota : Concernant les composantes « réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et d'eau potable » et « reprise de branchements », les Parties se sont entendues sur les opérations concernées avec les périmètres correspondants (cf annexe 4)

La maîtrise d'ouvrage des composantes relevant normalement de la Métropole, en tant que maître d'ouvrage primaire, telle que mentionnée ci-dessus, est donc transférée aux termes des présentes au SMTC-AC.

Dans ces conditions, le SMTC-AC assure donc la responsabilité juridique et financière de ces interventions en tant que maître d'ouvrage unique sur l'ensemble du périmètre de l'opération.
La maîtrise d'ouvrage peut être, en outre, étendue à d'autres composantes dès lors que celles-ci sont nécessaires à la réalisation du projet tel que défini dans la déclaration de projet, notamment les aires et parcs de stationnement.

Les Parties conviennent de l'extension de la maîtrise d'ouvrage unique aux travaux d'aménagements à réaliser pour contribuer à la qualité du réseau restructuré de bus au travers de l'annexe 3 intégrée à l'article 18. Cette annexe précise la répartition des MOA entre la Métropole et le SMTC-AC concernant les aménagements du réseau restructuré de bus 2025 sur le territoire des 21 communes de la Métropole. Cette extension de MOA peut comprendre les composantes SLT et éclairage au même titre que pour les lignes B et C.
Les Parties s'entendent pour tenir à jour ce tableau de synthèse.
Les Parties définiront ultérieurement les conditions de la Maîtrise d'Ouvrage unique métropolitaine aux travaux d'aménagements RRB concernés.

Le SMTC s'engage à réaliser les études de faisabilité et à soumettre le programme des aménagements RRB à la validation des instances décisionnelles d'InspiRe.
Les parties conviennent que le montant total de la participation de la Métropole au financement des aménagements RRB ne devra pas dépasser le montant plafond de 4,4 M€TTC. En cas de dépassement du budget prévisionnel, un avenant pourra actualiser la participation de chacune des parties sous réserve d'un accord sur l'évolution des montants plafonds.
La liste des aménagements présentée en annexe n'est pas définitive et pourra être amenée à évoluer.

Un article 4.1.1 est inséré à l'article 4 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, rédigé comme suit :

<u>Article 4.1.1 : Conditions et modalités de mise en œuvre du dispositif d'indemnisation des dommages de travaux publics liés au projet InspiRe</u>

Au titre de l'exécution de sa mission, le SMTC-AC, maître d'ouvrage unique, se charge du règlement des éventuelles conséquences indemnitaires des travaux InspiRe, subies par les commerçants dans la limite du montant budgétaire prévu à cet effet.

Pour l'instruction et l'examen des demandes indemnitaires formées par les commerçants, le maître d'ouvrage unique recourt à la Commission Permanente d'Indemnisation Amiable Métropolitaine (CPIAM) selon les règles définies par son règlement intérieur approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 30 juin 2023.

La CPIAM instruit les demandes indemnitaires pour le compte du SMTC-AC, lui transmet un avis et le cas échéant une proposition d'indemnisation.

Sur la base de cet avis, et après visa/accord du Président de la Métropole ou de son Représentant, le SMTC-AC décide d'accepter ou de refuser les demandes indemnitaires.

En cas de refus, il notifie les décisions de rejet.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

En cas d'acceptation, le SMTC-AC procède à la signature des protocoles transactionnels actant l'indemnisation du préjudice réparable contre la renonciation du demandeur à tous recours. Il procède directement et en intégralité au versement de cette indemnisation.

Les Parties conviennent d'appliquer la clé de répartition financière suivante afin de déterminer la part de la charge indemnitaire que la Métropole doit supporter et rembourser au SMTC-AC pour des dommages (qui ne sont pas imputables au SMTC-AC) : 40 % pour la Métropole, 60 % pour le SMTC.

Le SMTC-AC sollicite le remboursement de Clermont Auvergne Métropole sur la base d'appels de fonds, conformément aux principes de responsabilité financière précisés dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Le secrétariat de la CPIAM est assuré par les services de la Métropole. Le SMTC prend en charge le recrutement d'un personnel afin de renforcer ce secrétariat pour le traitement des demandes indemnitaires liées aux travaux du projet InspiRe.

Les modalités de fonctionnement du dispositif d'indemnisation sont détaillées directement entre les Parties.

Dans un contexte d'intensification des travaux publics sur le territoire métropolitain principalement marqué par le projet InspiRe, et qui feront intervenir différentes maîtrises d'ouvrage, les Parties conviennent que le présent dispositif d'indemnisation des travaux InspiRe mis en place par le SMTC et la Métropole via la CPIAM constituera la porte d'entrée unique des usagers, dans un souci de simplification et de clarté.

L'article 18 est modifié comme suit :

Article 18 : liste des annexes

Annexe 1 : planning prévisionnel
Annexe 2 : Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage Métropole/TE63
Annexe 3 : tableau de synthèse des maîtrises d'ouvrage du réseau restructure de bus 2025
Annexe 4 : tableau de synthèse des maîtrises d'ouvrage des réseaux humides

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE
Fait à Clermont Ferrand le	Fait à Clermont Ferrand, le
Olivier BIANCHI Président de Clermont Auvergne Métropole	**François RAGE** Président du SMTC-AC

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE04-DE

Aménagements RRB - 2025			
N° am.	Nom aménagement	Commune concernée	MOA
2	Contre-sens bus A. France (début sur E. Michelin puis sur A. France)	Clermont-Ferrand	SMTC
5b	Site propre Ballain / Vercingétorix	Clermont-Ferrand	InspiRe (allées du cardo)
9	Avenue Cournon Aubière	Cournon d'Auvergne	Métropole
17	Rues Hotel de Ville / Vercingétorix Beaumont	Beaumont	SMTC
18	Carrefour av. Leclerc / rue de l'Hotel de Ville Beaumont	Beaumont	SMTC
19	Carrefour av. Leclerc / rue Croix des Liondards Beaumont	Beaumont	SMTC
20a à 20e	Av. de la Libération	Clermont-Ferrand	SMTC
24	Carrefour Thévenot Thibaud / Dumas	Clermont-Ferrand	Métropole
25	Lavoisier / Clos Notre-Dame / Gordon Bennett	Clermont-Ferrand	SMTC
29	Rues des Fourches / Sirocco Cébazat	Clermont-Ferrand - Cébazat	Métropole
30	Avenue du 8 mai Cébazat	Cébazat	Métropole
31	Bd Flaubert / J. Moulin / St-Jean / Brugière / Jouhaux NORD	Clermont-Ferrand	Métropole
	Bd Flaubert / J. Moulin / St-Jean / Brugière / Jouhaux SUD	Clermont-Ferrand	SMTC
32a	Rue de Chanteranne	Clermont-Ferrand	Métropole
33	Arrêt Fernand Forest	Clermont-Ferrand	SMTC
34a	Garantir accès rue de Montpoly	Beaumont	SMTC
34b	Suppression stationnement rue de Montpoly et début rue Matharet	Beaumont	SMTC
34c	Modification terminus "Matussat Chataigneraie"	Beaumont	SMTC
34d	Carrefour à feux rue de Montpoly / Av. Mont-Dore	Beaumont	SMTC
35	Créations de quais arrêt "Les Carmes"	Clermont-Ferrand	SMTC
36	Créations quais nouvel arrêt "Delille"	Clermont-Ferrand	SMTC/Métropole
37	Création quais nouvel arrêt "Gaillard"	Clermont-Ferrand	SMTC
39	Création de quais pour les nouveaux arrêts secteur Trémonteix / Glacière	Clermont-Ferrand	SMTC
40	Elagage des arbres sur Lempdes	Lempdes	SMTC
42a	Sécurisation des quais de l'arrêt "Milan"	Lempdes	SMTC
42b	Création arrêt pour terminus ligne 9	Pont du Château (bacule Lempdes)	SMTC
43	Aménagements rue Sully	Clermont-Ferrand	Métropole
44	Alternat route de Sayat à Nohanent	Nohanent	Métropole
45a	Modification carrefour av. Pontgibaud / rte de Durtol à Nohanent	Nohanent	Métropole
45b	Rte de Sayat / Chemin de la Gane	Nohanent	SMTC
47	Création de quais sur l'av de Clermont à Durtol	Durtol	SMTC
48	Carrefour rue C. Garnier / rue Champfleuri	Clermont-Ferrand	Métropole
49	Carrefour rue Bien Assis / rue Barbier Daubrée	Clermont-Ferrand	Métropole
50	Bd Maurice Pourchon	Clermont-Ferrand	SMTC
51	Création de quais sur la Rte de Gerzat à Aulnat	Aulnat	SMTC
55a	Terminus Le Cendre	Le Cendre	SMTC
55b	Création de plusieurs quais sur la commune du Cendre	Le Cendre	SMTC
55c	Terminus Le Cendre	Le Cendre	SMTC
56	Création de quais pour 2 arrêts rue du Foirail	Cournon d'Auvergne	SMTC
57	Création de quais pour 2 arrêts Bd Flaubert	Clermont-Ferrand	SMTC
58a	Création de quais pour 4 arrêts dans le secteur des Sauzes	Aubière - Clermont-Ferrand	SMTC
58b	Passage dans les Sauzes	Aubière - Clermont-Ferrand	Métropole
59	Arrêt Champ Lamet ligne 36	Pont du Château (bascule Lempdes)	SMTC
63	Créations de quais pour 6 arrêts dans le secteur Cournon/Mezel	Cournon d'Auvergne - Mur sur Allier	SMTC
64	Création de quais pour 13 arrêts sur la commune de Pont du Château	Pont du Château	SMTC
65	Créations de sanitaires aux terminus	Plusieurs communes	SMTC
67	Créations de quais pour 3 arrêts sur la commune de Royat	Royat	SMTC
68	Terminus Route de Nohanent à Blanzat (lignes 10 et 24)	Blanzat	SMTC
70	Création de quais pour le nouvel arrêt "Roger Maerte/ Margeride"	Aubière	SMTC
71	Passage piéton et sécurisation arrêt Gamay à Aubière	Aubière	SMTC
72	Terminus Av de l'Allier à Cournon	Cournon d'Auvergne	SMTC
73	Aménagement d'un retournement ligne 27 à Ceyrat Pradeaux	Ceyrat	SMTC
74a	Créations de quais pour les nouveaux arrêts secteur ZA Ladoux	Cébazat - Gerzat	SMTC
74b	Aménagement terminus ZA Ladoux	Cébazat - Gerzat	SMTC
75	Aménagement Chemin de Donnavignat à Gerzat	Gerzat	SMTC
76	Nouvelle voie à Gerzat (nouveau quartier)	Gerzat	SMTC
77	Création de quais pour le nouvel arrêt "rue de Fontenille	Cébazat	SMTC
78	Créations de quais pour les nouveaux arrêts de la boucle de Gomel	Clermont-Ferrand	SMTC
79	Terminus av des Dômes / Av Clémenceau à Cournon	Cournon d'Auvergne	SMTC
80	Terminus av de l'allier à Pérignat sur Allier	Pérignat sur Allier	SMTC
81	Créations de quais pour les arrêts de la ligne St Genès	Saint Genès Champanelle	SMTC
82	Réaménagement ancien quais av de l'Europe	Chamalières	SMTC
83	Réaménagement quais arrêts "Résistance"	Beaumont	SMTC
84	Terminus ligne Orcines sur av VGE - carrefour Europe - Chamalières	Chamalières	SMTC
130	Créations de quais pour arrêts "Charade" et "Huttopia"	Royat - Saint Genès Champanelle	SMTC
131	Créations de quais pour les arrêts du secteur des Batignolles	Gerzat	SMTC
132	Créations de quais pour l'arrêt Av de l'Allier à Cournon proche ZA	Cournon d'Auvergne	SMTC
133	Création de quai pour un arrêt supplémentaire Av de la Margeride	Aubière - Clermont-Ferrand	SMTC
134	Réouverture ancienne voie Cébazat Nord vers Chateaugay	Cébazat	SMTC
135	Création shunt bus rue de Fontenile à Cébazat	Cébazat	SMTC
136	Création de quais pour la nouvelle ligne d'Orcines	Orcines	SMTC
137	Aménagement couloirs Bus rue Charles Garnier	Clermont-Ferrand	Métropole

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance 18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance
Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

DÉLIBÉRATION N°5

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

OBJET : COMITE DES USAGERS ET DES PARTENAIRES
APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE 2022 DES EXPLOITANTS

Le Comité des usagers et des partenaires (CUP), créé lors du Comité syndical du 10 décembre 2020, a intégré les fonctions de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), tels que définis à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Lors de sa réunion du 08 juin 2023, le Comité des usagers et des partenaires, réuni en format CCSPL, a donné un avis favorable aux rapports annuels d'activité présentés par les prestataires.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Il s'agissait :

- du rapport de gestion 2022 de la régie T2C ;
- du rapport d'activité 2022 du service C.vélo opéré par City Bike France,
- du rapport d'activité 2022 du service Moovicité opéré par Kéolis,

Ces rapports ont été soumis aux débats et questions, puis ils ont été approuvés à l'unanimité.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

- **Prend acte à l'unanimité de l'approbation par le Comité des usagers et des partenaires des rapports d'activité 2022 présentés par les exploitants.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

2022

REGIE T2C

Rapport de gestion 2022

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

REGIE T2C – Rapport annuel de gestion 2022

Le cadre d'exploitation en 2022, un prisme à 3 facettes :

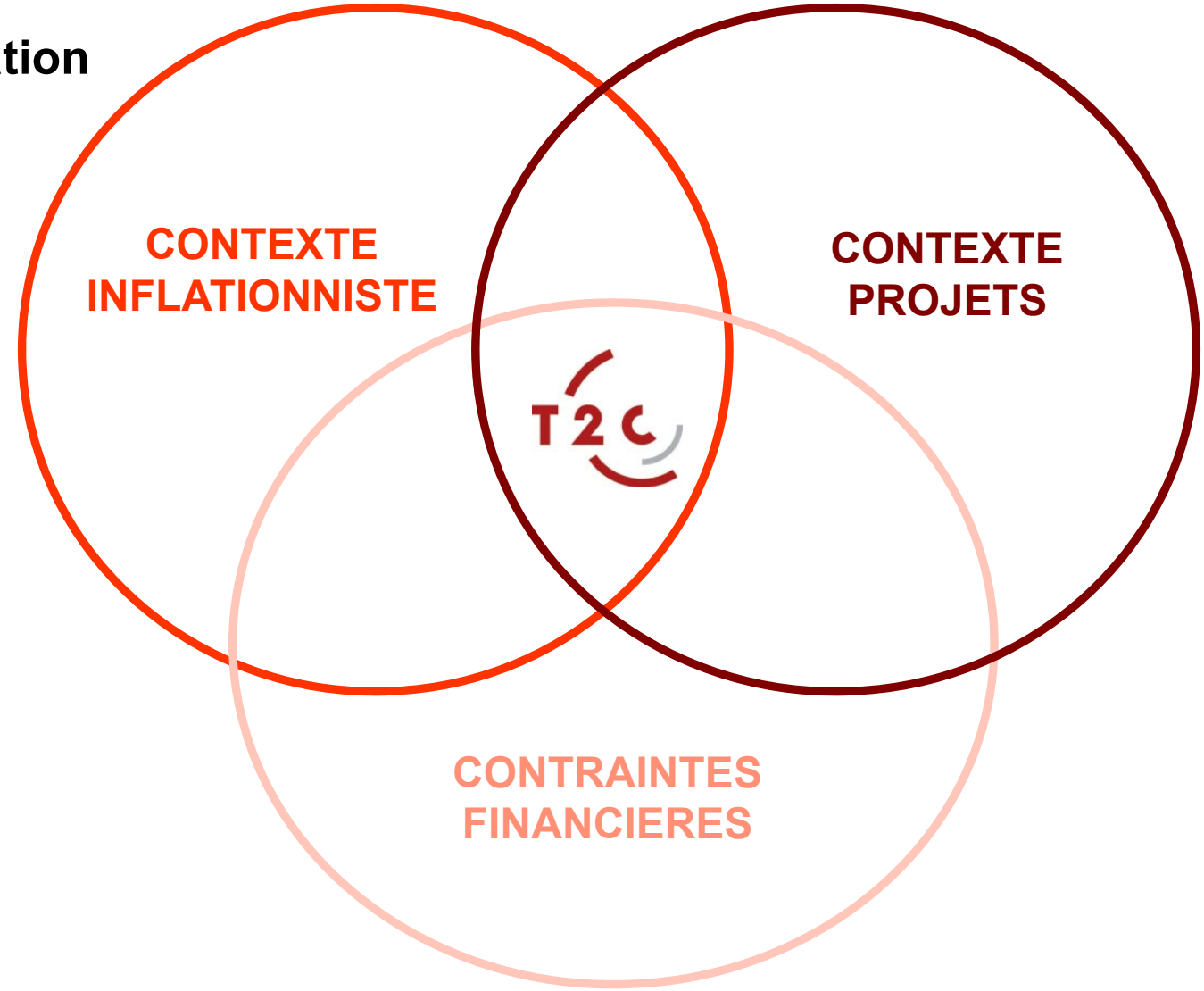

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

REGIE T2C – Rapport annuel de gestion 2022

➢ La gestion des projets au centre de l'activité 2022

- Les deux projets **Ville de Clermont-Ferrand à 30 km/h et gratuité du réseau les week-end** ont nécessité toute l'adaptation des services (notamment ceux de l'exploitation et du commercial) pour répondre aux attentes des décideurs avec par exemple des services conducteurs à disposition des ajustements de graphicage sur la ligne 3 très impactée par la ville à 30.

- L'organisation de la Régie s'est structurée pour mettre en place un pôle dédié permettant de répondre aux enjeux opérationnels des différentes composantes du **projet Inspire.**

- Le projet **Billettique** mis en service à l'automne 2022 (rendez-vous page 7)

- La phase opérationnelle de la **maintenance à mi-vie** des rames THR1

- Les projets de renouvellement **de la chaîne de conception de l'offre, du planning des agents et du système de gestion des ressources humaines** sont entrés en 2022 dans leur phase opérationnelle avancée pour une mise en service prévue en 2023.

- Un nombre important de **développements sont pris en charge par l'équipe informatique** en interne permettant de répondre de manière spécifique et ciblée aux problématiques d'exploitation, de maintenance et de gestion des ressources humaines.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

REGIE T2C – Rapport annuel de gestion 2022

➢ Production de l'offre de service : les éléments marquants de l'année 2022

- En janvier et février, compte tenu d'un contexte sanitaire dégradé, adaptation de l'offre de service
- En février et septembre, mouvement social interne

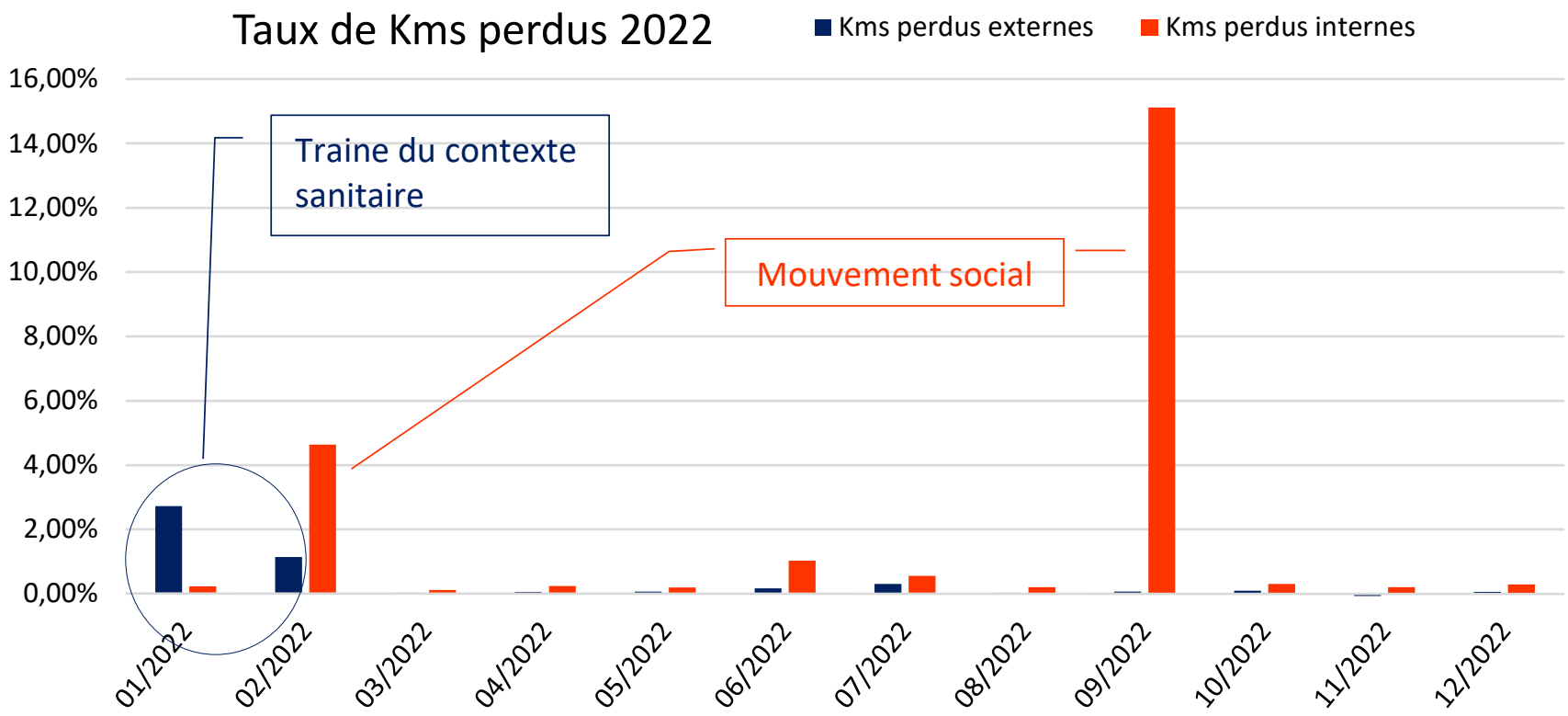

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

REGIE T2C – Rapport annuel de gestion 2022

➢ La problématique du calcul de la fréquentation pour l'année 2022

- La méthodologie de calcul du nombre de voyages est devenue très complexe avec le décalage de planning de la nouvelle billettique et la gratuité les week-ends.
- La fréquentation 2022 du réseau s'établit à **29,7 millions** de voyages (après recalcul avec les nouveaux coefficients de redressement) soit une hausse de **+23,7%** par rapport à 2021 et en léger recul de **-4,3%** par rapport à 2019 *(-7% hors déc. 2019)*.

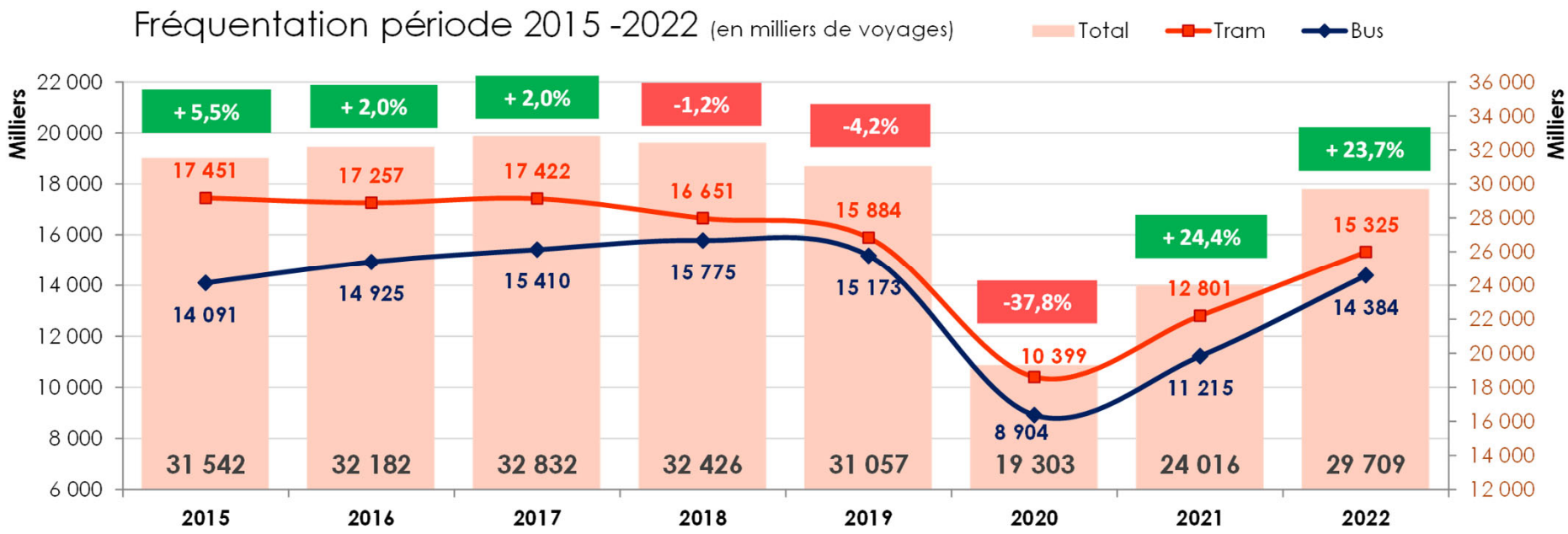

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

REGIE T2C – Rapport annuel de gestion 2022

➢ La nouvelle billettique

- **Mise en œuvre avec succès** de la nouvelle billettique à partir de novembre 2022
- Nouveaux modes de paiement avec, par exemple, l'Open Payment
- Nouveaux supports pour voyager : billet sans contact, carte Oùra
- Nouvelles possibilités d'achat : renouvellement des distributeurs, homogénéisation du circuit de distribution des dépositaires, travail sur la mise en place d'une e-boutique

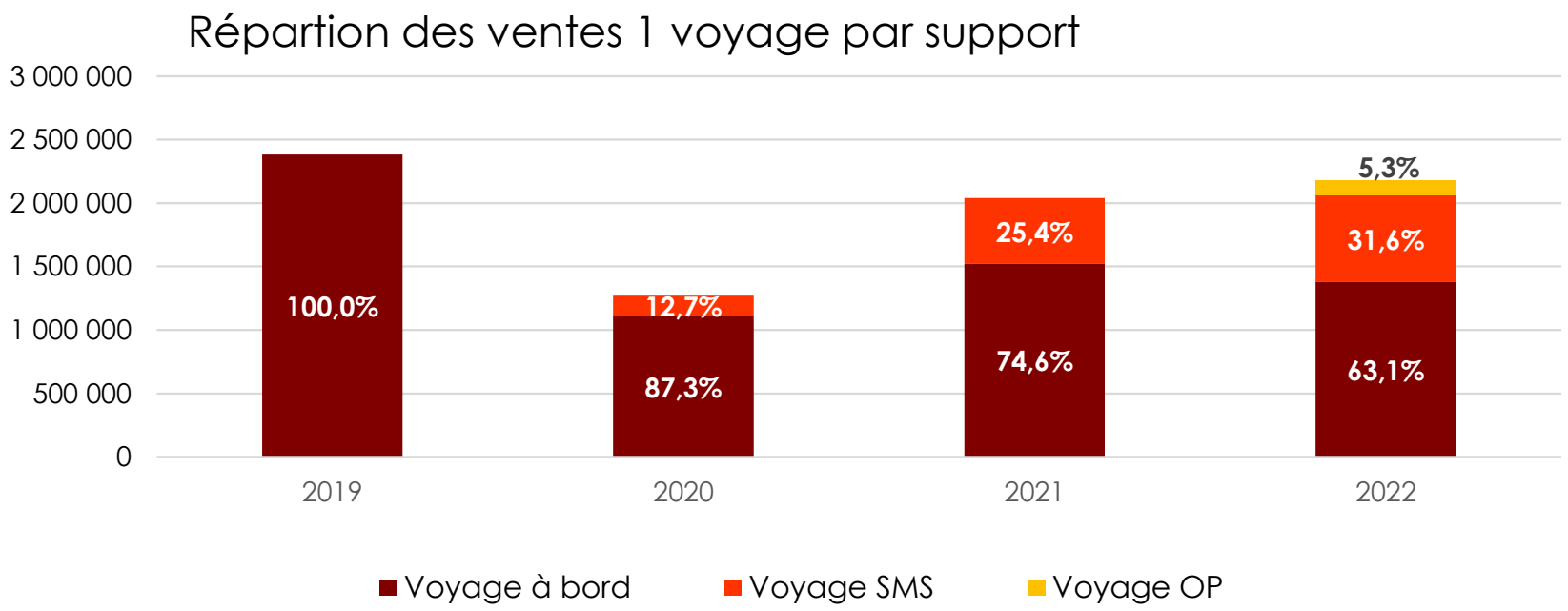

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

REGIE T2C – Rapport annuel de gestion 2022

➢ Les recettes commerciales en 2022

- La recette commerciale 2022 s'établit à **12 322 677 €** soit une hausse de **+8,2%** par rapport à 2021 (+0,9 M€) mais un recul de **-13,9%** par rapport à 2019 (-2 M€).
- Bonne tenue de la solution voyage par SMS, recettes de fin d'année boostées par la mise en place de la nouvelle billettique avec l'Open Payment, recettes annexes issues des procès verbaux en forte hausse.

Recettes commerciales année 2022 - réprésentation des écarts (en K€)

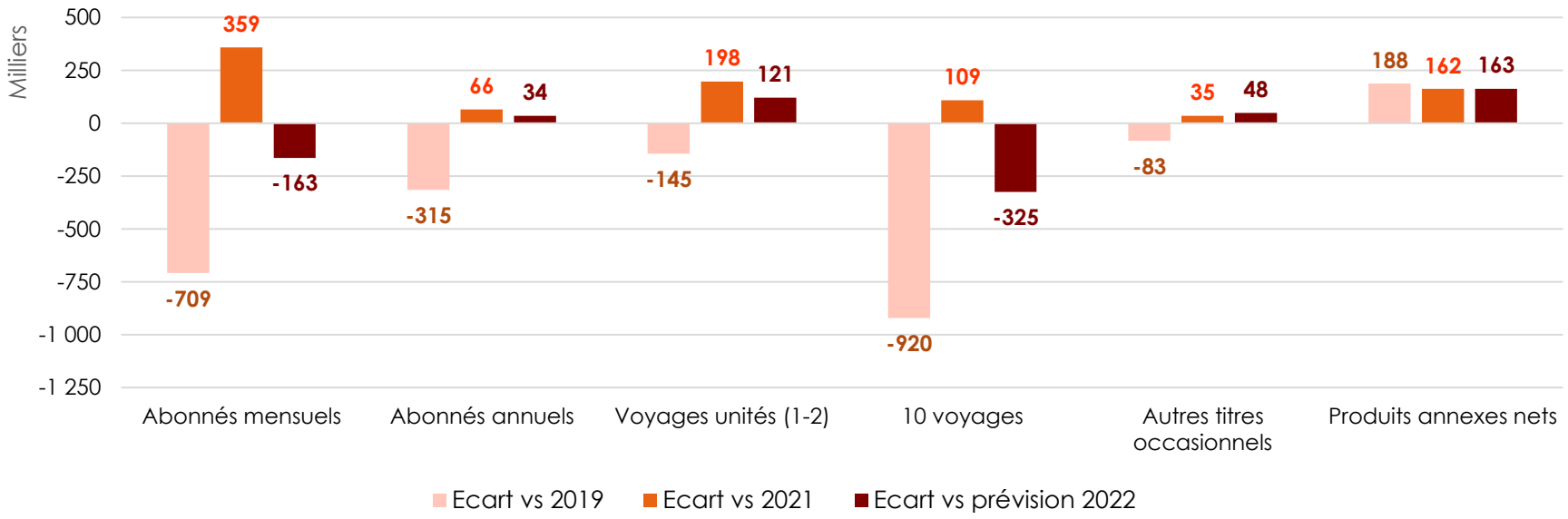

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

REGIE T2C – Rapport annuel de gestion 2022

➢ La fraude

- Le taux de fraude continue sa hausse entamée fin 2019 malgré un nombre de contrôles plus élevé en 2022 de **+21%.**
- Le taux de recouvrement affiche un excellent niveau proche de **64%.**

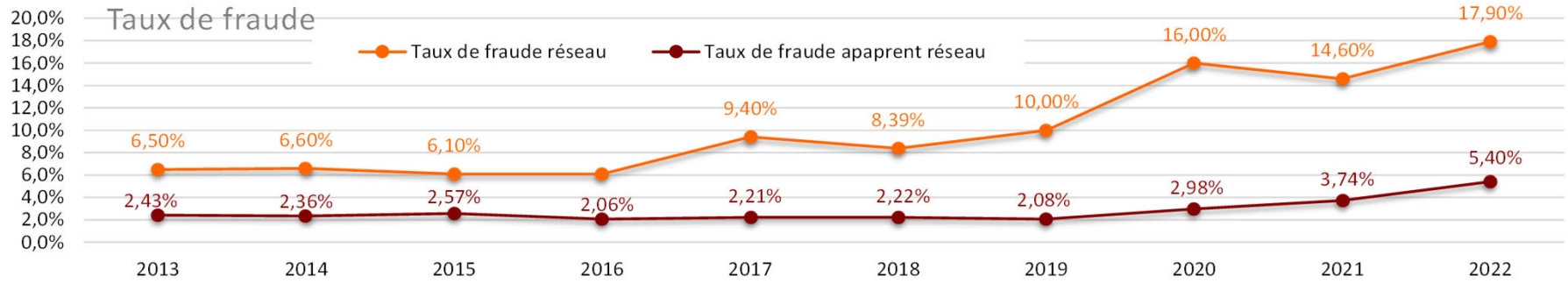

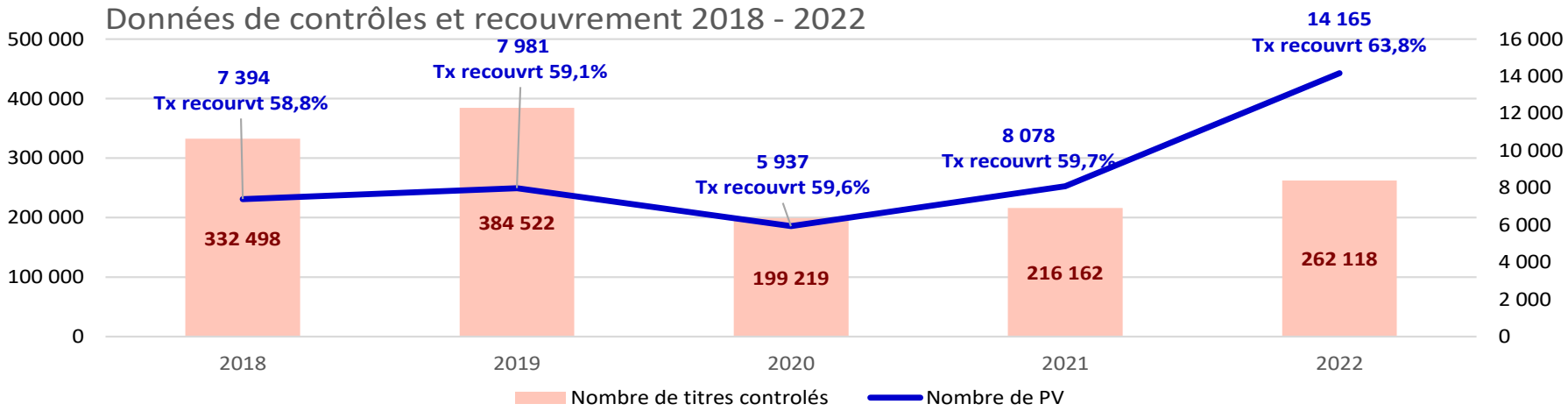

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

REGIE T2C – Rapport annuel de gestion 2022

➢ Les accidents

- Nombre d'accidents en hausse de **+20%** par rapport à 2021 (+51)
- Hausse des accidents corporels et des chutes de 16% : situation dégradée sur le second semestre 2022 en partie en lien avec le début de nombreux travaux sur l'agglomération.
- Taux de responsabilité en diminution de 3,8 points par rapport à 2021
- Objectif de taux d'accident respecté : **4,09** pour un objectif de 4,50

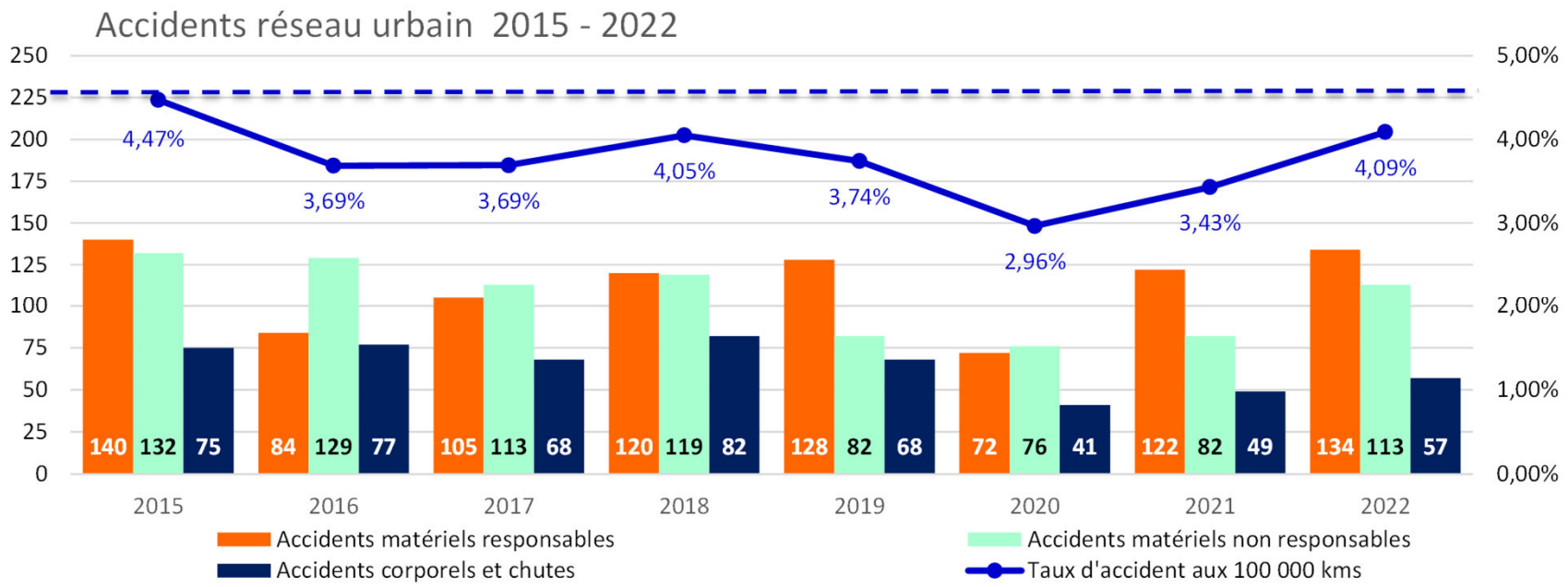

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

REGIE T2C – Rapport annuel de gestion 2022

➢ L'attractivité du réseau à travers la qualité de service

- Le résultat global 2022 s'établit au-delà de l'objectif contractuel avec un écart de **+0,87 points**
- Seul le critère ***Disponibilité*** est inférieur à l'objectif :

  → *Mise en place de la nouvelle billettique, défaut sur les bornes d'information voyageurs BIV et sur les écrans TFT*

Critère qualité	Objectif 22	2020	2021	2022	Ecart vs 2021	Ecart vs Obj.
Ponctualité	**74,00%**	76,80%	73,96%	75,83%	**2,54%**	**2,47%**
Information	**99,00%**	99,35%	99,36%	99,01%	**-0,35%**	**0,01%**
Disponibilité	**99,00%**	96,44%	97,58%	96,27%	**-1,34%**	**-2,76%**
Conduite	**98,00%**	97,79%	98,95%	98,96%	**0,01%**	**0,98%**
Accueil	**99,00%**	98,95%	99,32%	99,62%	**0,30%**	**0,63%**
Propreté	**95,00%**	91,74%	98,13%	98,55%	**0,43%**	**3,74%**
Résultat global	**89,75%**	**89,96%**	**90,00%**	**90,53%**	**0,59%**	**0,87%**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

REGIE T2C – Rapport annuel de gestion 2022

➢ La crise de l'énergie : une hausse spectaculaire des prix

➲ La crise de l'énergie a entrainé une forte évolution des prix dont l'impact financier sur le coût direct T2C est de +**1 375 K€ par rapport au budget** et de **+1 651 K€ vs 2021.**

➲ Ci-contre, les impacts sur la partie énergie du matériel roulant :

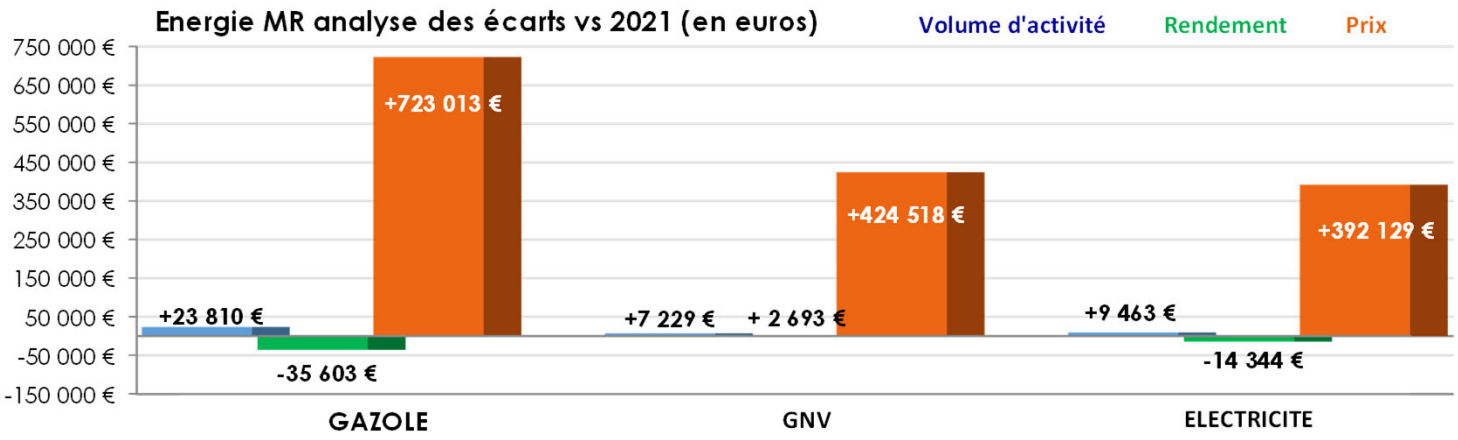

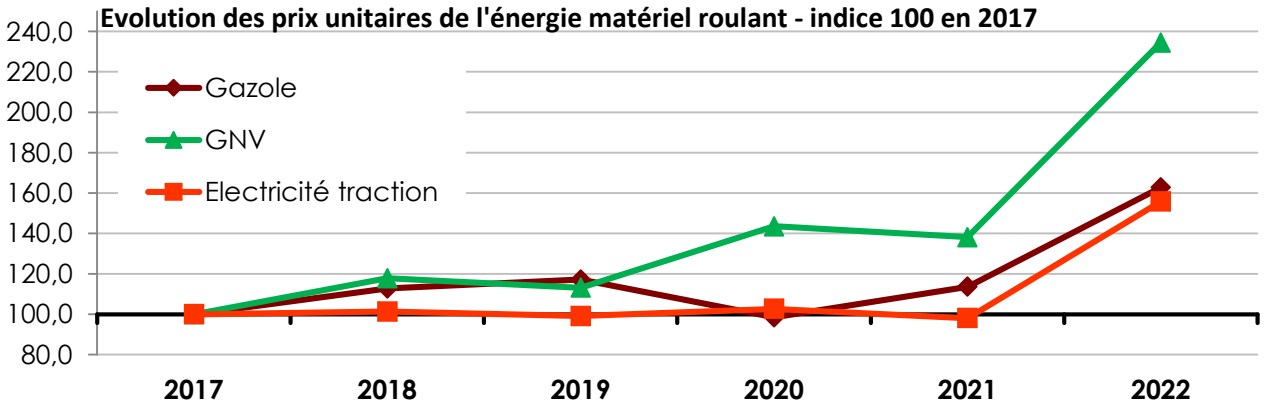

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

REGIE T2C – Rapport annuel de gestion 2022

➢ La maintenance marquée sur le tramway par les difficultés du projet mi-vie

- Le taux de panne bus reste stable malgré les problématiques moteur sur les Créalis
- Les **taux de disponibilité tramway** sont supérieurs à l'objectif de 99%.
- Le **taux de défaillance** tramway est en hausse sensible mais reste conforme à l'objectif.
  Cela traduit les difficultés de maintenance corrective sur le tramway avec le décalage du planning mi-vie que l'on retrouve dans les coûts de la maintenance corrective.

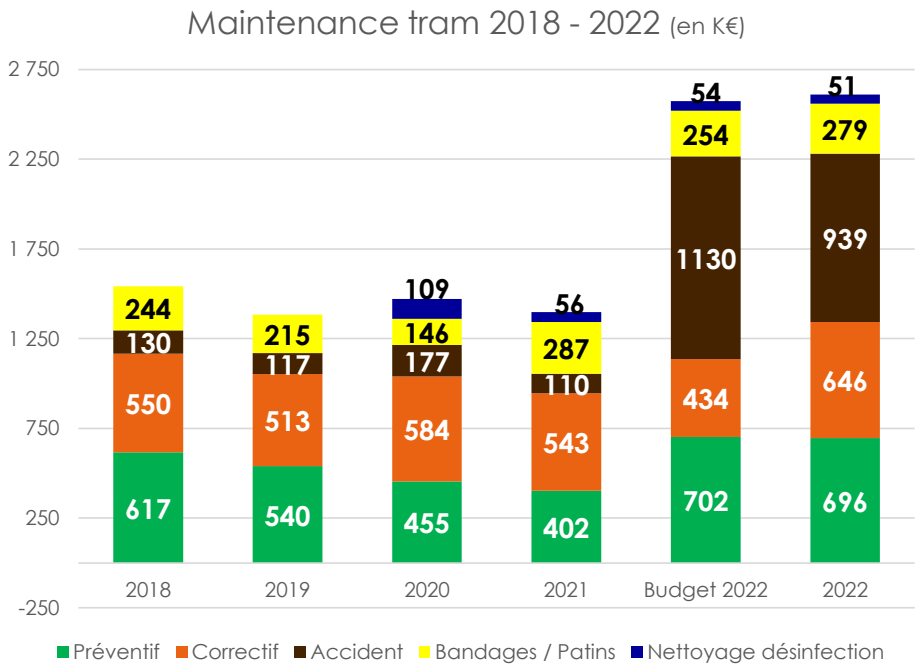

Taux de pannes	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de pannes bus	0,57%	0,50%	0,39%	0,65%	0,64%	0,62%
Taux de défaillance tramw ay	6,85%	7,17%	6,81%	6,90%	6,99%	7,49%
Disponibilité tramw ay exploitation	99,46%	99,74%	99,42%	99,95%	99,97%	99,60%
Disponibilité tramw ay maintenance	99,01%	99,32%	98,48%	99,87%	99,93%	99,82%

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

REGIE T2C – Rapport annuel de gestion 2022

➢ En synthèse : un coût unitaire en rebond en 2022

➲ Le coût unitaire au kilomètre commercial s'affiche pour 2022 à **10,92 €** soit un niveau en hausse sensible par rapport à 2021 de **+6,3%.**

C'est très majoritairement le reflet des crises qui ont touché l'activité de l'année 2022.

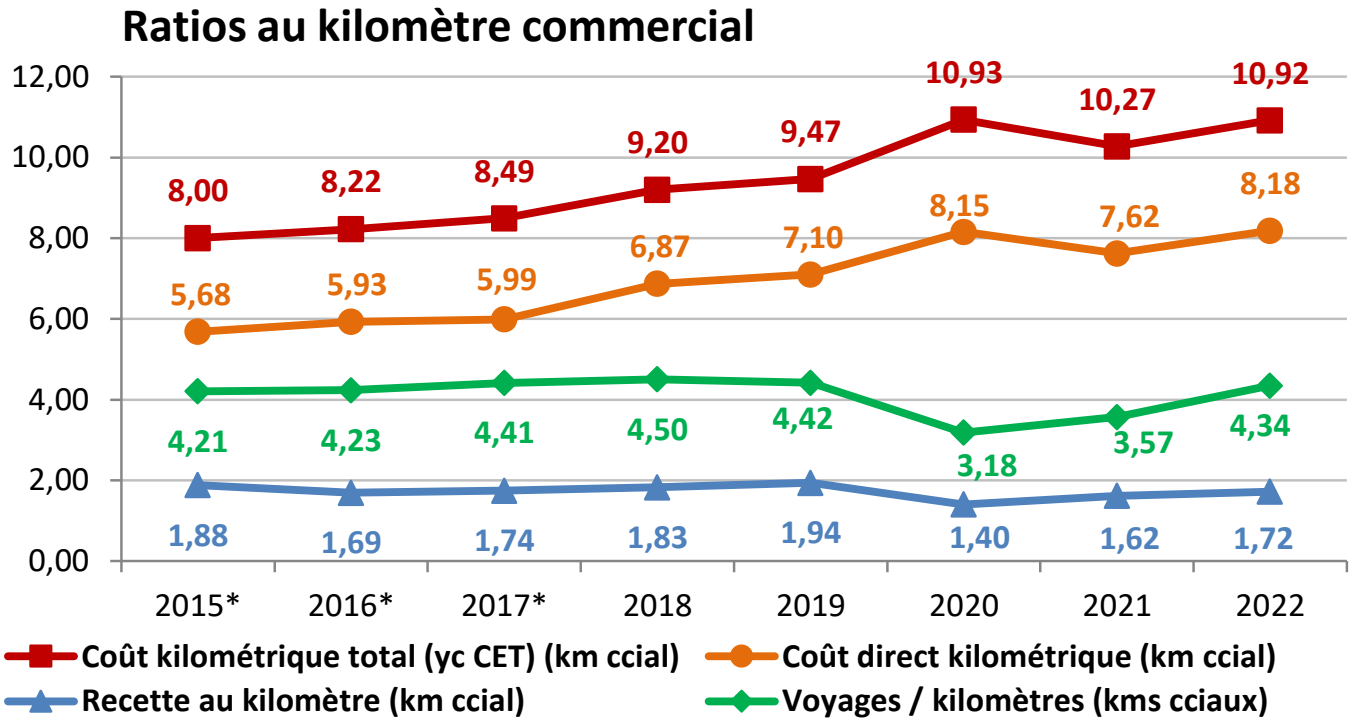

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

REGIE T2C

Rapport de gestion 2022

Merci de votre attention

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

C.vélo

par CityBike France

Rapport d'activité -2022

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

SOMMAIRE

I) Le service C.vélo

- Les VLD en 2022
- Les VLS en 2022
- La C.vélo Box en 2022

II) Bilan communication

- Communication / Evènements

III) Recettes

- Tableau des recettes

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

C.vélo

par CityBike France

I) Le service C.vélo

Les VLD* en 2022

*Vélos en Longue Durée

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Les VLD en 2022

Une augmentation importante du parc VAE

Nombre de VLD

FIN 2021		FIN 2022
26	CLASSIQUES	16
2	PLIANTS	22
8	PDME	8
330	VAE	610

En début d'année 2022, nous avons fini d'intégrer les nouveaux VAE de la comande de décembre 2021 puis une nouvelle augmentation du parc en juillet avec 200 VAE.

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Les VLD en 2022

- **Livraison sur 22 communes, en 2022, c'est 88 passages de 2 heures et 92 passages de 4 heures.**

NEW!

Possibilité de prendre rendez-vous en ligne !

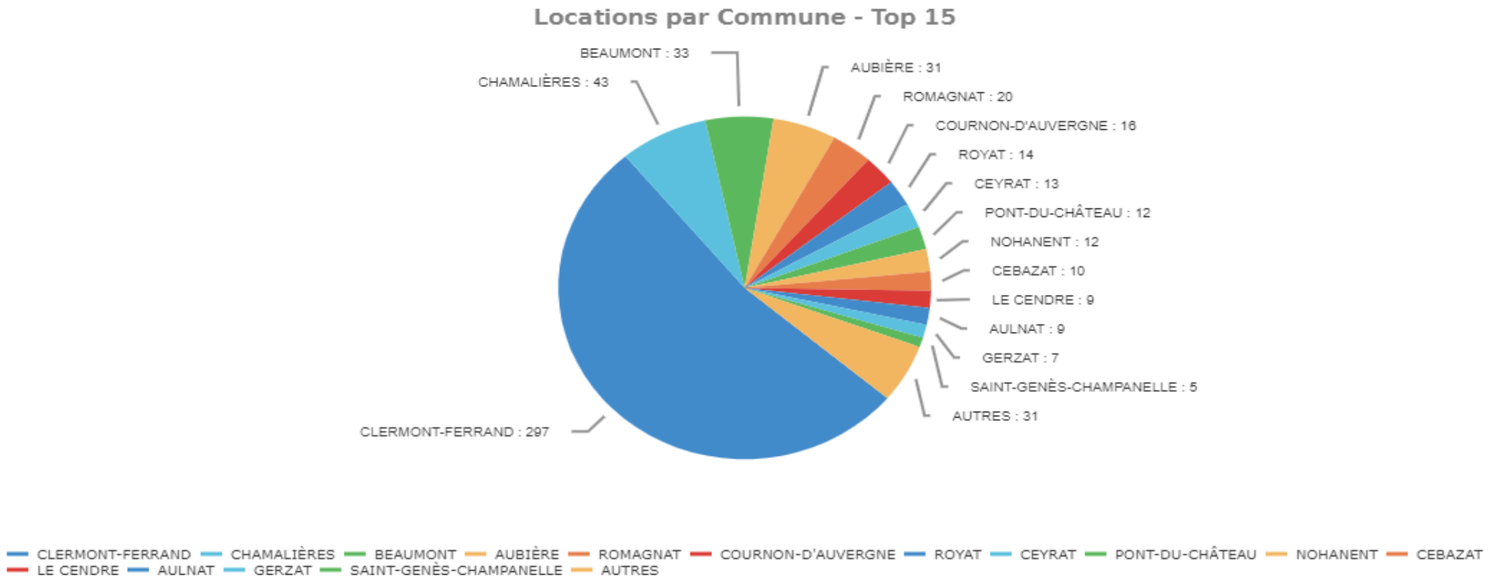

	Nbre de retraits en 2022
La Poste Chamalières	5
La Poste Royat	3
La Poste Oradou	2
La Poste Anatole	0
La Poste Les Vergnes	0
La Poste Cournon	0
La Poste Pont du Chât	0
La Poste Gerzat	0
La Poste Chateaugay	0
La Poste Blanzat	0

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

C.vélo

par CityBike France

I) Le service C.vélo

Les VLS* en 2022

*Vélos en Libre Service

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Les VLS en 2022

Tableau - Nombre de coursesmensuelles

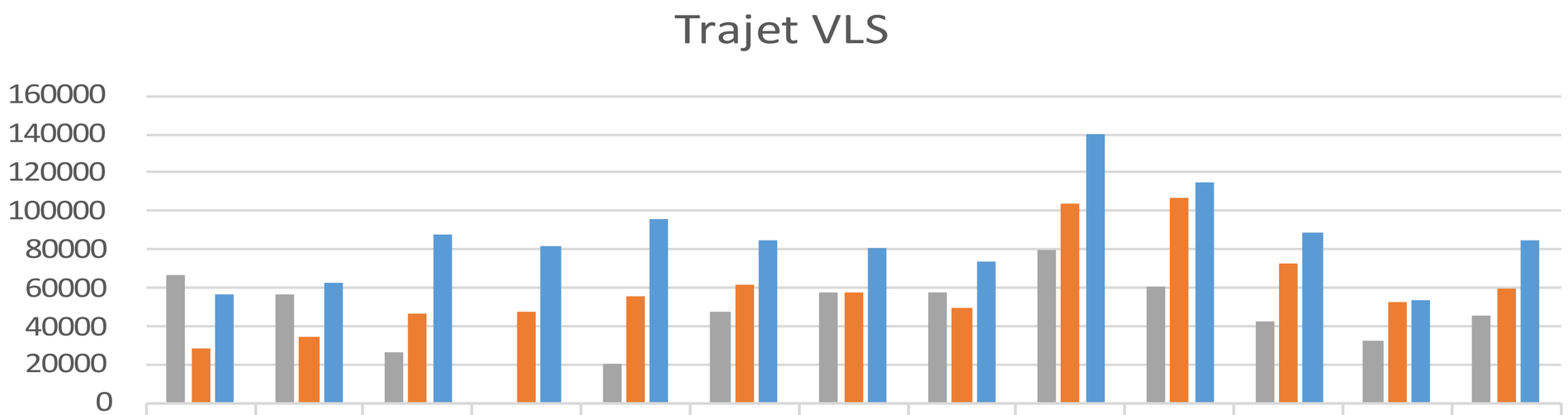

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre	Moy mensuel
2020	66714	56963	26332	0	20453	47602	57301	57130	79777	60854	42498	32930	45713
2021	28474	34789	46950	47567	55330	61717	57810	49858	104304	106872	72429	52158	59855
2022	56632	62958	88206	81540	95565	84912	81057	74068	140445	114776	88372	53975	85209

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Trajet VLS - Totaux

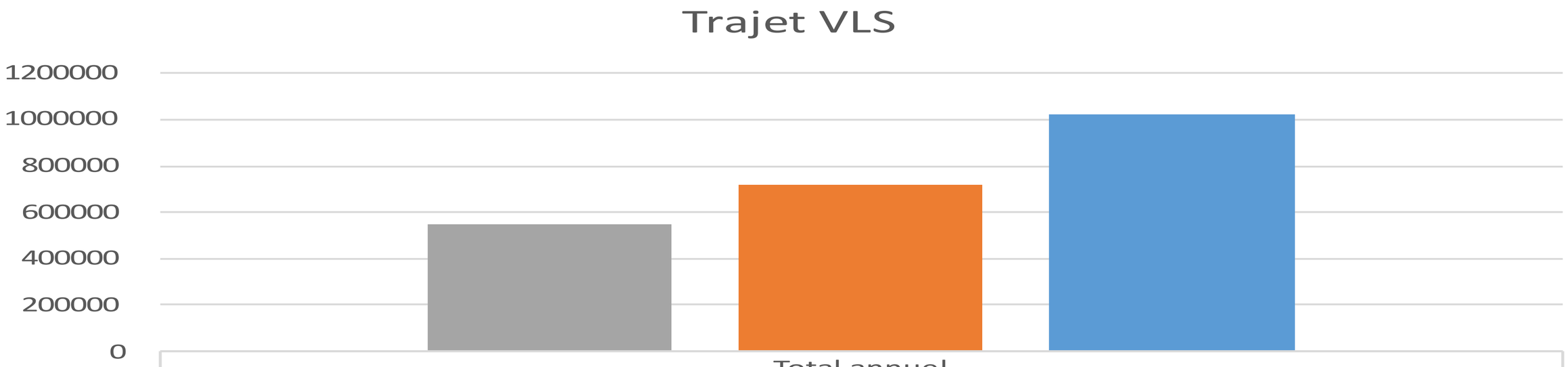

	Total annuel
2020	548554
2021	718258
2022	1022506

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Les VLS en 2022

Un record de courses en 2022 !

Le 06/09/2022 : nous réalisons un record de courses VLS au nombre de 8235 !

Le dernier record datant du 24/09/21 était de 4871 courses.

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Les VLS en 2022

L' engouement continue pour les VLS

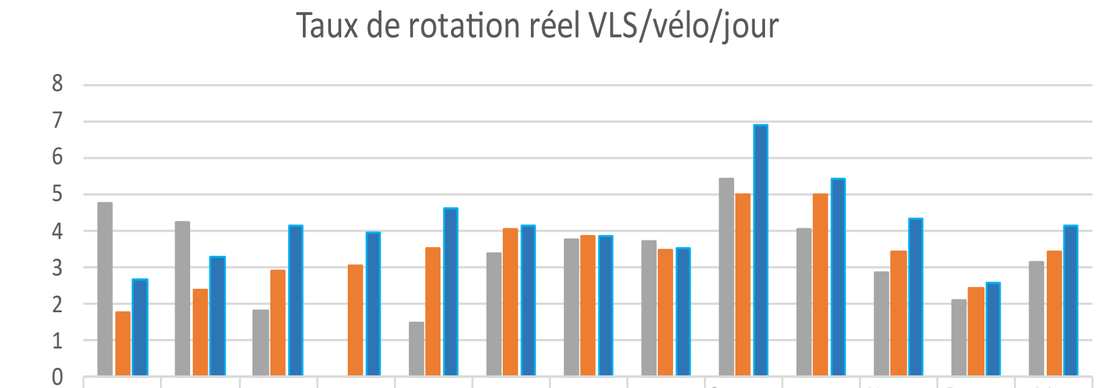

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre	Moy annuel
2020	4,77	4,25	1,8	0	1,46	3,39	3,75	3,72	5,41	4,05	2,85	2,08	3,13
2021	1,78	2,39	2,9	3,04	3,51	4,06	3,88	3,48	5,02	4,98	3,45	2,45	3,41
2022	2,69	3,29	4,16	3,95	4,6	4,16	3,85	3,51	6,88	5,44	4,33	2,57	4,12

Nombre d'abonnés VLS

ABONNEMENT ANNUEL

31 239

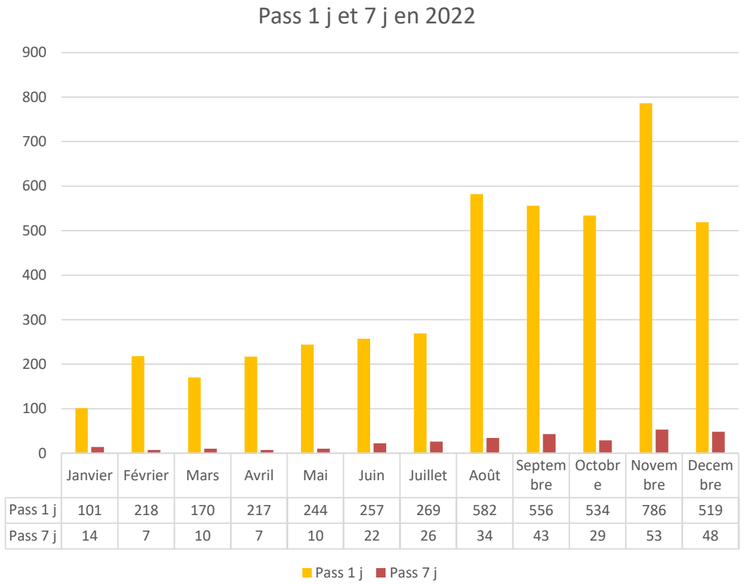

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre
Pass 1 j	101	218	170	217	244	257	269	582	556	534	786	519
Pass 7 j	14	7	10	7	10	22	26	34	43	29	53	48

Pass 1 j Pass 7 j

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Une disponibilité en station accrue

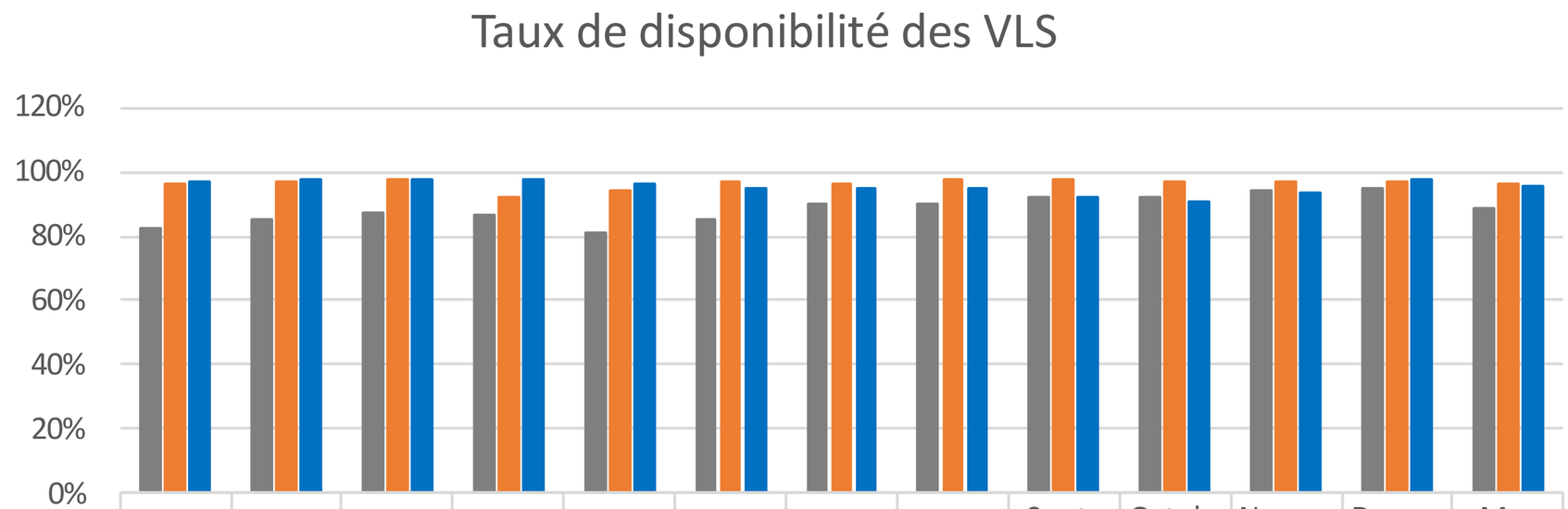

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre	Moy annuel
2020	83%	85%	87%	87%	81%	85%	90%	90%	92%	92%	94%	95%	88%
2021	96%	97%	98%	92%	94%	97%	96%	98%	98%	97%	97%	97%	96%
2022	97,23%	97,77%	97,84%	97,48%	96,12%	94,69%	94,59%	95,07%	92,11%	90,56%	93,69%	97,43%	95,38%

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

C.vélo

par CityBike France

I) Le service C.vélo

La C.vélo Box en 2022

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

la C.vélo Box en 2022

La majorité de nos usagers sont Clermontois, ils utilisent la C.vélo Box dans un cadre d'intermodalité, notamment pour se rendre sur leur lieu de travail.

Commune	Code postal	Total	Part en
Aulnat	63500	1	1,72%
Beaumont	63110	1	1,72%
Beauregard l'évêque	63116	1	1,72%
Bellerive sur Allier	03700	1	1,72%
Billom	63106	0	0,00%
Busset	03270	0	0,00%
Cébazat	63118	1	1,72%
Châlons en champagne	51000	1	1,72%
Chamalières	63400	1	1,72%
Chambaron sur Morges	63200	0	0,00%
Chirac Bellevue	19160	0	0,00%
Clermont-Ferrand	63000	32	55,17%
Corent	63730	1	1,72%
Dallet	63111	0	0,00%
Egliseneuve près Billom	63160	1	1,72%
Issoire	63500	0	0,00%
Joze	63350	0	0,00%
Le Cendre	63670	0	0,00%
Nohanent	63830	0	0,00%
Orléat	63190	0	0,00%
Paris	75000	0	0,00%
Plougovelin	29217	1	1,72%
Poezat	03800	0	0,00%
Pont-du-Château	63430	2	3,45%
Prompsat	63200	0	0,00%
Randan	63310	0	0,00%
Riom	63200	5	8,62%
Romagnat	63540	0	0,00%
Saint Maurice	63270	1	1,72%
Saint Mostien	43260	0	0,00%
Saint-Vallier	71230	1	1,72%
Salledes	63270	1	1,72%
Solignat	63870	0	0,00%
Vic le Comte	63270	2	3,45%
Vichy	03200	3	5,17%
Volvic	63530	1	1,72%
Yronde et Buron	63270	0	0,00%

Juste derrière Vichy et Riom.

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

la C.vélo Box en 2022

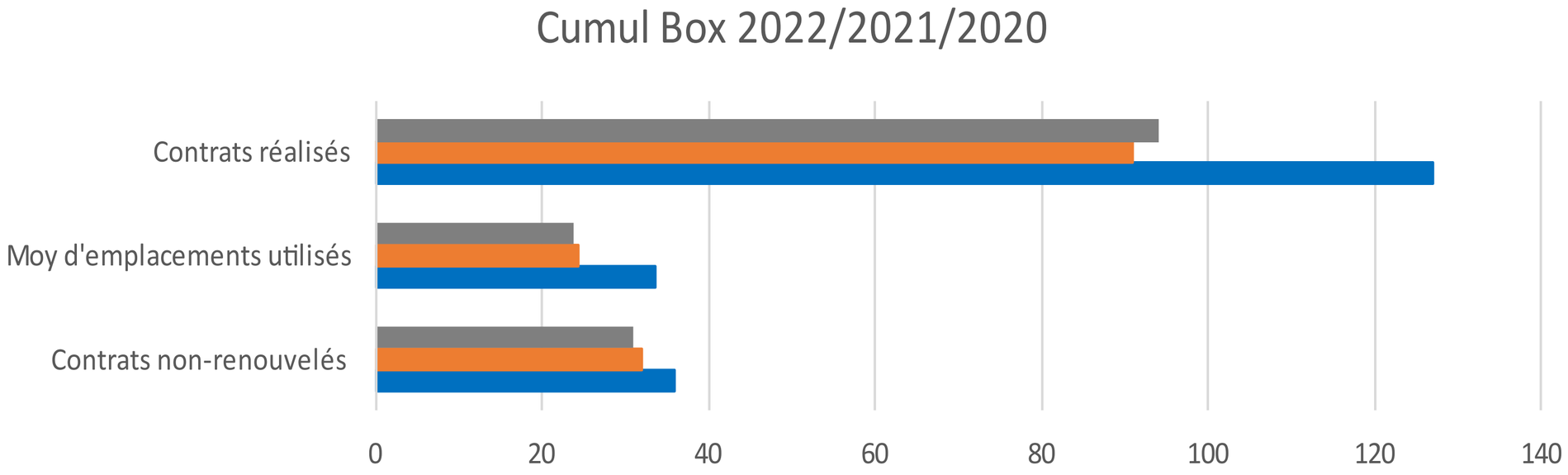

	Contrats non-renouvelés	Moy d'emplacements utilisés	Contrats réalisés
2020	31	23,88	94
2021	32	24,44	91
2022	36	33,61	127

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

la C.vélo Box en 2022

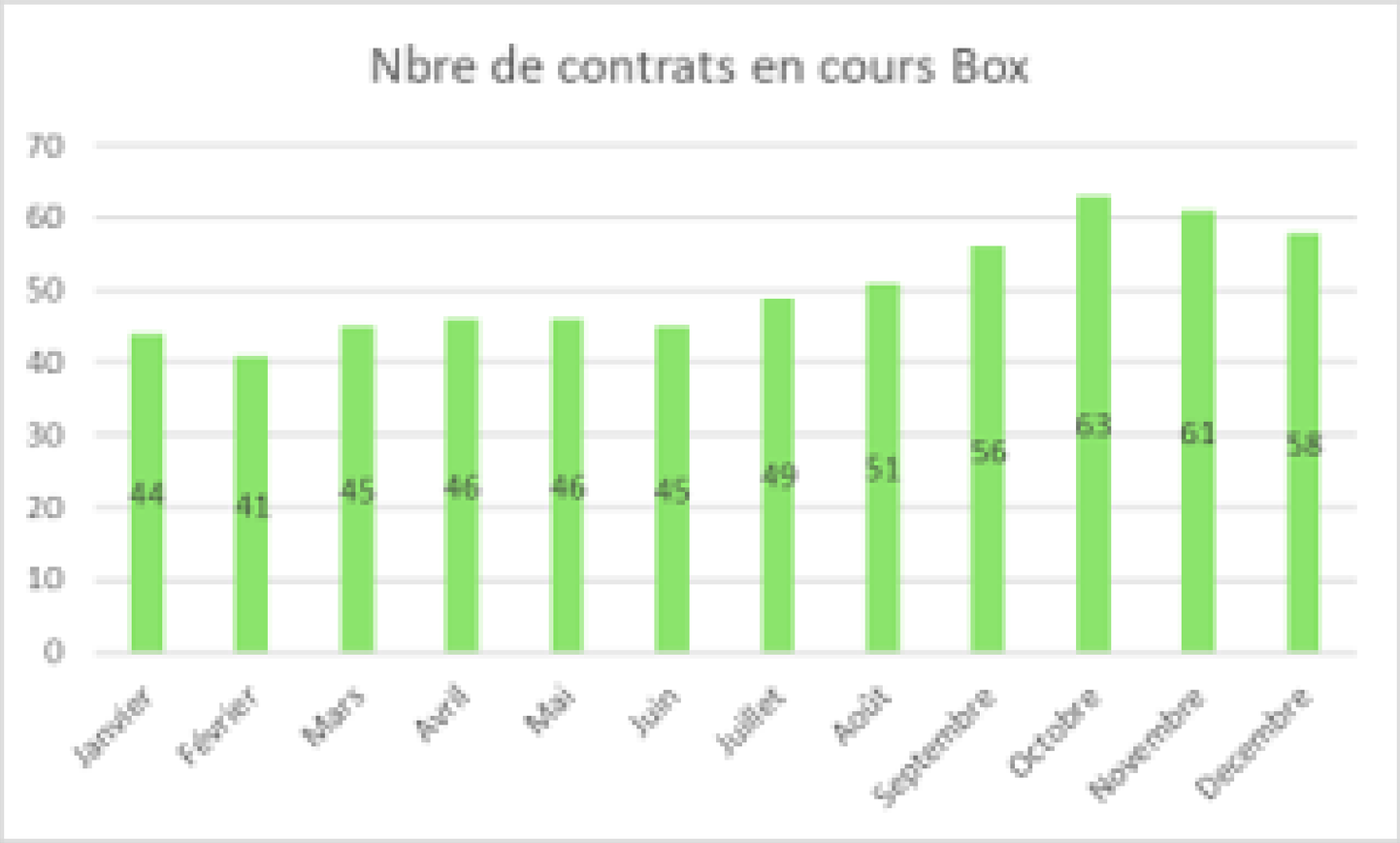

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

C.vélo

par CityBike France

II) Bilan

Communication / Évènements

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Communication / Evènements

Mise à jour des supports de communication

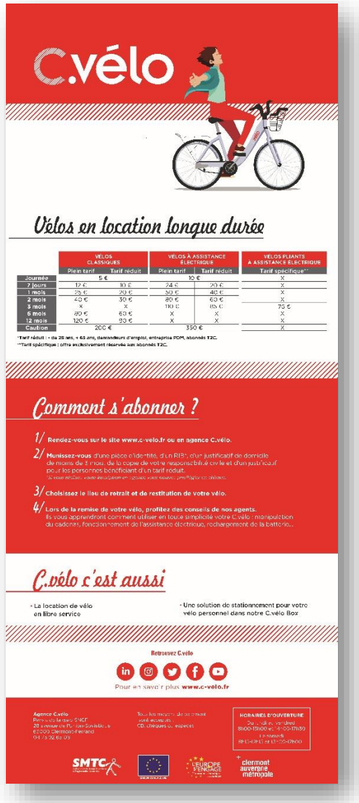

Roll up LLD [Mise à jour]

RollUp VLS [Mise à jour]

Flyer VLS [Mise à jour]

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Évolution de nos supports de communication - Explication

- **Suppression de la mention PBSC.**
- **Ajout de l'offre VAE pliant.**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Migration de l'application PBSC vers C.vélo

- **Fin des locations à partir de l'app PBSC: 15 mai**
- **Pop up d'information sur l'app PBSC: 30 juin**
- **Edition de la nouvelle app C.vélo sur les stores le 10 mars.**
- **Sur android + de 10 000 téléchargements**

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Communication / Evènements

Le site internet C.vélo

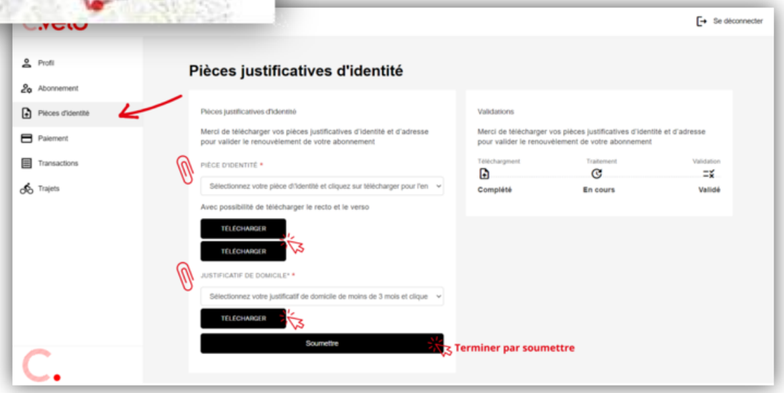

- **Obligation de télécharger des pièces justificatives pour l'abonnement annuel (depuis fin octobre)**

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Campagne d'affichage

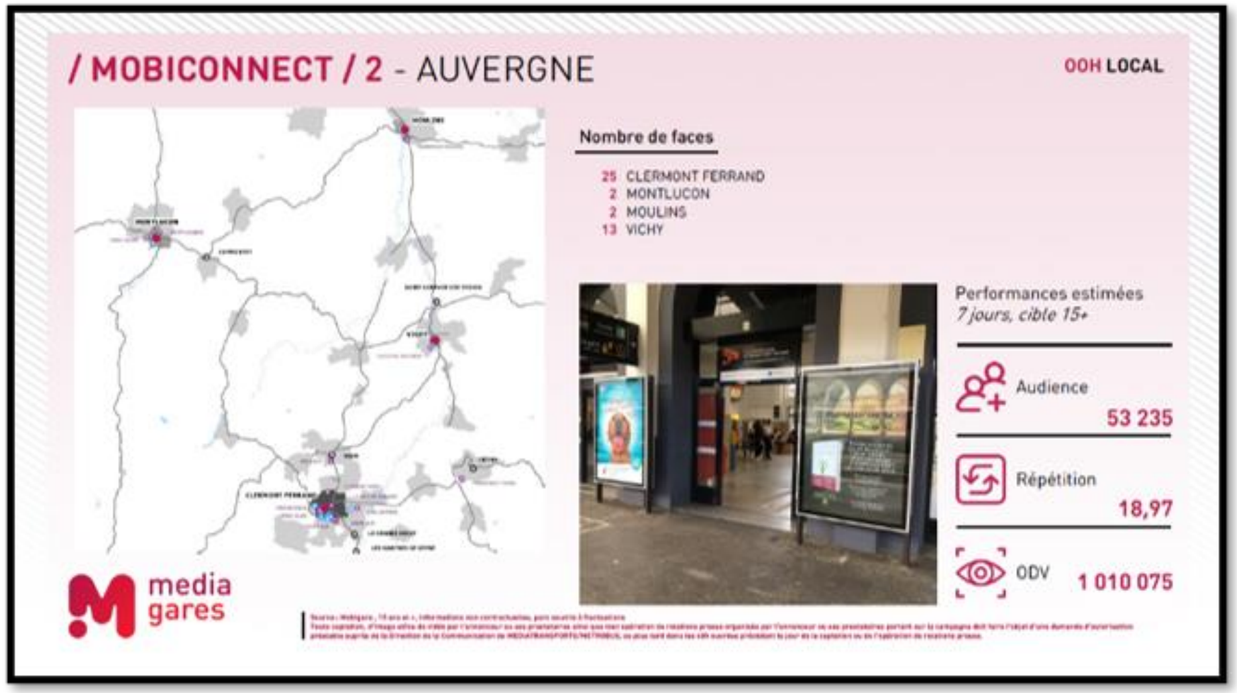

- **Réseau Médiagares du 16 au 20 mai sur 23 faces : gare de Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy, Issoire et Riom**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Communication / Evènements

Campagne d'affichage

- **Réseau JC Decaux pendant 5 semaines du 04/05 au 07/06: avenue de la république, avenue de l'union soviétique, boulevard Côte Blatin et place des Carmes.**

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Communication / Evènements

Street marketing

- **Une distribution de flyers C.vélo Box sur le parvis de la gare SNCF de Clermont-Ferrand a été réalisée les 19/09 et 27/09 de 07h30 à 09h30 par 2 hôtesses habillées aux couleurs de C.vélo (T-shirts et casquettes logotés)**

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Communication / Evènements

Tout au long de l'année, C.vélo informe via ses newsletters et des emailings.

- **2 Newsletters envoyées,**
- **Taux d'ouverture moyen de 30,08 %,**

- « Changement d'application VLS » 17 mars, taux d'ouverture 36,25%
- « Fin de l'application PBSC » 26 avril, taux d'ouverture 49,55%
- « Changement de plateforme de paiement » (relance) : 03 juin, taux d'ouverture 48,79%
- « Procédure de renouvellement de votre abonnement annuel C.vélo » 30 septembre (75,62%), 7 octobre (x2) (76,4%), 14 octobre (x2) (75.2%), 25 octobre (x2) (81,6%), 10 novembre (50%), 2 décembre (77,8%), 9 décembre (72,52%).

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Communication / Evènements

Notre communauté sur les réseaux sociaux

1121 abonnés au 31/12/2022 (+18,05% par rapport à 2021)

775 abonnés au 31/12/2022 (+10,09% par rapport à 2021)

1079 abonnés au 31/12/2022 (+3,5% par rapport à 2021)

119 abonnés au 31/12/2022 (+ 49% par rapport à 2021)

C.vélo

Communication / Evènements

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Communication par les objets

Bracelet réfléchissant

Sac à dos avec bandes réfléchissantes

Tour de cou

Couvre-selle

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Communication / Evènements

Animations PdME*

C.vélo a participé à 16 dates d'animations avec la possibilité à chaque fois d'essayer un VAE, aussi bien pour des organismes publics, des entreprises, ou des établissements d'enseignement.

*Plan déplacement Mobilité Entreprise

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Animations grand public

Le service C.vélo a participé plusieurs évènements cette année, notamment au Salon étudiant Auversup, à la Fête du Vélo, Mai à vélo Blanzat, cérémonie à l'Hôtel de ville, J'inspire à Clermont, et C.vélo Morning.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

C.vélo

par CityBike France

III) Recettes

Tableau des recettes

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

recettes

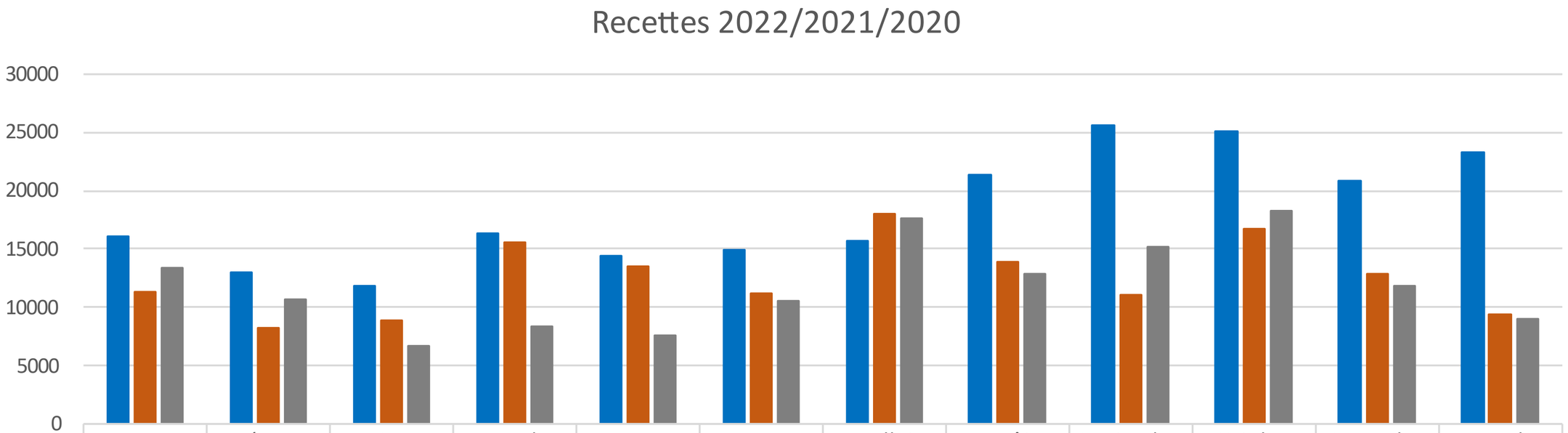

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre
2022	16113	13001	11843	16295	14392	14955	15765	21415	25672	25157	20801	23340
2021	11331	8207	8899	15527	13485	11205	18065	13857	11086	16680	12902	9370
2020	13434	10718	6740	8408	7589	10494	17596	12917	15247	18328	11848	9029

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Merci !

C.vélo

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Année 2022

RAPPORT ANNUEL d'activités

MooviCité

26/05/2023 - V2

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

03 - PARTIE 1
ACTIVITÉ CENTRALE D'APPELS

09 - PARTIE 2
ACTIVITÉ TPMR

30 - PARTIE 3
ACTIVITÉ TAD TOUT PUBLIC

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

01

MooviCité
Activité Centrale d'appel

PREMIÈRE PARTIE

Présentation de la centrale d'appel

	Téléphone	E-mail	Site internet
Disponibilité	7h à 19h du lundi au samedi	7h à 19h du lundi au samedi	24h/24h

Conseillères du lundi au vendredi :

Mélissa

Elife

Céline

Selma

Conseillères le samedi :

Dhoulfaou

Selma

Conseillères renfort :

Carla

Roselyne

Responsable centrale d'appels et exploitation :
Cindy

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

La centrale d'appel réalise les missions suivantes :

La réservation de trajets de Transport A la Demande spécialisé pour les Personnes à Mobilité Réduite ainsi que pour tout public pour les communes de Châteaugay, Nohanent, Orcines, Saint-Genès Champanelle, Pérignat Lès Sarliève et Opme.

L'annulation des déplacements

La promotion de nos services et la fidélisation de notre clientèle.

L'information voyageurs

La prise et le traitement de réclamations

Les informations sur les transports du jour en cas d'urgence

Les inscriptions au service

La réponse aux demandes d'information

La régulation à l'aide du logiciel XE Mobility

Comme aujourd'hui tous les appels entrants et sortants pourront être enregistrés à des fins d'amélioration du service ou de vérification en cas de réclamations. Cette fonctionnalité sera utilisée conformément à la législation en vigueur (RGPD). Les appelants en sont avertis par message. Ils ont la possibilité de signifier leur refus à la conseillère en mobilité. **L'enregistrement des conversations favorise la qualité de la relation : il décourage les excès verbaux de part et d'autre, il permet de bâtir la formation des conseillères en mobilité sur des exemples réels.**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Le nombre annuel d'appels traités

59 375 appels ont été comptés sur 2022, dont 41 655 appels entrants,16 332 appels sortants et 1388 appels rappelés.

Nous avons reçu **5 178** demandes de réservation ou annulation via notre plateforme de réservation.

On constate **une augmentation de 23% du nombre d'appels traités par la centrale d'appels.**

Étude sur les appels traités

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
Appels entrants	2 724	3 277	3 361	3 720	3 995	3 824	3 045	2 248	4 421	3 933	3 691	3 416	**41 655**
Appels sortants	989	1 526	1 226	1 335	1 458	1 506	1 255	1 198	1 458	1 425	1 502	1 454	**16 332**
Appels en absence	47	112	68	213	259	357	219	138	391	282	308	278	**2 672**
Appels rappelés	28	58	41	111	159	198	136	96	141	122	136	162	**1 388**
TAUX DE RÉPONSE	**98%**	**97%**	**98%**	**95%**	**94%**	**91%**	**93%**	**94%**	**92%**	**93%**	**92%**	**92%**	**94%**
TAUX DE RAPPEL	**60%**	**52%**	**60%**	**52%**	**61%**	**55%**	**62%**	**70%**	**36%**	**43%**	**44%**	**58%**	**52%**

Nous pouvons constater que le taux d'appels servis sur l'année 2022 représente un pourcentage de 94% et le taux de rappel est de 52%.

Évolution mensuelle des appels

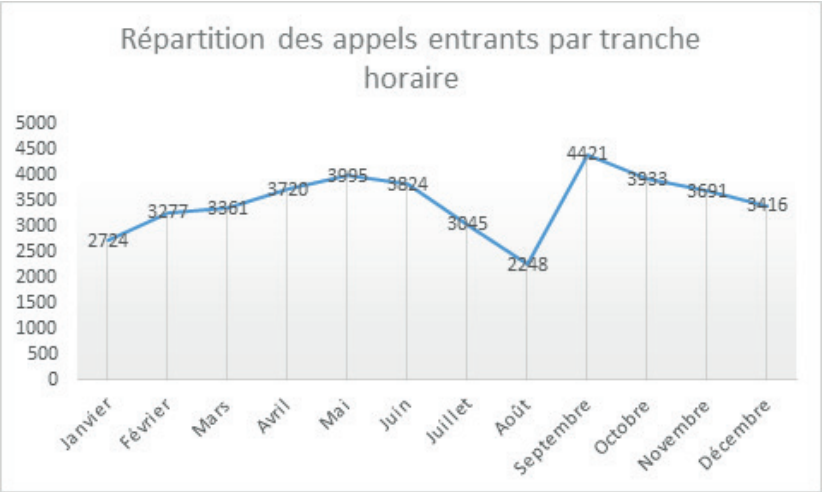

On constate une stabilité des appels de Janvier à Aout 2022 puis un pic d'appels au mois de Septembre lors de l'inscription au service (inscription annuelle du TAD)

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Le graphique nous permet de constater que sur le total d'appels nous avons :
- **67% d'appels entrants**
- **27% d'appels sortants**
- **4% d'appels non abouti**
- **2% d'appels rappelés**

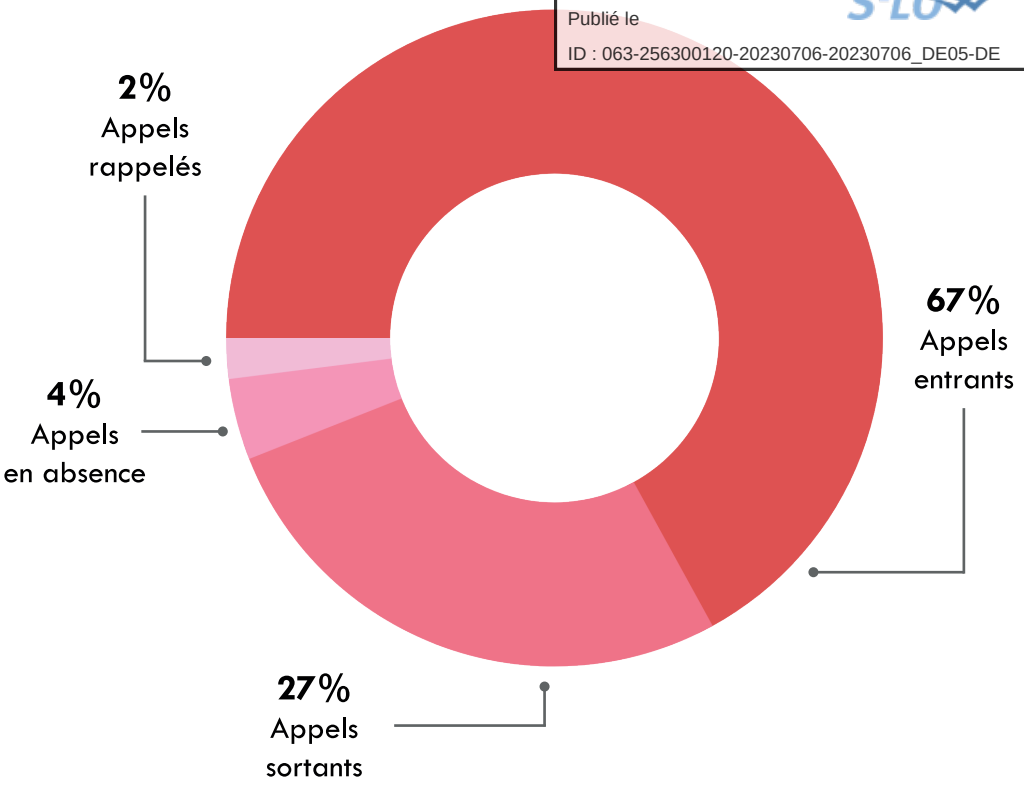

Évolution journalière des appels

	CUMUL
07h00 à 08h00	4 910
08h00 à 09h00	4 908
09h00 à 10h00	4 476
10h00 à 11h00	4 642
11h00 à 12h00	3 546
12h00 à 13h00	2 649
13h00 à 14h00	2 679
14h00 à 15h00	2 850
15h00 à 16h00	2 539
16h00 à 17h00	3 113
17h00 à 18h00	2 888
18h00 à 19h00	2 455
19h00 à 20h00	0
TOTAL	41 655

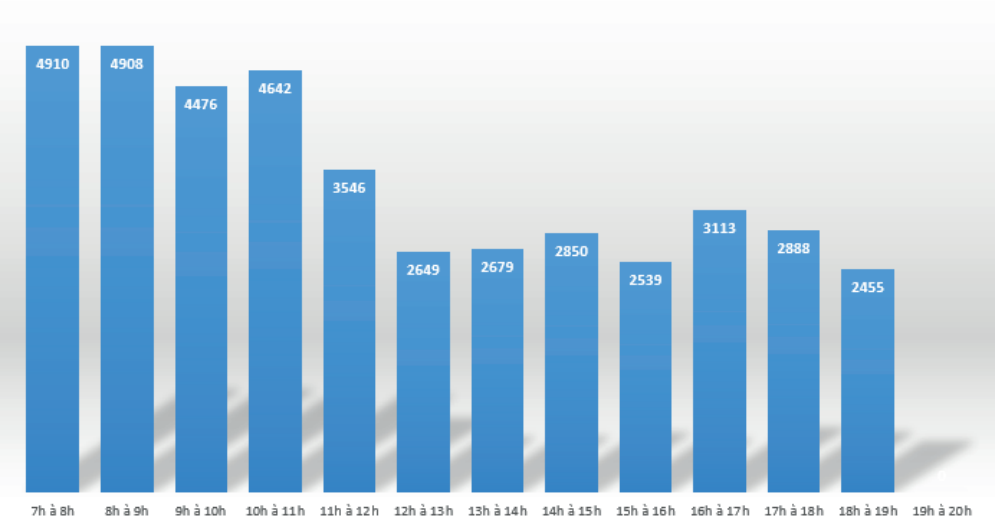

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Nous constatons une forte demande des appels le matin entre 7 h à 11h puis une stabilité des appels entre 11h à 19h

Les usagers prennent le temps d'appeler la centrale d'appels le matin avant de partir au travail et le soir en sortant du travail.

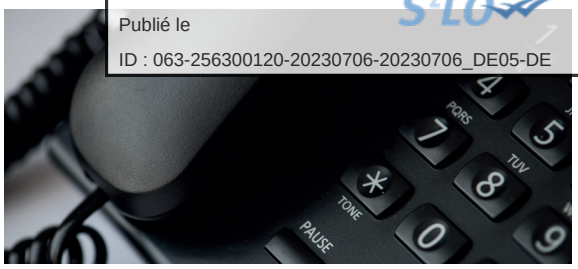

Demande de réservations

État des demandes de réservation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
Réservations validées (hors annulation)	5 481	4 275	6 617	4 506	5 599	5 278	3 367	2 553	6 032	6 017	5 800	5 124	**60 649**
Réservations refusées par le client	302	243	341	231	34	119	89	3	45	133	117	105	**1 762**
Réservations refusées par le service	92	151	136	136	273	299	0	0	241	0	446	387	**2 189**
TAUX DE REFUS PAR LE CLIENT	**6%**	**6%**	**5%**	**5%**	**1%**	**2%**	**3%**	**0%**	**1%**	**2%**	**2%**	**2%**	**3%**
TAUX DE REFUS PAR LE SERVICE	**2%**	**4%**	**2%**	**4%**	**5%**	**6%**	**0%**	**0%**	**4%**	**0%**	**8%**	**8%**	**4%**

Réservations validées par canal de réception

Canal de réception des réservations validées	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
Téléphone	5 151	4 090	6 098	4 195	5 120	4 835	3 160	2 424	5 329	5 376	5 106	4 587	**55 471**
Plateforme internet	330	185	519	311	479	443	207	129	703	641	694	537	**5 178**
TAUX DE REFUS PAR LE CLIENT	**5 481**	**4 275**	**6 617**	**4 506**	**5 599**	**5 278**	**3 367**	**2 553**	**6 032**	**6 017**	**5 800**	**5 124**	**60 649**

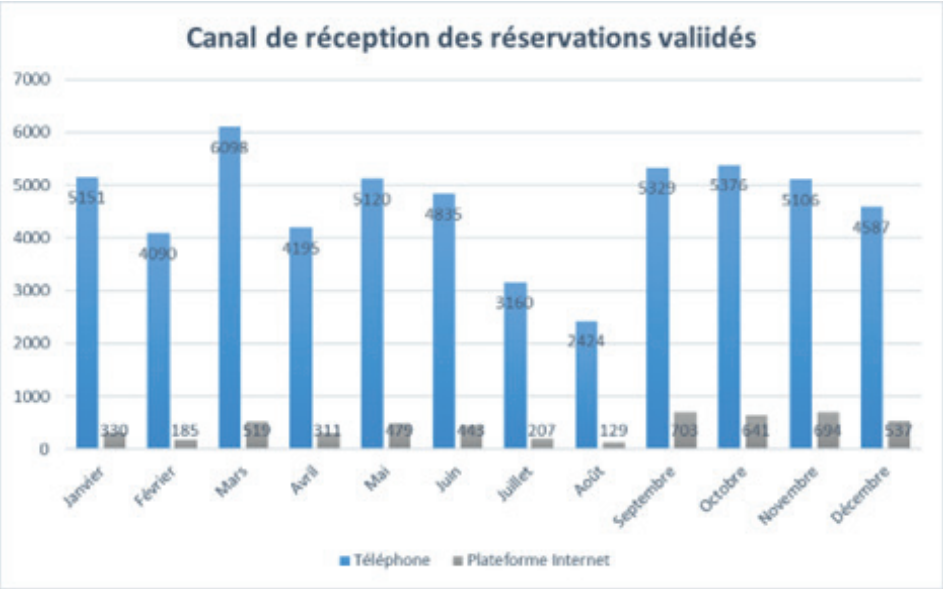

L'utilisation de la plateforme est fort appréciée et utilisée puisque nous constatons une augmentation de 71% par rapport à l'année 2021.

Cependant, le canal le plus utilisé reste l'appel téléphonique via notre centrale d'appels, cela permet de garder un lien social avec les conseillères en mobilité.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Réservations validées par type de service

Type de TAD	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
TAD Tout Public	3 093	2 048	3 853	2 330	3 146	2 620	1 232	1 207	3 462	3 483	3 338	2 830	32 642
TAD-MR	2 388	2 227	2 764	2 176	2 416	2 542	2 052	1 309	2 489	2 440	2 342	2 185	27 330
Mooviguide	102	61	137	88	134	116	83	37	81	94	120	109	1 162
TOTAL	**5 583**	**4 336**	**6 754**	**4 594**	**5 696**	**5 278**	**3 284**	**2 516**	**5 951**	**5 923**	**5 680**	**5 015**	**60 610**

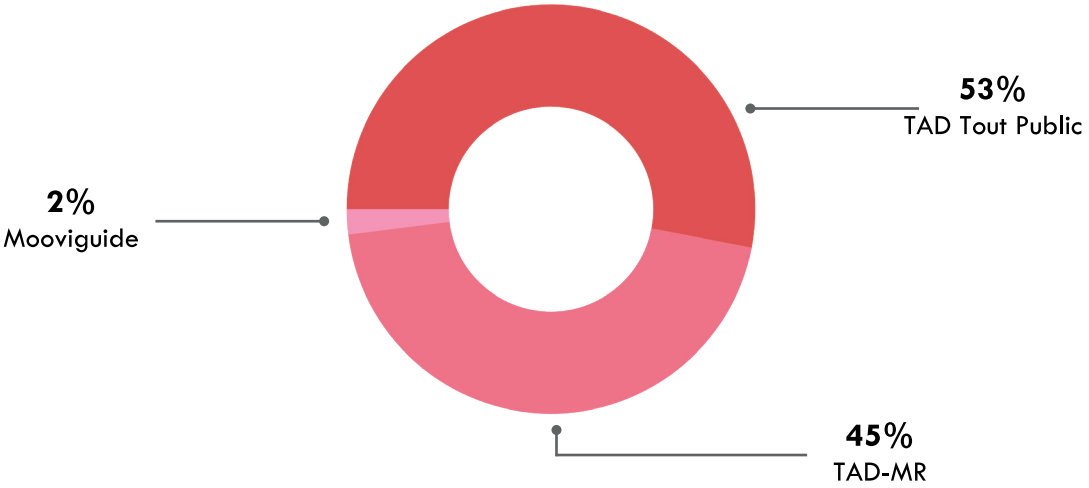

Nombre de SMS émis

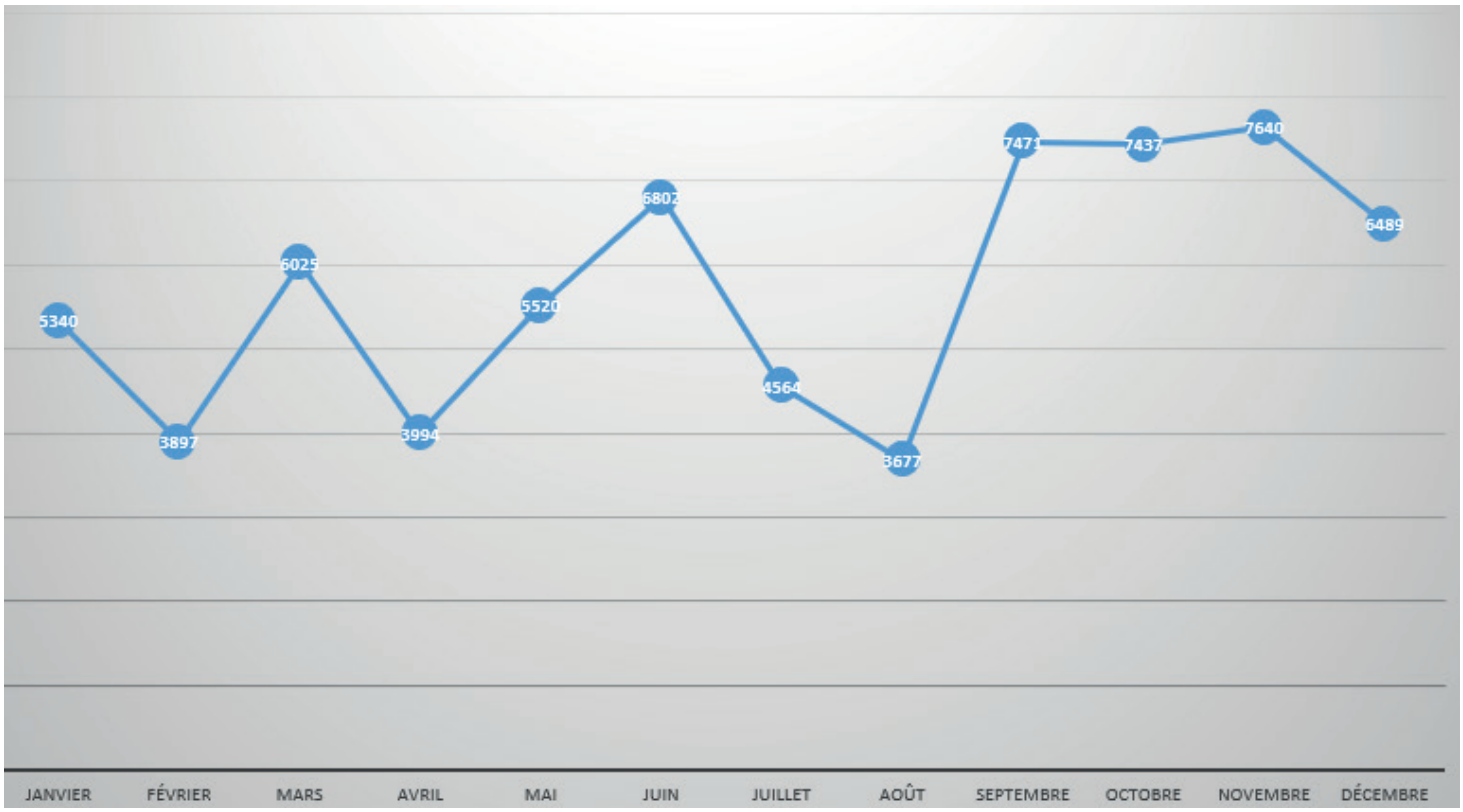

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

02

MooviCité Activité TPMR

DEUXIÈME PARTIE

1. Bilan 2022

Comme pour l'année 2020 et 2021, nous avons poursuivi la mise en application des mesures de prévention conséquentes pour l'ensemble du personnel lié à la crise sanitaire.

L'organisation des activités PMR et TAD nécessite de fortes adaptations quant à la prévention de l'épidémie de Covid-19.

Pour réduire le risque de contamination et assurer la santé et la sécurité des conducteurs et des voyageurs, KEOLIS Loisirs et voyages a fait appliquer le protocole sanitaire aux conducteurs et voyageurs :

Le respect des gestes barrières (distanciation sociale, se laver les mains régulièrement au gel hydro-alcoolique)

Désinfection plusieurs fois par jour des véhicules avec des lingettes désinfectantes et par nébulisation

Aérer régulièrement les véhicules afin d'éviter la stagnation de l'air

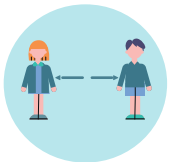

La place à côté du conducteur est condamnée, une bâche de protection est présente dans tous les véhicules pour protéger le conducteur des voyageurs

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

2. Le périmètre d'action

Ce service de Transport A la Demande spécialisé dans le transport de personnes à mobilité réduite est effectué sur le périmètre qui comporte les 24 communes de l'agglomération clermontoise.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

3. L'offre de service

Ce service fonctionne du lundi au dimanche toute l'année, y compris les jours fériés, aux horaires suivants :

- De 7h00 (1ère prise en charge) à 23h30 (dernière dépose

4. Les moyens humain et matériel

L'exploitation est réalisée au moyen de **9 services conducteurs** du lundi au vendredi et de **5 services conducteurs** du samedi au dimanche.

Pour assurer l'ensemble des services, 1 minibus équipés de hayon, 6 véhicules légers de 4 places clients + 1 UFR, propriété du SMTC.

Immatriculation	Date de 1ère mise en circulation	Marque	Type	Capacité	Propriétaire	Kms au 31-12-2022	Âge
FQ-352-TM	23/06/2020	RENAULT	MODULIS 50	6 places assises ou 3 BFR + 3 places ou 5 places assises + 2 BFRE	SMTC	132 646	2,67
ET-374-HP	12/01/2018	VOLKSWAGEN	CADDY	4 places assises + 1 BFRE	SMTC	234 144	5,12
ET-624-HP	12/01/2018	VOLKSWAGEN	CADDY	4 places assises + 1 BFRE	SMTC	186 497	5,12
FW-339-NJ	18/01/2021	VOLKSWAGEN	CADDY	4 places assises + 1 BFRE	SMTC	96 235	2,10
FW-689-NJ	18/01/2021	VOLKSWAGEN	CADDY	6 places assises + 1 BFRE ou 4 places assises + 1 BFR	SMTC	87 562	2,10
FH-751-VS	12/07/2019	RENAULT	KANGOO	4 places ou 2 places + 1 BFR	SMTC	144 942	3,62
FK-766-LQ	27/09/2019	RENAULT	KANGOO	4 places ou 2 places + 1 BFR	SMTC	101 970	3,41

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

5. La production kilométrique annuelle

Le service totalise en 2022, **287 858 kilomètres parcourus.**

Le service TPMR a été plus sollicité sur l'année 2022, soit 6% de kilomètres en plus par rapport à l'année 2021.

+15 575 KM
EN PLUS

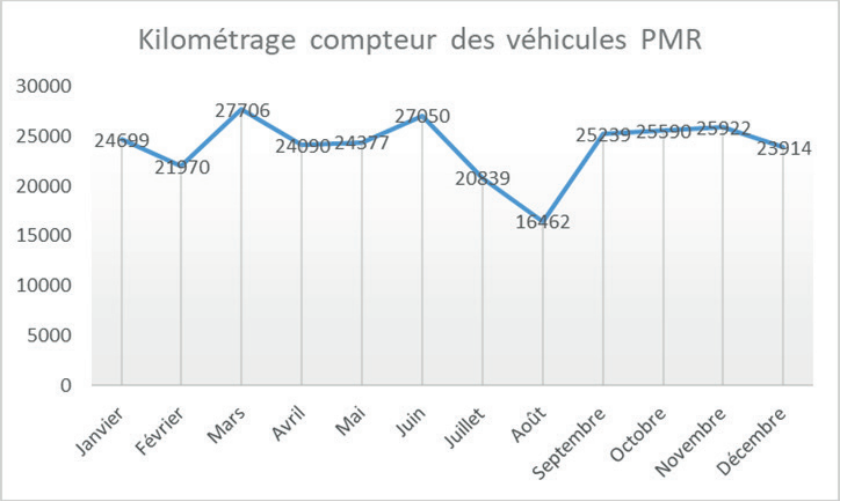

Le nombre de voyages et courses

L'année 2022 totalise **29 422 voyages dont 21 344 courses réalisées.**
Le taux de groupage pour l'année 2022 est de 1.38

Nous pouvons constater une a**ugmentation du nombre de courses de 8.46% et une baisse du nombre de voyages de 0.48%** car nous avons favoriser les placements en groupage.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
Nombre de courses réalisées	1 756	1 616	1 999	1 640	1 799	1 825	1 664	1 395	1 863	1 922	1 891	1 974	**21 344**
Nombre de voyages (hors accompagnateurs)	2 154	2 043	2 530	1 991	2 199	2 338	1 916	1 209	2 324	2 296	2 174	2 012	**25 186**
Nombre de voyages accompagnateur gratuit	444	338	434	379	447	414	317	232	367	382	440	405	**4 599**
Nombre de voyages accompagnateur payant	2	0	4	0	4	0	2	0	4	0	0	0	**16**
TOTAL DES VOYAGES	**2 600**	**2 381**	**2 968**	**1 991**	**2 650**	**2 752**	**2 235**	**1 441**	**2 695**	**2 678**	**2 614**	**2 417**	**29 801**
TAUX DE GROUPAGE (=voyages par course)	**1,48**	**1,47**	**1,48**	**1,45**	**1,47**	**1,51**	**1,34**	**1,03**	**1,45**	**1,39**	**1,38**	**1,22**	**1,40**

La réalisation du service

Nous constatons une **augmentation de 1.78% du nombre de réservations planifiées** par rapport à l'année 2021 et une **baisse importante du nombre d'annulation des voyages de 5.36%.**

Cette baisse résulte de la modification du règlement d'exploitation. Dorénavant avec la modification de l'offre, un usager peut réserver une course 2h avant, il est donc plus facile de proposer une solution de transport à un usagers en attente lorsqu'un usager annule sa course le jour J.

En complément, tous les soirs, avant la clôture, les conseillères appellent les usagers en liste d'attente pour boucher les plages disponibles.

Enfin le taux de réalisation du service reste important puisque nous avons une moyenne de 76% sur l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

La typologie des usagers

31%

Déficient mental

26%

Mal marchant

24%

Mal ou non voyant

11%

Fauteuil roulant

8%

Accompagna-teur

0%

Autres

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

26% de la clientèle présentent des difficultés pour se déplacer :
24% sont mal ou non-voyants ;
31% présentent un handicap mental ;
11% sont en fauteuils roulants.

Nous constatons une a**ugmentation de 8% du nombre d'usagers en fauteuil roulant, de 15% des usagers ayant une déficience visuelle et 12% ayant une déficience mental utilisant le service Moovicité.**

Cependant, **une forte baisse de 13% des usagers mal marchant et de 89% des usagers ayant des troubles autistiques.**

Cet écart important s'explique par le fait que plusieurs usagers résident dans des foyers, nous ne sommes plus sollicités pour effectuer les trajets quotidiennement.

Enfin, nous sommes toujours fortement sollicités par les foyers afin de réaliser des **transports ESAT et loisirs pour leurs résidants.**

Ponctualité

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
Nombre de missions en retard à la prise en ch. (>10min)						84	65	57	68	60	59	56	449
Nombre de missions en avance à la prise en ch. (>5min)						1 028	738	509	979	903	839	714	5 710
Nombre de missions réalisées	2 388	2 227	2 754	2 176	2 416	2 542	2 052	1 309	2 489	2 440	2 342	2 185	27 330
TOTAL DE RETARD	0%	0%	0%	0%	0%	3%	3%	4%	3%	2%	3%	3%	2%
TOTAL D'AVANCE	0%	0%	0%	0%	0%	40%	36%	39%	39%	37%	36%	33%	21%
TAUX DE PONCTUALITÉ	100%	100%	100%	100%	100%	56%	61%	57%	58%	61%	62%	65%	77%

Les tablettes des conducteurs sont **géolocalisées** ce qui permet d'envoyer un sms d'approche à tous les usagers mais également un sms en cas de retard des usagers.

Ces retards sont généralement causés par les aléas de la circulation c'est-à-dire les embouteillages, les travaux, les retards des usagers précédents les courses…

Concernant les avances, nous insistons toujours que c'est à la demande de l'usager, les conducteurs ont pour consigne de ne pas perturber les voyageurs dans leurs déplacements.

Mobilité des usagers

Sur l'année 2022, l'indice de mobilité est de **9.52**
On peut constater que les usagers utilisant le service PMR MooviCité prennent régulièrement le transport car le taux de mobilité est élevé.

Nous essayons d'intégrer et de favoriser le plus possible le groupage dans les parcours des usagers.

Les activités sportives et/ou loisirs, ESAT sont créés en circuit permettant ainsi de regrouper plusieurs clients.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
Nombre de personnes ayant utilisé le service ce mois	218	219	223	225	233	242	204	155	224	236	229	227	**2 645**
Nombre de voyages (hors accompagnateur)	2 154	2 043	2 530	1 991	2 199	2 338	1 916	1 209	2 324	2 296	2 174	2 012	**25 186**
Usagers désinscrits	1	1	2	0	1	0	2	1	2	3	1	3	**17**
Usagers avec mention accompagnateur	0	1	0	0	7	8	6	4%	18	7	8	11	**70**
TAUX DE MOBILITÉ PAR USAGER	**9,88**	**9,33**	**11,35**	**8,85**	**9,44**	**9,66**	**9,39**	**7,33**	**10,38**	**9,73**	**9,49**	**8,86**	**9,52**

Réservation par communes de départ

Communes	Nombre
AUBIÈRE	**1 384**
AULNAT	**26**
BEAUMONT	**376**
BLANZAT	**23**
CÉBAZAT	**535**
CEYRAT	**68**
CHAMALIÈRES	**1 758**
CHATEAUGAY	**6**
CLERMONT-FERRAND	**20 059**
COURNON D'AUVERGNE	**458**
DALLET	**0**
DURTOL	**76**

Communes	Nombre
GERZAT	**324**
LE CENDRE	**94**
LEMPDES	**545**
MEZEL	**32**
NOHANENT	**236**
ORCINES	**13**
PÉRIGNAT-SUR-ALLIER	**164**
PÉRIGNAT-LÈS-SARLIÈVE	**109**
PONT-DU-CHÂTEAU	**404**
ROMAGNAT	**436**
ROYAT	**185**
SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE	**18**

Réservation par communes de destination

Clermont Ferrand reste la commune la plus desservie, cependant nous constatons une augmentation des trajets sur des communes qui étaient peu fréquentées comme Cournon, Pont du Château, Le Cendre, Royat, Cébazat et Beaumont.

Cette différence s'explique sur le nombre d'annulations de trajets réguliers qui a permis de placer des trajets de plus longue distance.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Communes	Nombre
AUBIÈRE	1 233
AULNAT	37
BEAUMONT	459
BLANZAT	30
CÉBAZAT	616
CEYRAT	77
CHAMALIÈRES	1 306
CHATEAUGAY	4
CLERMONT-FERRAND	20 468
COURNON D'AUVERGNE	546
DALLET	118
DURTOL	52

Communes	Nombre
GERZAT	473
LE CENDRE	102
LEMPDES	344
MEZEL	20
NOHANENT	365
ORCINES	17
PÉRIGNAT-SUR-ALLIER	108
PÉRIGNAT-LÈS-SARLIÈVE	114
PONT-DU-CHÂTEAU	233
ROMAGNAT	337
ROYAT	239
SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE	33

Voyages par type de jour

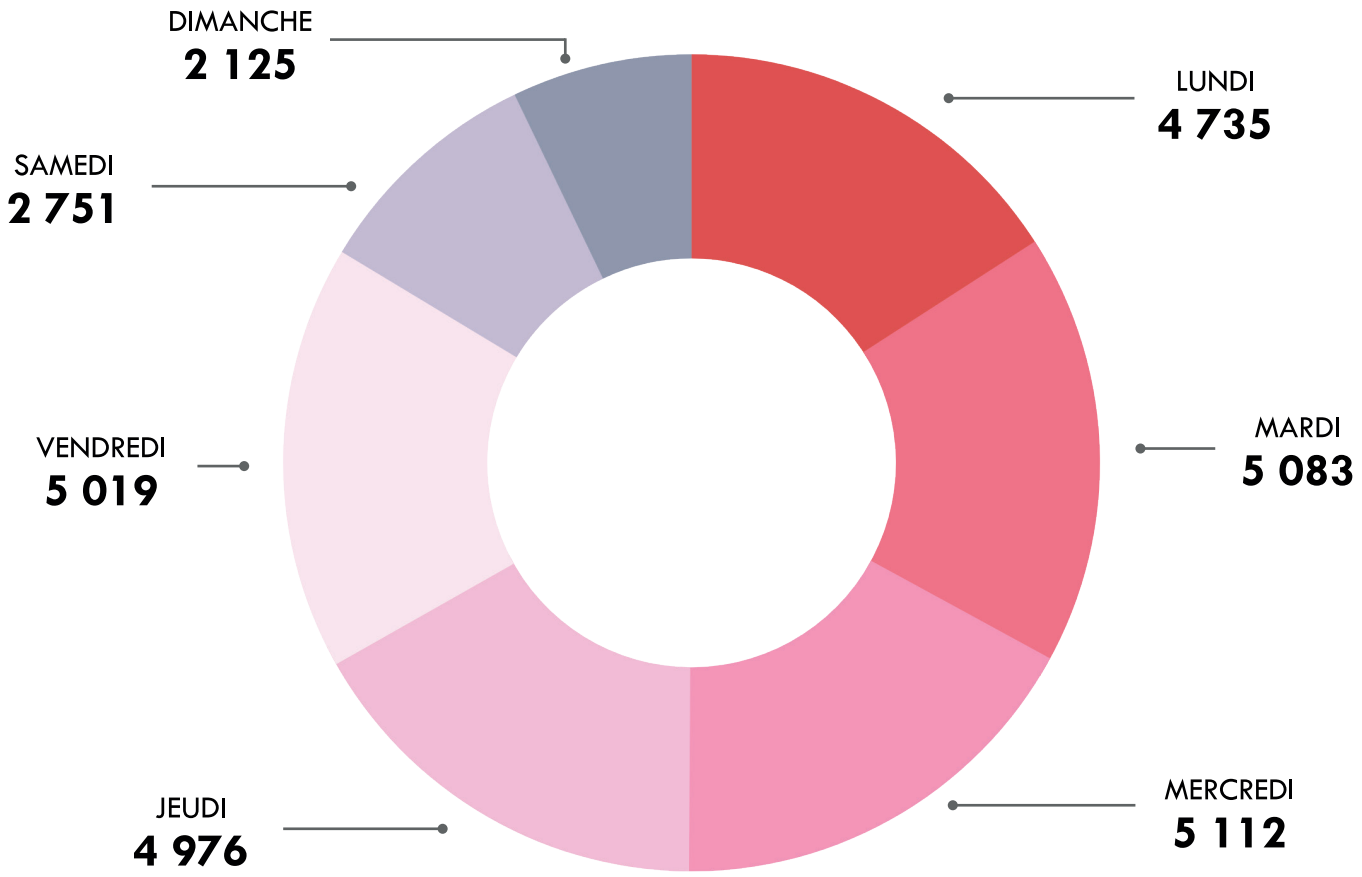

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Nous pouvons observer une baisse les Samedis et Dimanches mais cela s'explique par une offre moins importante le week-end.

Pour rappel, les samedis et dimanches nous avons 3 services conducteurs au lieu de 5 en semaine.

Cependant, nous constatons une **augmentation de 24% le samedi** qui s'explique par la gratuité des transports.

Voyages par tranche horaire

Nous constatons une très forte demande de voyages durant les tranches horaires suivantes : **de 8h à 10h et de 15h30 à 18h.**
Cette demande s'explique par la forte demande des usagers allant au travail, ESAT et demande pour les foyers de vie.

Les tranches horaires de 20h à 23h30 sont moins sollicitées par les usagers, elles sont utilisées essentiellement lors des spectacles, ou activités sportives.

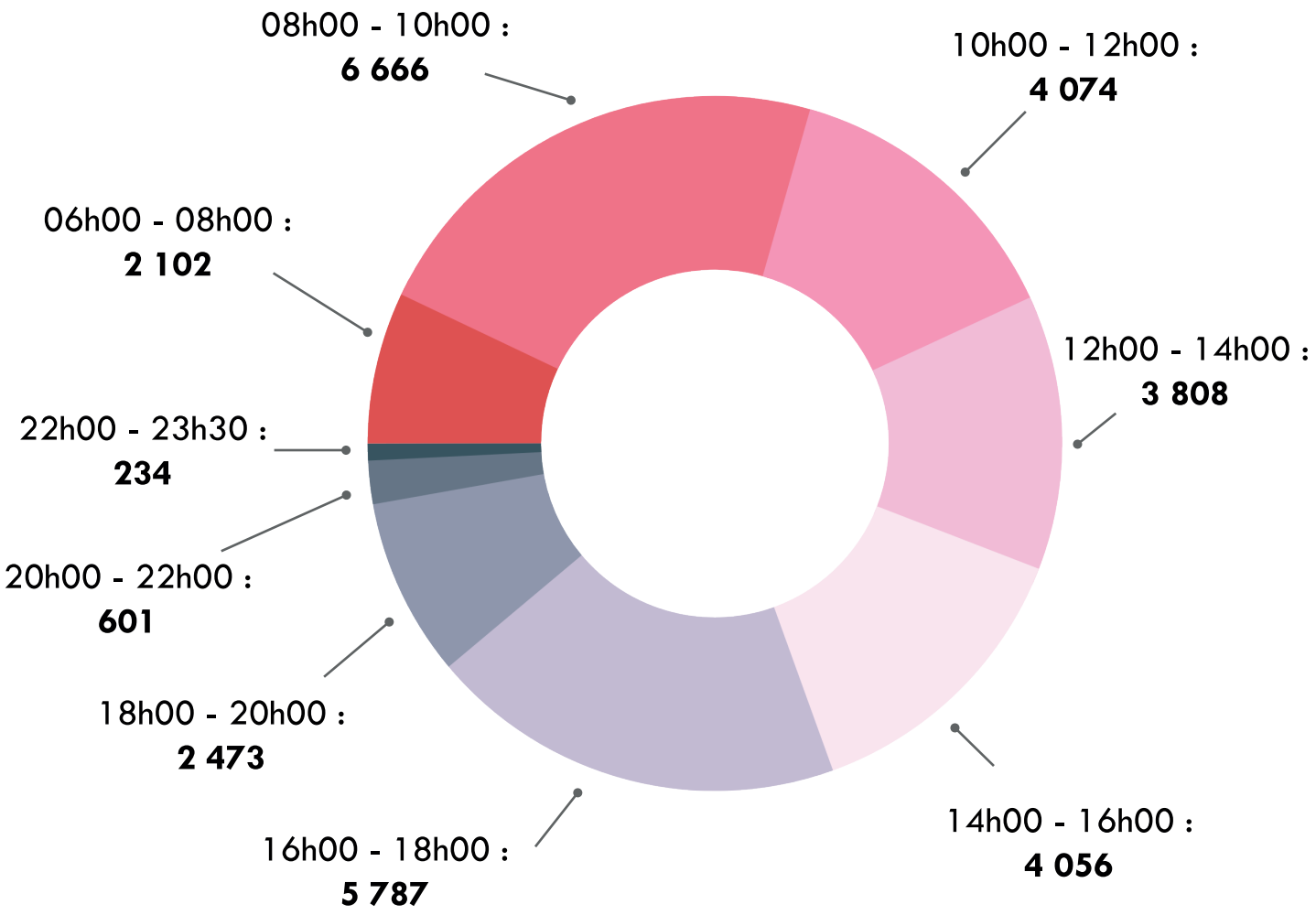

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Voyages par type de handicap

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
Troubles mentaux	920	830	999	733	851	934	709	318	920	853	815	717	**9 599**
Non Voyant	427	350	447	366	290	305	293	240	331	348	343	305	**4 045**
Mal Voyant	298	257	318	252	339	394	303	219	436	464	444	394	**4 118**
Fauteuil Roulant	171	135	217	178	164	185	162	135	159	215	193	228	**2 143**
Béquilles	273	274	314	312	199	392	307	229	347	355	371	369	**3 942**
Fauteuil Roulant Electrique	149	139	184	136	181	137	116	47	147	147	157	130	**1 670**
Muet	22	10	28	7	22	3	0	0	4	1	4	4	**106**
Autre	340	386	461	386	404	401	345	253	351	294	287	270	**4 178**
Accompagnateur	445	338	438	379	451	414	319	232	371	382	440	405	**4 615**
TOTAL (hors accompagnateurs)	**2 600**	**2 381**	**2 968**	**2 370**	**2 650**	**2 752**	**2 235**	**1 441**	**2 695**	**2 678**	**2 614**	**2 417**	**29 801**

24%
de la clientèle présentent des difficultés pour se déplacer

24%
sont mal ou non-voyants

28%
présentent un handicap mental

11%
sont en fauteuils roulants

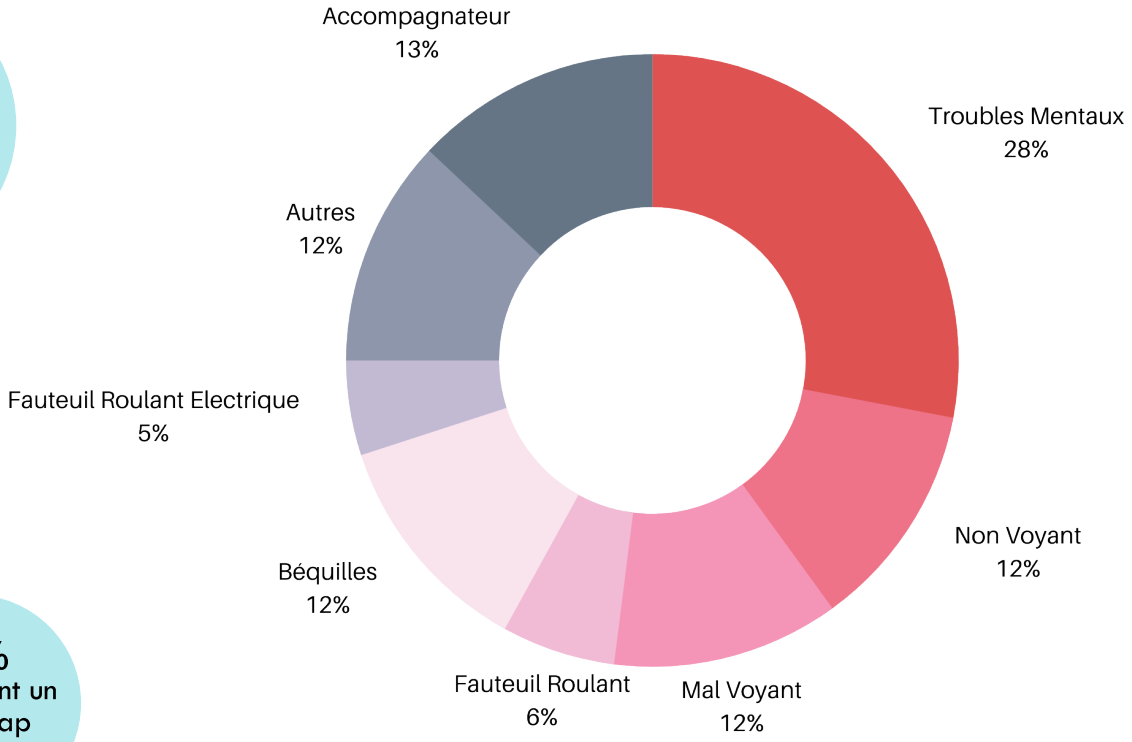

Nous sommes toujours très sollicités par les foyers et les ESAT pour faire tous les trajets de leurs résidents matin et soir.
Cela concerne des trajets pour du travail, du loisir et des foyers de vie en journée.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Les titres de transport

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
Ticket à l'unité	15	10	17	21	27	19	12	9	25	16	18		**189**
Carnet de 10 tickets													**0**
TOTAL	**15**	**10**	**17**	**21**	**27**	**19**	**12**	**9**	**25**	**16**	**18**	**0**	**189**

Nous constatons que la majorité des usagers du service TPMR et TAD sont des habitués du service car nous vendons très peu de ticket.

6. Le parc de véhicules

Immatriculation	Date de 1ère mise en circulation	Marque	Type	Capacité	Propriétaire	Âge	Billettique
FQ-352-TM	23/06/2020	RENAULT	MODULIS 50	6 places assises ou 3 BFR + 3 places ou 5 places assises + 2 BFRE	SMTC	1,52	NON
ET-374-HP	12/01/2018	VOLKSWAGEN	CADDY	4 places assises + 1 BFRE	SMTC	3,97	NON
ET-624-HP	12/01/2018	VOLKSWAGEN	CADDY	4 places assises + 1 BFRE	SMTC	3,97	NON
FW-339-NJ	18/01/2021	VOLKSWAGEN	CADDY	4 places assises + 1 BFRE	SMTC	0,95	NON
FW-689-NJ	18/01/2021	VOLKSWAGEN	CADDY	6 places assises + 1 BFRE ou 4 places assises + 1 BFR	SMTC	0,95	NON
FH-751-VS	12/07/2019	RENAULT	KANGOO	4 places ou 2 places + 1 BFR	SMTC	2,47	NON
FK-766-LQ	27/09/2019	RENAULT	KANGOO	4 places ou 2 places + 1 BFR	SMTC	2,26	NON

Nous constatons que la majorité des usagers du service TPMR et TAD sont des habitués du service car nous vendons très peu de ticket.

Animations Moovicité

Durant l'année 2022, nous avons été sollicités par :

- Forum Handisup à polydôme le 23 Mars 2022

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Mais aussi à plusieurs animations SMTC'PRO :

- Animation forum des mobilités le 29 Juin à Cournon
- Animation PDME : Assemblia le 16 Septembre

Animations internes Keolis

Tous les ans, durant une semaine au mois de juin, toutes les filiales du groupe Keolis participent à la **Safety Week**.

La mobilisation, portée autour des thématiques de la sécurité, de la santé, et de la sûreté des collaborateurs a été l'occasion de valoriser les actions menées au quotidien sur les réseaux respectifs des filiales, en France comme à l'international.

Le programme était varié :

- Quizz KEOLIS WAY WEEK (sécurité, maintenance, markéting, exploitation et environnement)
- Atelier réalité virtuelle avec simulation des déficiences visuelles
- Atelier recherche de points de sécurité chronométré (3 à 5 erreurs selon la composition du groupe) sur un véhicule (papiers manquants, carte grise, licence communautaire, mines, indicateurs de serrage de roues, marteaux brise vitres, EAD etc.)

Cette semaine sous le signe de la sécurité, s'inscrivant dans une politique RSE, en plus d'être l'occasion d'un partage des bonnes pratiques entre filiales, est un rendez-vous, qui permet à tous les collaborateurs de Keolis d'échanger leurs savoir-faire dans leurs domaines d'expertise.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

MooviGUIDE
La solution pour vous

Innover et faciliter le retour à l'autonomie

MooviGuide est un service complémentaire au réseau T2C, réservé aux personnes à mobilité réduite comme les transports adaptés TAD-MR.

Il représente un maillon primordial dans le fonctionnement des services gérés par la Centrale MooviCité et pour les clients en quête d'une mobilité plus autonome sur un réseau régulier plus inclusif.

Keolis propose le maintien du fonctionnement actuel associé à une plus grande visibilité et un suivi plus fin de l'activité.

Réalisation du service

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
Nombre de réservations (=missions)	102	61	137	88	134	116	83	37	81	94	120	109	1 162
Nombre d'annulation sur place ou après 16h la veille	9	34	19	22	3	0	0	0	0	0	0		87
Nombre d'annulation avant 16h la veille				0	0	5	2	1	7	4	3	8	30
Nombre d'annulation avant la veille et plus tôt				22	3	42	28	0	30	36	31	49	241
TOTAL DES ANNULATIONS	**9**	**34**	**19**	**44**	**6**	**47**	**30**	**1**	**37**	**40**	**34**	**57**	**358**
TAUX DE REALISATION	**84%**	**28%**	**76%**	**60%**	**96%**	**92%**	**95%**	**95%**	**84%**	**92%**	**95%**	**86%**	**82%**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

On constate une légère baisse lors des vacances scolaires, car les usagers du service utilisant le service sont également en congés.

Nous pouvons constater **une augmentation de 31.15% du nombre de réservations** par rapport à l'année 2021 mais aussi une **très forte augmentation du nombre d'annulation.** Comme pour MooviCité, très souvent les foyers oublient d'annuler les missions des résidents.

Cependant, on constate que **16% des annulations sont effectuées avant la veille** grâce aux conseillères qui rappellent les foyers en cas de doute, ce qui permet de ne pas pénaliser le service.

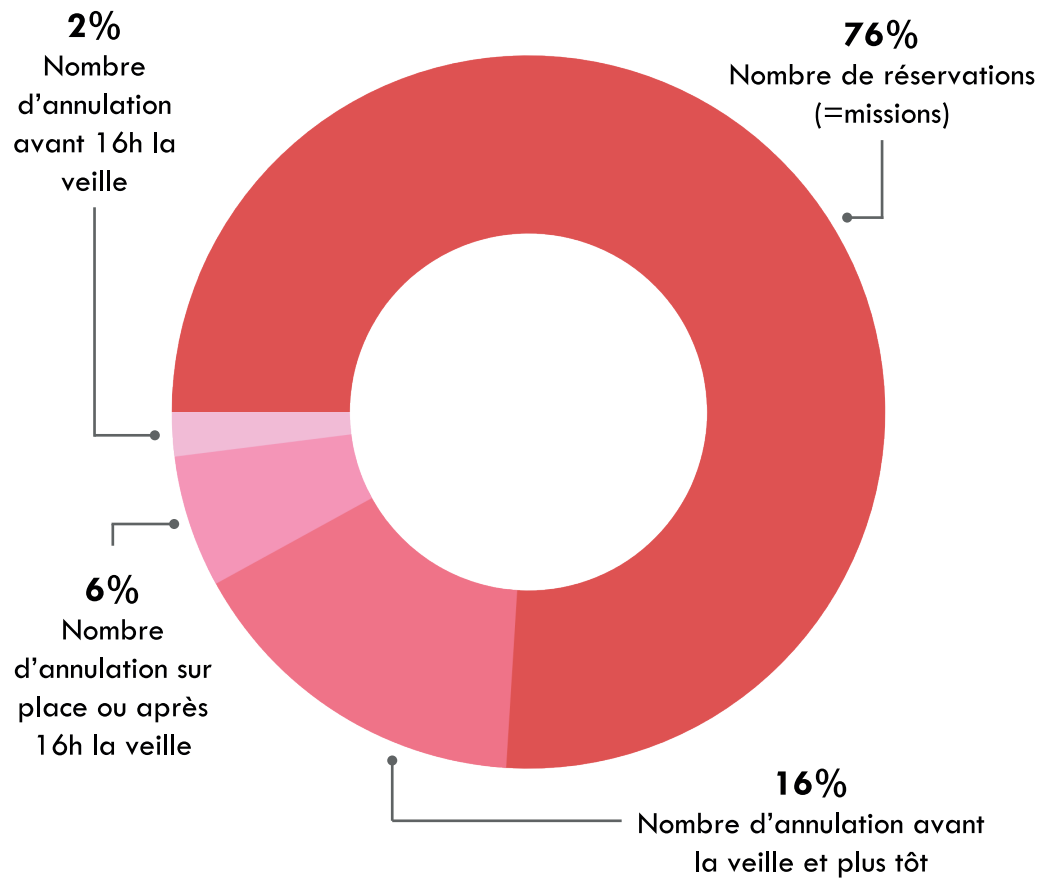

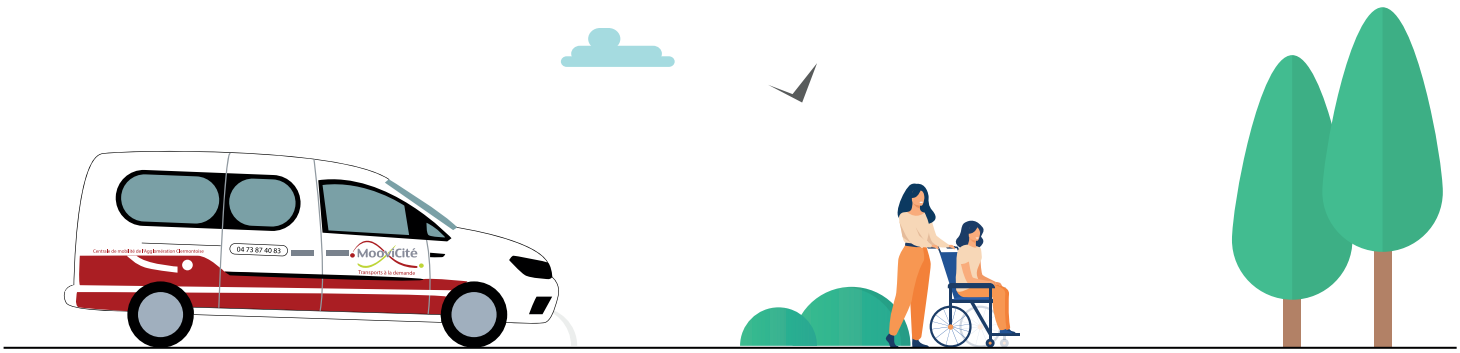

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Mobilité des usagers du service

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
Usagers différents actifs dans le mois	3	3	5	6	7	4	3	4	3	4	4	4	**50**
Nombre de déplacements	102	61	137	88	134	116	83	37	81	94	120	109	**1 162**
TAUX DE MOBILITÉ PAR USAGER	**34,00**	**20,33**	**27,40**	**14,67**	**19,14**	**29,00**	**27,67**	**9,25**	**27,00**	**23,50**	**30,00**	**27,25**	**23,24**

On constate que ce sont essentiellement des usagers réguliers qui utilisent le service MooviGuide.

Le taux de mobilité par usager est de **23.24%**

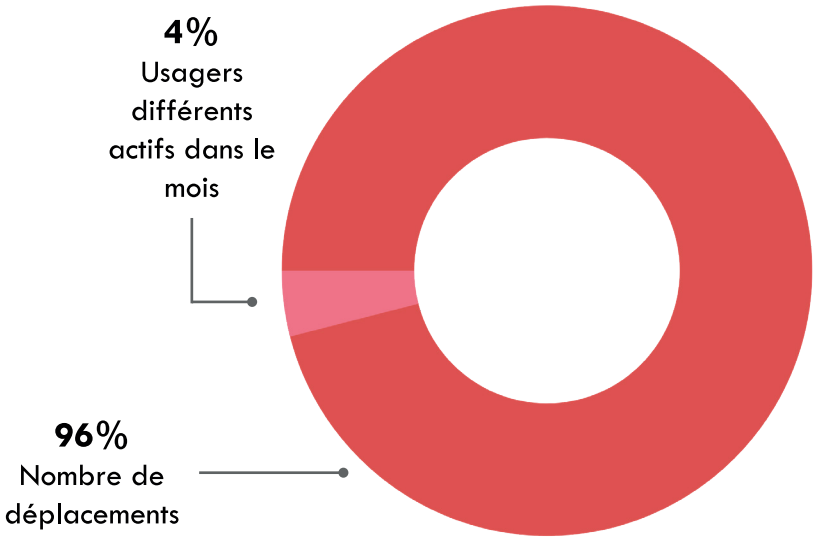

Déplacements MooviGuide par type de jour

On constate que le service est utilisé essentiellement du lundi au vendredi sauf le week-end.

Les utilisateurs utilisent le service pour se rendre au travail.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Déplacements MooviGuide par tranche horaire

On constate que le service est fréquenté essentiellement sur les mêmes horaires de saturation de service de MooviCité à savoir :

- **7h à 12h et de 14h à 18h,** ce sont des horaires très demandés pour le travail ainsi que pour les foyers de vie

Déplacement MooviGuide par Communes de départ

- Nous constatons que les usagers qui utilisent MooviGuide font Clermont vers Clermont.
- Les utilisateurs du service MooviGuide ont gagné en autonomie grâce à ce service.
- Le service est très peu sollicité sur la période du mois d'Aout car les usagers prennent régulièrement leurs congés au mois d'Aout.
- Nous constatons que le service MooviGuide a gagné en stabilité sur l'année 2022. Nous avons remarqué une fidélité pour les utilisateurs réguliers au service, qui ne souhaite plus utiliser Moovicité.
- Cela nous a permis de désengorger le service PMR de MooviCité mais également de faire gagner en autonomie plusieurs jeunes ayant une déficience mentale.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Commune d'origine	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
Aubière													0
Aulnat													0
Beaumont													0
Blanzat													0
Cébazat													0
Ceyrat													0
Chamalières													0
Chateaugay													0
Clermont-Ferrand	102	61	137	88	134	116	83	37	81	94	120	109	1 162
Cournon d'Auvergne													0
Dallet													0
Durtol													0
Gerzat													0
Le Cendre													0
Lempdes													0
Mezel													0
Nohanent													0
Orcines													0
Pérignat-sur-Allier													0
Pérignat-lès-Sarlièves													0
Pont-du-Château													0
Romagnat													0
Royat													0
Saint-Genès-Champanelle													0
22h00 - 23h30	102	61	137	88	134	116	83	37	81	94	120	109	1 162

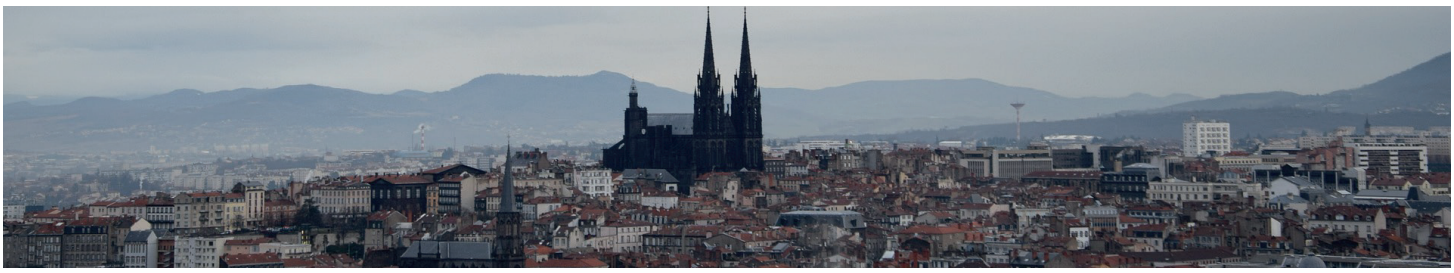

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Commune de destination	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL
Aubière													0
Aulnat													0
Beaumont													0
Blanzat													0
Cébazat													0
Ceyrat													0
Chamalières													0
Chateaugay													0
Clermont-Ferrand	102	61	137	88	134	116	83	37	81	94	120	109	1 162
Cournon d'Auvergne													0
Dallet													0
Durtol													0
Gerzat													0
Le Cendre													0
Lempdes													0
Mezel													0
Nohanent													0
Orcines													0
Pérignat-sur-Allier													0
Pérignat-lès-Sarliève													0
Pont-du-Château													0
Romagnat													0
Royat													0
Saint-Genès-Champanelle													0
22h00 - 23h30	102	61	137	88	134	116	83	37	81	94	120	109	1 162

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Soraya accompagne Jean François à l'ESAT Mermoz

Jean François accompagne Fanny à son lieu de travail, l'école Edgar Quinet

Formation des accompagnateurs MooviGuide

Tous les accompagnateurs sont formés en amont dans nos locaux en collaboration avec le CDIPH (Le collectif départemental pour l'intégration des personnes handicapées), des bénévoles de l'association Valentin Haüy et AVH.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

Savoir accueillir et informer une personne en situation de handicap en tenant compte de ses spécificités physiques, sensorielles, cognitives etc…

Savoir apporter une assistance temporaire et spécifique à la personne en situation de handicap moteur, visuel.

Déroulement de la formation :

Accueil, présentation formation, tour de table (notion du handicap, accessibilité, attentes des stagiaires

Approche théorique et échange sur la notion de l'accompagnement auprès des différentes pathologies, retour d'expérience du service…

Démonstration et manipulation d'un fauteuil roulant manuel à quai d'un arrêt T2C

Mise en situation avec animations simulant des pathologies visuelles (lunettes, cannes…)

Tour de table, retour expérience

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

03

MooviCité
Activité TAD Tout Public

TROISIÈME PARTIE

Le périmètre d'action

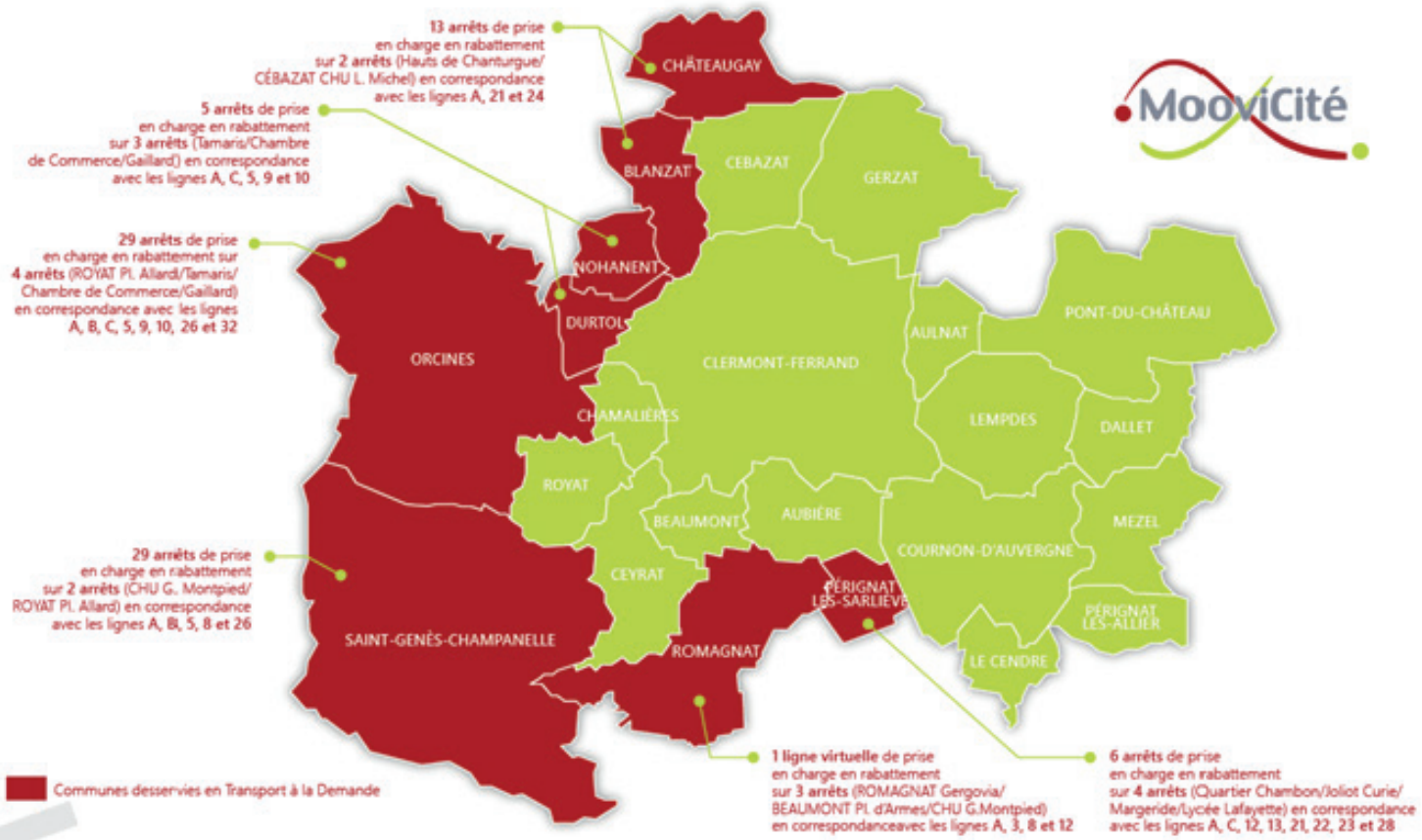

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Les services de transport à la demande tout public MooviCité interviennent sur 6 lignes zonales et 1 ligne virtuelle, en rabattement sur le réseau T2C.

Ligne TAD ST Genès-Champanelle – Orcines > Royat (arrêt Place Allard)
Cette ligne est en rabattement sur la ligne B du réseau T2C

Ligne TAD ST Genès-Champanelle > Clermont-Ferrand (arrêt Henri Dunant)
Cette ligne est en rabattement sur la ligne A du réseau T2C

Ligne TAD Orcines > Clermont-Ferrand (arrêt Place Gaillard)
Cette ligne est en rabattement sur la ligne A du réseau T2C

Ligne TAD Pérignat les Sarliève > Aubière (arrêt Quartier Chambon et Margeride)
Cette ligne est en rabattement sur la ligne A et des lignes 12, 13 et 21 du réseau T2C
Modification des horaires depuis le 1er Janvier 2022 : 10h à 12h30 et de 13h45 à 15h

Ligne TAD Opme > Beaumont (arrêt Place d'Armes)
Cette ligne est en rabattement sur la ligne 8 du réseau T2C

Ligne TAD Châteaugay > Clermont-Ferrand (arrêt Neyrat)
Cette ligne est en rabattement sur la ligne A du réseau T2C

Ligne TAD Nohanent > Clermont-Ferrand (arrêt Place Gaillard)
Cette ligne est en rabattement sur la ligne A du réseau T2C
Modification des horaires depuis le 1er Janvier 2022 : 10h à 12h30 et de 14h30 à 16h

L'organisation et les procédures mises en place par Keolis visent à faciliter le parcours des clients, depuis leur inscription jusqu'à leur dépose en passant par la gestion des réservations.

Keolis présente également des propositions visant pour chaque service à :

Prendre en compte le réseau T2C et reporter les usagers sur les services réguliers lorsque cela est possible,

Optimiser les moyens déployés,

L'amélioration continue du parcours client.

Ces propositions s'appuient à la fois sur les outils et les procédures mis en place en interne et sur l'évolution proposée du règlement d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

2. L'offre de service

Ce service fonctionne du lundi au samedi toute l'année, hors jours fériés suivant des plages horaires définies selon les lignes.

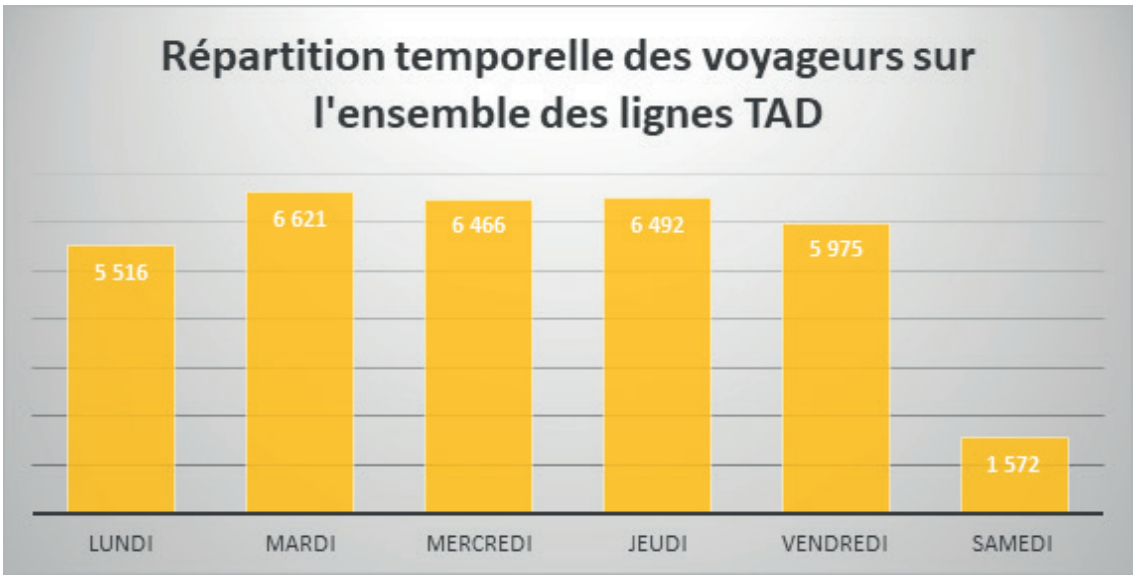

Profil	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	TOTAL
Chateaugay	301	565	486	486	550	173	2 561
Saint Genès Champanelle	1 614	1 946	1 919	1 907	1 758	546	9 690
Pérignat	248	241	390	391	386	29	1 685
Orcines	1 627	1 753	1 643	1 609	1 452	403	8 487
Nohanent	110	124	251	99	145	49	778
Royat	1 301	1 572	1 460	1 649	1 433	372	7 787
OPME	315	420	317	351	251	0	1 654
TOTAL	**5 516**	**6 621**	**6 466**	**6 492**	**5 975**	**1 572**	**32 642**

Nous constatons une forte augmentation du service, soit une augmentation de 11% par rapport à l'année 2021.

Nous constatons également une forte demande du service TAD les samedis, +28% depuis la gratuité des transports sur le réseau T2C.

3. Les moyens humain et matériel

L'exploitation est réalisée au moyen de 6 services conducteurs du lundi au samedi.
Pour assurer l'ensemble des services, 5 minibus de 22 places, 1 master de 6 places assises + 1 UFR, 1 véhicules légers de 4 places clients + 1 UFR, propriété de KEOLIS.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Immatriculation	Date de 1ère mise en circulation	Marque	Type	Capacité	Propriétaire	Âge
DD-917-ZN	17/03/2014	VOLKSWAGEN	CRAFTER	22 places	KEOLIS	8,94
FA-218-BH	30/08/2018	IVECO	DAILY	22 places	KEOLIS	4,48
FQ-198-FM	04/06/2020	IVECO	DAILY	22 places	KEOLIS	2,72
FQ-505-FL	04/06/2020	IVECO	DAILY	22 places	KEOLIS	2,72
FG-301-MX	28/05/2019	CITROËN	MODULIS30 JUMPER	5 places + 1 UFRE/UFR ou 4 UFR	KEOLIS	7,71
ET-976-WZ	06/02/2018	VOLKSWAGEN	CADDY	4 places assises + 1 UFR	KEOLIS	5,05
EH-147-KC	09/12/2016	IVECO	DAILY	16 places	KEOLIS	6,21

4. La production kilométrique annuelle

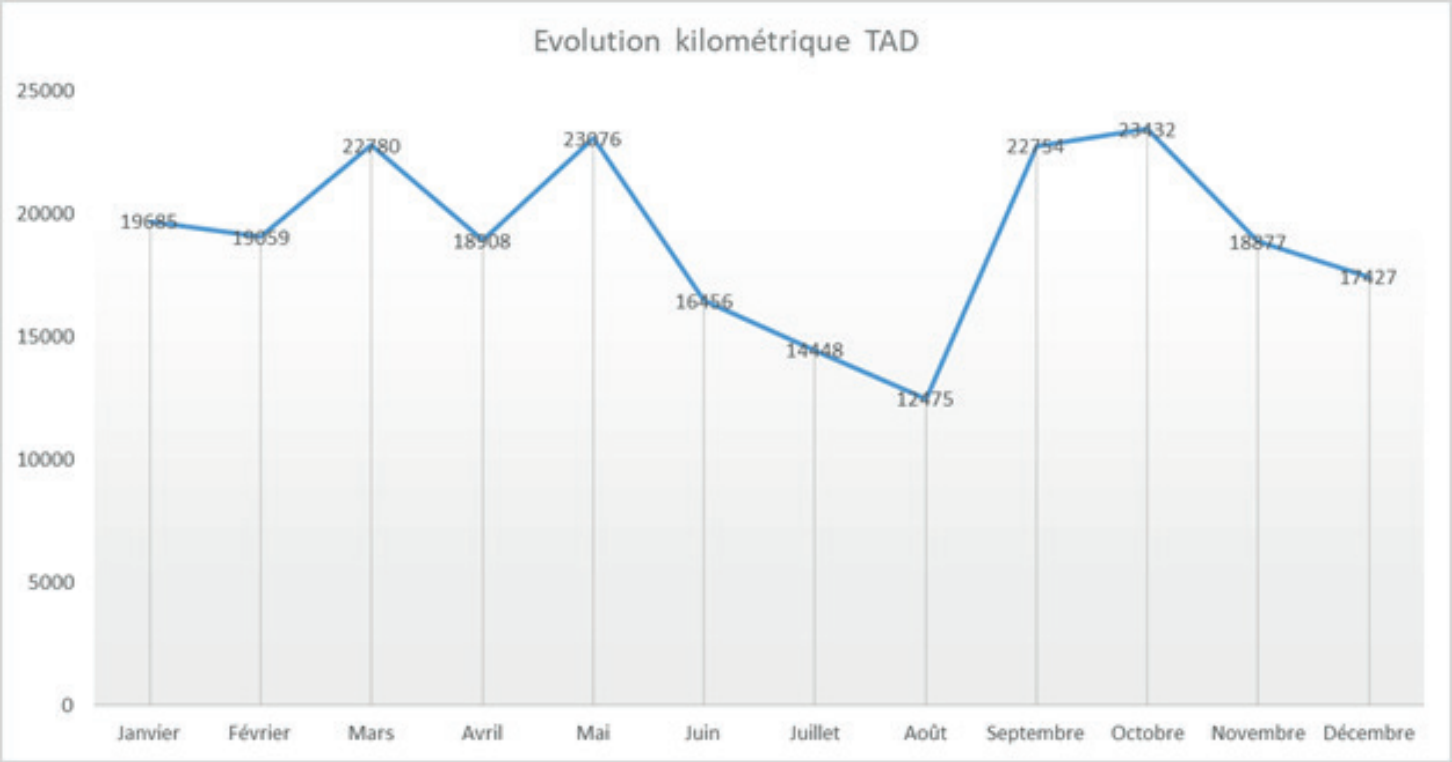

Le service totalise en 2022, 229 377 kilomètres parcourus.
Nous constatons une diminution de 0.15% par rapport à 2021. Le service TAD est moins sollicité au mois d'Août, période de congés annuels pour les usagers abonnés.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

5. Gestion de la demande

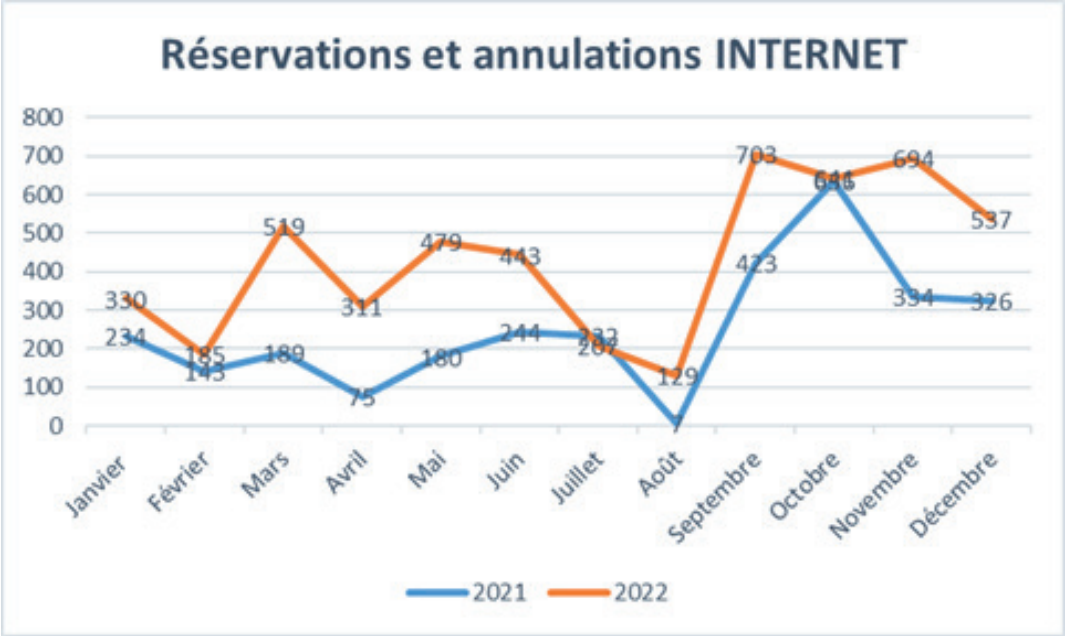

Nous constatons une augmentation de 71.29% par rapport à 2021. Les usagers réservent ou annulent de plus en plus via la plateforme en ligne de notre site internet.

6. Typologie clientèle par ligne

Profil	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	TOTAL
Chateaugay	301	565	486	486	550	173	2 561
Saint Genès Champanelle	1 614	1 946	1 919	1 907	1 758	546	9 690
Pérignat	248	241	390	391	386	29	1 685
Orcines	1 627	1 753	1 643	1 609	1 452	403	8 487
Nohanent	110	124	251	99	145	49	778
Royat	1 301	1 572	1 460	1 649	1 433	372	7 787
OPME	315	420	317	351	251	0	1 654
TOTAL	**5 516**	**6 621**	**6 466**	**6 492**	**5 975**	**1 572**	

On peut constater que 30% de notre activité TAD est représenté essentiellement par les usagers de la commune de Saint Genès Champanelle, 26% par les usagers de la commune d'Orcines et 24% par les usagers de la commune de Royat.

Ces lignes sont très appréciées par les usagers ACTIF résidant sur les communes, nous faisons en sorte qu'ils arrivent toujours à l'heure pour prendre leurs correspondances.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

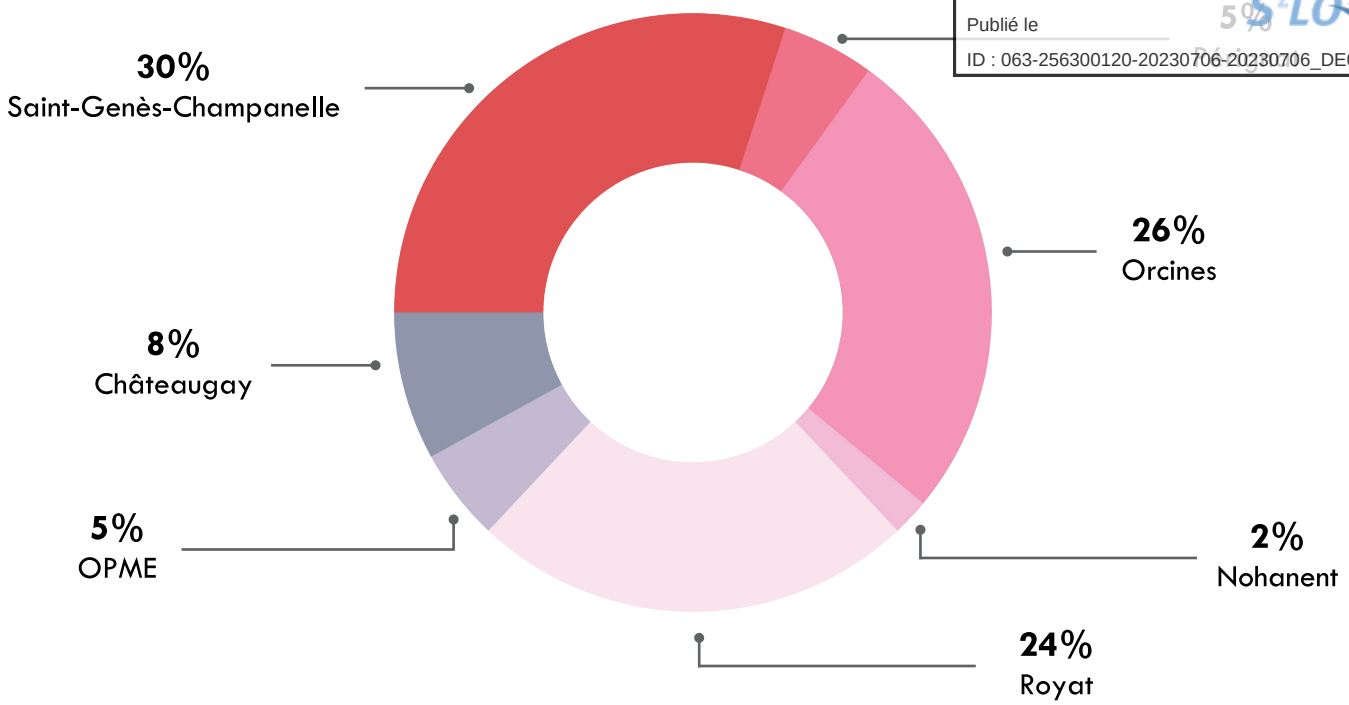

7. Taux de groupage

Communes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne à l'année
Châteaugay	1,37	1,29	1,50	1,37	1,46	1,36	1,25	1,17	1,56	1,58	1,51	1,58	**1,42**
St Genès Champanelle	2,55	2,59	2,72	3,80	2,76	2,29	1,87	1,62	3,07	3,18	3,24	3,10	**2,56**
Pérignat	1,49	1,38	1,39	1,25	1,37	1,40	1,06	1,14	1,41	1,45	1,24	1,60	**1,35**
Orcines	3,34	2,66	3,70	2,56	3,26	2,86	2,07	2,09	3,71	3,90	4,10	3,80	**3,17**
Nohanent	1,29	1,22	1,19	1,19	1,29	1,24	1,24	1,03	1,37	1,38	1,35	1,43	**1,27**
Royat	3,36	2,85	3,28	1,61	2,78	2,34	2,61	1,31	3,20	3,11	3,00	2,86	**2,61**
OPME	2,21	1,67	1,68	1,19	1,81	1,47	1,15	1,00	1,82	1,79	1,96	1,93	**1,64**

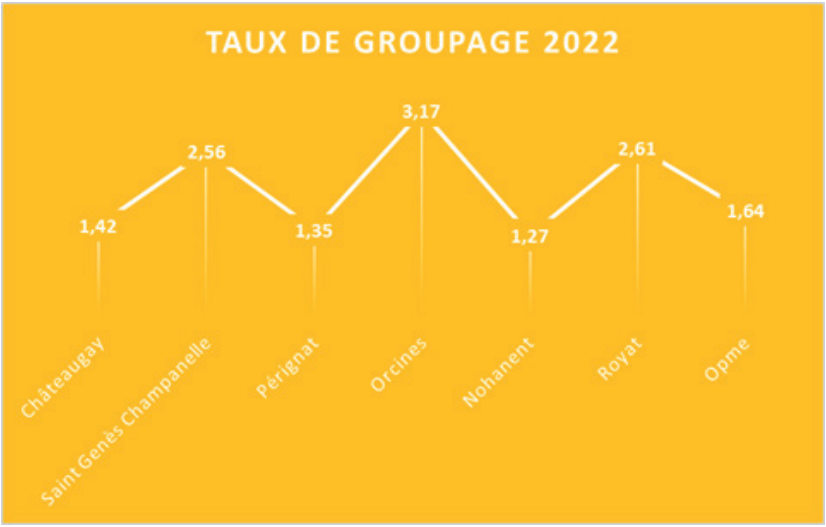

Les communes de Saint Genès Champanelle, Orcines et Royat sont fortement demandées et le taux de groupage est très important.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

8. Taux de mobilité

Profil	Châteaugay	Saint Genès Champanelle	Pérignat	Orcines	Nohanent	Royat	OPME	TOTAL
Usagers différents actifs dans le mois	674	1 173	516	1 023	274	993	202	4 855
Nombre de voyageurs	2 840	10 010	1 829	9 061	810	8 081	1 692	34 323
TAUX DE MOBILITÉ PAR USAGER	4,21	8,53	3,54	8,86	2,96	8,14	8,38	7,07

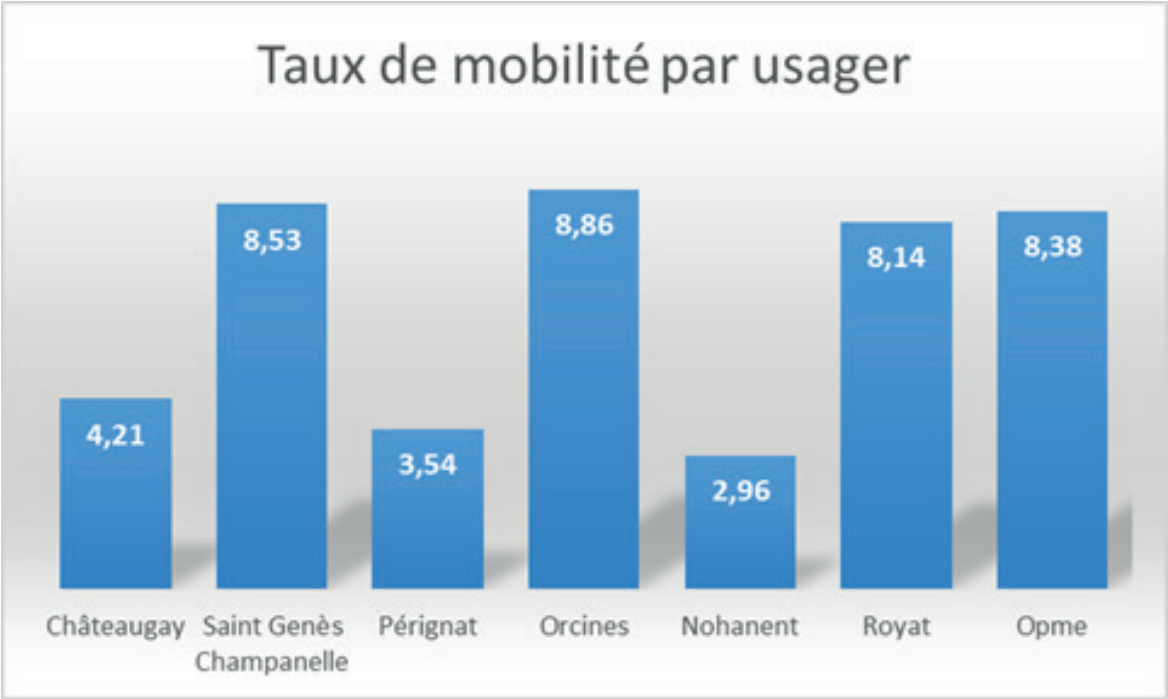

Le service TAD est utilisé par de nombreux actifs, retraités et scolaires tous les jours, c'est pour cela que le taux de mobilité est élevé sur l'ensemble des lignes TAD.

9. Annulation au service TAD

Profil	Nombre d'annulation sur place ou après16h la veille	Nombre d'annulation avant 16h la veille	Nombre d'annulation avant la veille et plus tôt	TOTAL DES ANNULATIONS
Châteaugay	287	71	353	711
St Genès Champanelle	1 028	225	2 034	3 287
Pérignat	229	60	415	704
Orcines	752	176	2 233	3 161
Nohanent	144	30	365	539
Royat	568	205	1 233	2 006
OPME	166	40	551	757
TOTAL	3 174	807	7 184	11 165

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

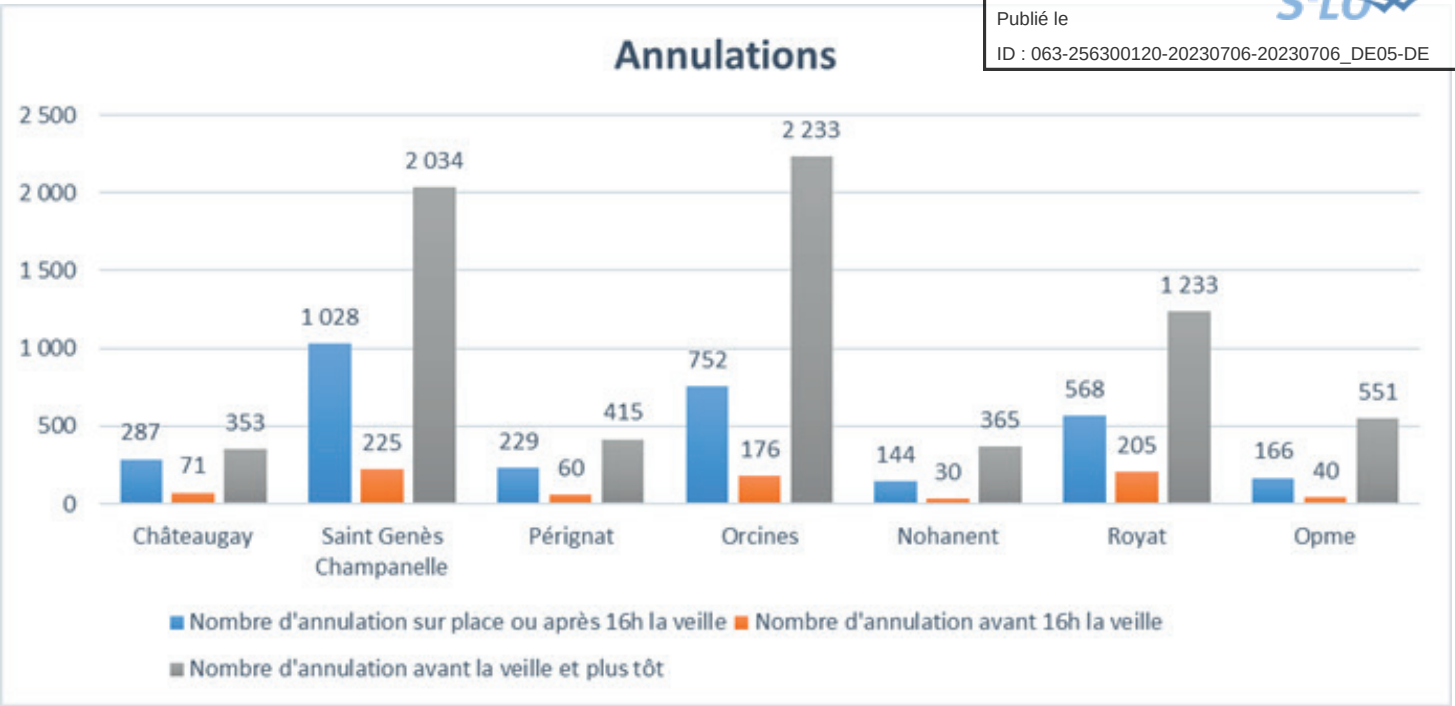

10. Réservation par tranche horaire

	Châteaugay	Saint-Genès-Champanelle	Pérignat	Orcines	Nohanent	Royat	OPME	TOTAL
05h00 - 08h00	0	1 856	0	2 362	0	2 252	962	**7 432**
08h00 - 10h00	86	2 145	0	1 452	0	1 227	63	**4 973**
10h00 - 12h00	672	0	489	0	304	0	0	**1 465**
12h00 - 14h00	797	1 600	702	942	213	761	41	**5 056**
14h00 - 16h00	1 006	0	494	0	261	0	0	**1 761**
16h00 - 18h00	0	3 080	0	2 971	0	2 308	452	**8 811**
18h00 - 20h00	0	1 009	0	760	0	1 239	136	**3 144**
20h00 - 22h00	0	0	0	0	0	0	0	**0**
22h00 - 23h30	0	0	0	0	0	0	0	**0**
TOTAL	**2 561**	**9 690**	**1 685**	**8 487**	**778**	**7 787**	**1 654**	**32 642**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

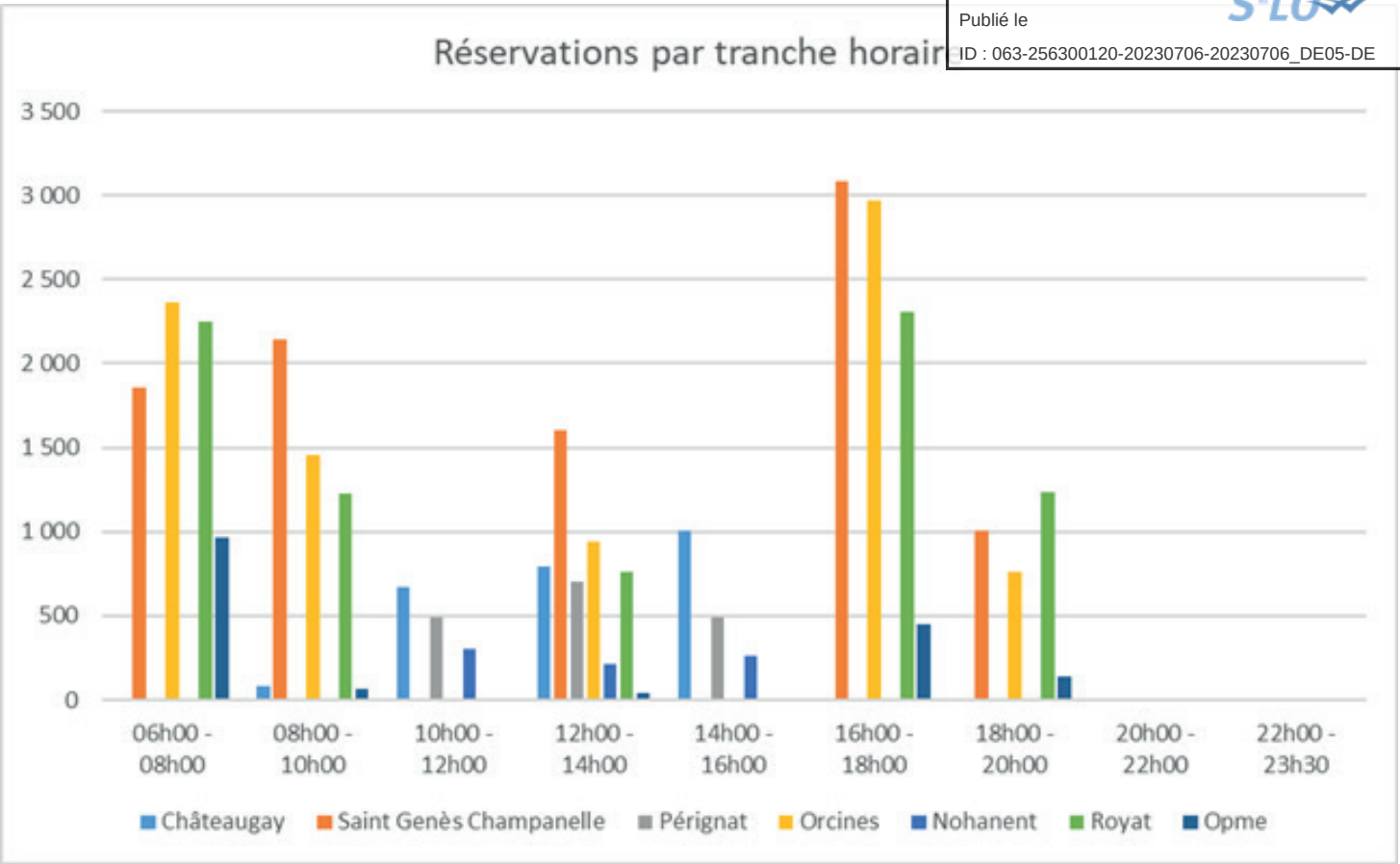

Nous pouvons constater que les lignes TAD sont fortement demandés sur les plages horaires définis par secteur.

Les usagers actifs ou scolaires utilisent le service pour se rendre au travail ou à l'école.

11. Ecart 2021-2022

Nous pouvons constater une augmentation de 6% du nombre de courses TAD :

	2022	2021	Écart/N-1
Chateaugay	1 884	1 889	0%
Saint Genès Champanelle	3 234	3 284	-2%
Pérignat	1 105	1 456	-24%
Orcines	2 798	2 215	26%
Nohanent	628	1 015	-38%
Royat	3 584	2 636	36%
OPME	755	667	13%
TOTAL	**13 988**	**13 162**	**6%**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

Les communes de de Pérignat et Nohanent sont fortement en baisse depuis l'évolution du nouveau marché avec les modifications du changement des plages horaires.

Cependant, les lignes de Royat, Orcines et Saint Genès Champanelle sont toujours en forte hausse, et très sollicités les samedis depuis la gratuité des transports.

26% Orcines

36% Royat

13% OPME

Nous pouvons constater une augmentation de 17% du nombre de personnes transportées :

	2022	2021	Écart/N-1
Chateaugay	2 839	2 710	5%
Saint Genès Champanelle	10 009	8 486	18%
Pérignat	1 825	1 994	-8%
Orcines	9 060	6 523	39%
Nohanent	809	1 298	-38%
Royat	8 080	7 115	14%
OPME	1 692	1 170	45%
TOTAL	**34 314**	**29 296**	**17%**

Nous constatons une forte augmentation de 17% du nombre de personnes transportées à la suite de lignes beaucoup plus utilisées par des scolaires comme la ligne virtuelle de Opme avec une augmentation de 45% puis sur des communes ou la population ne cesse de s'agrandir comme Orcines +39% et Saint Genès Champanelle +18%.

18% St Genès Champanelle

39% Orcines

14% Royat

45% OPME

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE05-DE

MooviCité

RAPPORT ANNUEL
d'activités

Année 2022

T2C KEOLIS LOISIRS ET VOYAGES SMTC Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE06-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance 18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance
Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

DÉLIBÉRATION N°6

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

OBJET : **STRATEGIE SCOLAIRE**
APPROBATION DES PRINCIPES DE CONSTRUCTION DE L'OFFRE SCOLAIRE

1. Un contexte nécessitant la définition d'une stratégie en matière d'offre scolaire

L'offre de transport du réseau T2C, à horizon 2026 (réseau RRB), est actuellement en cours d'élaboration. Ce travail se fait en étroite collaboration entre la direction OMT et le service Marketing de T2C. Il aboutira à la livraison d'un réseau abouti à la fin de l'année 2023.

Si le réseau de lignes régulières est à l'heure actuelle en cours de finalisation, l'offre de transport scolaire complémentaire reste quant à elle à définir. C'est pourquoi, afin de s'appuyer sur une feuille de route claire, il a été souhaité la définition d'une stratégie en matière d'offre de transport scolaire.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE06-DE

Afin de prendre en compte toutes les problématiques liées au transport scolaire et bâtir une offre cohérente et équitable à l'échelle du ressort territorial, un groupe d'élus volontaires a été constitué. Son objectif étant de définir les grandes lignes de la stratégie du SMTC-AC en matière d'offre de transport scolaire.

Trois réunions ont donc été menées au 1er semestre 2023. Elles ont permis **de partager les points de vue, les attentes et idées sur l'offre scolaire.**

2. Synthèse des échanges avec le groupe d'élus

Il y a consensus pour juger l'offre actuelle comme satisfaisante et équilibrée, en phase avec les besoins essentiels de la population scolaire. La nécessité de se conformer à la réglementation est bien prise en compte et devrait être une priorité *(exploitation des services à titre principal scolaire en cars).* Bien que l'offre scolaire génère actuellement peu de réclamations « structurelles », les élus jugent néanmoins que l'offre scolaire devrait améliorer, autant que possible, sur les points suivants :

- Élargir la réflexion, en prenant soin d'intégrer les établissements particuliers comme les CFA, le lycée agricole, …
- Concernant les lycées, la desserte des lycées généraux sectorisés est effectivement une priorité n°1, mais il conviendrait d'étendre ce niveau de priorité aux principaux lycées technologiques publics.

Les élus insistent sur la nécessaire vigilance à avoir par rapport aux dessertes des communes périphériques (temps de trajet, écarts d'offre avec les communes urbaines, …). Dans la construction de l'offre, **les élus souhaiteraient privilégier des navettes scolaires en connexion avec les principales lignes régulières**. Il est en effet, pour eux, justifié d'imposer des correspondances quand celles-ci permettent d'ouvrir un plus large choix de destinations finales *(problématique des lycées et filières à options*).

Dans un contexte où les établissements scolaires n'offrent plus nécessairement la possibilité aux élèves de rester en étude, avant ou après les heures de cours, les élus souhaitent privilégier le plus grand nombre possible d'aller-retour dans la journée. notamment que n'offraient Ce souhait doit rester compatible avec l'objectif de définir une offre à coût constant (Répartition entre Lignes scolaires et Lignes Régulières). Le SMTC-AC n'a par ailleurs pas vocation à pallier à des problématiques de temps scolaire, qui sont celles du Rectorat.

Enfin, les élus sont demandeur d'une plus grande lisibilité de l'offre scolaire. Un travail de formalisation d'une information-voyageur spécifique sera donc à solliciter auprès de T2C, dans le cadre de la définition du réseau RRB.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE06-DE

3. Les principes de la stratégie scolaire issus de la réflexion des élus

- Le SMTC-AC s'engage à **assurer prioritairement des dessertes entre les collèges/lycées publics et leurs secteurs de rattachement**,
- La mise en place de dessertes spécifiques supplémentaires *(vers des établissements privés, vers des établissements publics et/ou spécialisés)* s'étudiera **au cas par cas,**
- Les évolutions se feront à **offre constante** (entre le réseau actuel et le réseau 2026),
- Concrètement, la construction de l'offre scolaire reste guidée par :
    - La recherche d'optimisation des dessertes scolaires, via le **recours prioritaire aux lignes régulières T2C**, qui sera une priorité dans la construction du RRB 2026,
    - La mise en place de SATPS, uniquement lorsque les établissements ne sont pas desservis par des lignes régulières,
    - **Un niveau d'offre limité à un Aller / Retour par jour sur les Services A Titre Principal Scolaire**, sauf si l'affluence justifie des rotations supplémentaires,
    - **L'exploitation des Services A Titre Principal Scolaire en cars**, pour se conformer à la législation.

- Il n'est pas souhaitable d'étendre les circuits dédiés aux primaires, au-delà des communes bénéficiant actuellement de services,

- Une attention particulière sera portée sur la desserte des lycées compte-tenu des besoins qui s'étendent au-delà de la carte scolaire en fonction des options et filières suivies. Le SMTC-AC, dans le cadre du futur réseau 2026, cherchera à **maximiser les possibilités de liaisons entre les principaux lycées et les communes du ressort territorial**.

- L'offre scolaire devra faire l'objet d'un **traitement spécifique en termes d'information-voyageur,** afin d'en améliorer la lisibilité *(travail de nommage et hiérarchisation en cours de réflexion).*

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE06-DE

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

- **D'approuver les principes de la stratégie scolaire décrits au point 3 de la présente délibération ;**
- **D'autoriser les services à traduire ces principes dans la construction des futures offres scolaires sur le ressort territorial du SMTC-AC.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE07-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance 18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance
Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

DÉLIBÉRATION N°7

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

OBJET : GESTION DES EMPLOIS – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le président expose :

Il est proposé des ajustements au tableau des emplois, afin de prendre en compte les prochains avancements de grade.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 8 juin 2023.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE07-DE

Art	Grade d'origine à supprimer	Grade d'avancement à créer	Emploi-Groupe RIFSEEP	Direction	Nombre d'agent
1	Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe	B2	PPQP	1
2	Ingénieur	Ingénieur principal	A3	MOAGP	1
3	Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	A2	MOAGP	1

Date d'effet : 1er septembre 2023

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

- **D'approuver ces ajustements.**

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE08-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance
	18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance
	3 en fin de séance

Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

DÉLIBÉRATION N°8

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

OBJET : MISE A JOUR DU PLAN DE FORMATION 2021- 2025 ET BILAN 2022

Le Président expose :

Par délibération n° 14 du 1er juillet 2021, le Comité Syndical a validé, après avis favorable du Comité Technique le plan de formation 2021-2025 sur les 4 axes retenus :

- Axe 1 : Développer les compétences « métiers »
- Axe 2 : garantir les obligations de la collectivité en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité
- Axe 3 : garantir les techniques professionnelles fondamentales et adapter les savoir-être aux contraintes des postes
- Axe 4 : renforcer les pratiques des managers

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE08-DE

Afin de prendre en compte les besoins recensés lors des entretiens professionnels, les bilans 2021 et 2022 (annexes 1 et 2) ainsi que la stratégie d'évolution du SMTC-AC, l'actualisation suivante du plan de formation est proposée :

I. Axe 1 : Développer les compétences « métiers »

L'entrée dans la phase travaux impacte particulièrement les domaines de la communication interne et externe et la commande publique.
Si cet impact était déjà prévu dans le plan de formation initial, un approfondissement du socle des connaissances doit venir asseoir les bases solides acquises depuis 2021.

- La communication interne et externe

  La phase opérationnelle du projet InspiRe implique de nombreux changements et de nouvelles contraintes dans le quotidien des habitants du ressort territorial.
  Ceci engendre un besoin de communication tant interne qu'externe afin d'expliquer, d'accompagner et de rendre acceptable les différents bouleversements quotidiens pendant la phase des travaux. Pour ce faire, il s'avère nécessaire que les agents du SMTC-AC suivent des formations tant sur le plan numérique que sur les plans stratégiques et analytiques.

- La commande publique :

  En 2021 un focus sur la législation concernant les marchés publics a permis une actualisation et une stabilisation des bases des connaissances.
  Cet objectif doit être poursuivi en 2023 avec un objectif de mise en place d'une politique sociale et environnementale des marchés.

Tableau des besoins recensés pour l'axe 1 (2023) : Compétences métier

FORMATIONS	Nombre d'agents	Nombre de jours
Focus marché		
Les clauses environnementales et sociales dans les marchés publics	3	7,5
Les stratégies de vigilance et de gestion des risques en matière d'achat public	2	5
La gestion administrative, financière et technique des marchés de travaux	1	2
Marchés publics de travaux : élaboration, passation et exécution	2	7
L'exécution administrative et financière des marchés publics	1	3
Leviers d'optimisation de la stratégie d'achat	1	2
Les marchés de services et de fournitures courantes	1	2
Les procédures d'accords-cadres pour la commande publique	1	3
La rédaction d'un mémoire en contentieux	1	2,5
Les fondamentaux des marchés publics	3	6
TOTAL	**16**	**40**

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE08-DE

Focus communication interne/externe InspiRe		
Planifier sa communication en matière de crise	1	2
Concevoir et mettre en œuvre un évènement responsable	1	2
Définition d'une stratégie de communication réseaux sociaux	1	2
La définition d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux	1	3
Stratégie et analyse des nouveaux usages du web pour les collectivités locales	1	3
Le droit de l'internet et de la communication web	1	3
L'animation des communautés sur les réseaux sociaux	1	2
Accompagner le changement de comportement individuel	2	6
Mobilité au quotidien : accompagner les changements de comportement par le conseil en mobilité et le marketing individualisé	1	2,5
Mettre en place une démarche de marketing territorial	1	1
Construire sa stratégie digitale et réussir sa présence sur les réseaux sociaux	1	3
Écrire pour le web : fondamentaux pour écrire sa gouvernance éditoriale	1	2
Savoir utiliser les réseaux sociaux pour développer sa clientèle	1	1
Focus communication interne/externe InspiRe (suite)	**Nombre d'agents**	**Nombre de jours**
Planifier sa communication en situation sensible ou de crise (en ligne)	1	3
Développer les relations presse dans la communication de sa collectivité (en ligne)	1	3
L'identité visuelle d'une collectivité territoriale	1	3
Le plan de communication : outil de pilotage et de cohérence	1	4
Construire et optimiser la communication sur Instagram	1	1
La maitrise de la prise de parole en public	1	3
Media training	1	NC
La communication interne	1	3
L'événementiel, outil de communication publique	1	3
Relations publiques et protocole	1	2
TOTAL	**24**	**57,5**
Fiabilité de la comptabilité d'inventaire dans les collectivités territoriales	2	2
La gestion financière du patrimoine foncier et immobilier	2	6
L'analyse financière rétrospective et prospective	3	9
Les règles d'élaboration et d'exécution du budget de la collectivité	1	3
La maîtrise des droits à congés pour raison de santé	1	3
Rémunération des absences pour raisons de santé	1	3
Actualités Paie	1	NC
CPF	1	1
Actualités RH	1	NC
Les usages de la facilitation graphique	1	2,5
Culture territoriale	1	NC
Les bases des finances publiques locales	2	6

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE08-DE

Gestion des carrières	1	4
Ordonnateur	1	NC
SPL à quasi-régie	1	NC
Webinaire Contrôle de Gestion - Le contrôleur de gestion dans la gouvernance de la donnée	1	1
Les clés d'une communication financière réussie	1	3
Le financement des investissements par l'emprunt	1	3
La programmation pluriannuelle et la gestion des autorisations de programme/crédits de paiement	1	3
Gestion de la dette et de la trésorerie	1	3
TOTAL	**25**	**52,5**

II. Axe 2 : Garantir les obligations de la collectivité en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité

Ces formations sont obligatoires et récurrentes.
Comme en 2021, il s'agit principalement des formations suivantes :

- Sauveteurs Secouristes du Travail (SST), avec quelques formations initiales, mais surtout des formations continues plus courtes à renouveler réglementairement tous les 2 ans pour le maintien des acquis de la formation initiale.
- Formation obligatoire des assistants de prévention
- Formation des représentants du personnel suite à la désignation du nouveau Comité Social territorial
- Habilitations électriques

Tableau des besoins recensés pour l'axe 2 (2023) : Garantir les obligations de la collectivité en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité

FORMATIONS	Nombre d'agents	Nombre de jours
Maintien Actualisation des Compétences SST	11	11
Formation initiale SST	6	12
Formation obligatoire des membres du CST	5	25
Stage Union - Formation des membres des Formations spécialisées et des CST en l'absence de FS : les fondamentaux	1	3
Formation obligatoire des membres du CST - 1er mandat	1	5
Habilitation électrique - H0/B0 - recyclage	2	2
Habilitation électrique - BS/BE - recyclage	3	6
La formation continue obligatoire des assistantes et assistants de prévention	1	2,5
Interventions des entreprises et plan de prévention	1	NC
La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil	1	3
Rôle et responsabilité du correspondant de sûreté	1	NC

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE08-DE

DUERP : gestes et postures	NC	NC
DUERP : manipulation des extincteurs	NC	NC
Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux	7	7
TOTAL	**40**	**76,5**

III. Axe 3 : Garantir les techniques professionnelles fondamentales et adapter les savoir-être aux contraintes des postes

Cet axe concerne cette année presque toutes les directions, s'agissant de pratiques professionnelles fondamentales telles que :

- Le pilotage de projet, de données,
- Les sujets liés à la mobilité
- Les techniques professionnelles
- La mise en œuvre progressive d'une transition tant énergétique, que numérique ou culturelle de la mobilité douce.

Il est à noter que certains agents projettent de préparer des concours et/ou des examens professionnels dans un souci d'évolution de carrière.

Tableau des besoins recensés pour l'axe 3 (2023) : Garantir les techniques professionnelles fondamentales et adapter les savoir-être aux contraintes des postes

FORMATIONS	Nombre d'agents	Nombre de jours
Finances des collectivités territoriales	1	NC
La communication et les relations professionnelles	1	3
Fonds européens	1	NC
La maîtrise du temps, une dimension essentielle de son organisation	1	3
Règlementation gestion du temps de travail	1	3
L'optimisation de son mode de collaboration avec son manager ou sa manageuse	1	2,5
Les matériaux de voirie	1	2
Les innovations dans les infrastructures de voirie	1	2
Les revêtements urbains : caractéristiques, mises en œuvre et domaine d'emploi	1	2
L'élaboration, le pilotage et la mise en œuvre d'un plan de formation	1	3
Conduite de réunions	1	NC
Examen pro Attaché principal - Méthodologie de l'entretien avec le jury (A) - Clermont Ferrand - Groupe 2	2	6
Préparation concours attaché	3	NC
Préparation concours ingénieur	1	NC
Diplôme universitaire "Ethique des acteurs publics"	1	11
Vers une mobilité durable sur les territoires à vocation touristique	1	2
Webinaire - Plan de mobilité employeur commun : Pourquoi ? Comment ?	1	0,5
Le pilotage de projet : les outils de pilotage	1	3

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE08-DE

Partage de l'espace public et aménagements associés aux transports collectifs : tramways et BHNS	1	3,5
Les outils numériques pour organiser son activité	1	1
La conduite de démarches et projets de mobilité et transport	1	2,5
Mobilité connectée : enjeux pour les collectivités et nouveaux usages de la data	1	NC
Outlook	2	2
Excel	5	10
Les fonctionnalités de base de Powerpoint	1	2,5
Compétences bureautiques et numériques	1	4
GED	1	NC
RE 2020	1	NC
Bilan d'étape sur son évolution professionnelle	1	3
Décideur	1	2
Les opérations d'infrastructures de voirie : les travaux et la mise en service	1	4
La réussite des négociations	1	3
STORMSHIELD	1	NC
Contrôle de gestion sociale	1	3
Développement de son esprit de synthèse à l'écrit et à l'oral	1	3
Le développement de la confiance en soi : un atout pour les relations professionnelles	1	3
La gestion de projet et de son organisation de travail avec Trello	1	1
Les diagnostics obligatoires du bâtiment	1	3
Foncier : négociation à l'amiable, procédure judiciaire	1	NC
TOTAL	**47**	**93,5**

IV. Axe 4 : Renforcer les pratiques des managers

En 2021, un focus avait été proposé concernant le télétravail qui s'installait en tant que nouvelle organisation du travail dans la fonction publique.

Cette année, des besoins ont été recensés concernant les pratiques managériales en termes d'organisation, de gestion du temps, de communication, d'animation des équipes, d'adaptation et d'accompagnement aux changements.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE08-DE

Tableau des besoins recensés pour l'axe 4 (2023) : renforcer les pratiques des managers

FORMATIONS	Nombre d'agents	Nombre de jours
La conduite du changement	1	NC
La communication en RH	1	NC
La psychologie positive dans les pratiques d'accompagnement	1	2
De la méthode projet à la démarche de co-conception	1	2
De l'intelligence collective à la co-conception	2	4
Réussite de sa prise de fonction d'encadrant intermédiaire	1	3,5
Management fonctionnel/Projet	2	4
Animer une équipe de proximité	1	3
L'émotionnel au service de la décision et du management	1	3
Gestion des conflits dans les relations interpersonnelles	1	2
L'analyse de sa pratique managériale par le co-développement	1	6
Le management des situations relationnelles difficiles	1	3
Améliorer ses relations de travail avec l'analyse transactionnelle	1	3
Analyse transactionnelle pour managers	1	3
L'évolution vers une fonction d'encadrement : les bases du management	1	3
Le rôle et le positionnement en tant qu'encadrant de proximité	1	3
L'optimisation de son mode de collaboration avec son manager ou sa manageuse	1	2,5
L'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien	1	3
La mobilisation et la cohésion d'équipe	1	3
Parcours de direction	1	NC
Les techniques de créativité pour dynamiser un groupe et innover : niveau 1	1	3
La posture de facilitateur en intelligence collective	1	3
Gestion des entretiens d'évaluations	1	NC
Formation cycle managers autour du Développement Durable	1	NC
TOTAL	**26**	**59**

Cette actualisation 2023 du plan de formation pluriannuelles 2021-2025 doit permettre d'amorcer des axes stratégiques de formation comme la transition numérique, et la maîtrise des outils de conception et de prédiction qui apparaissent comme des besoins émergents du SMTC-AC.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE08-DE

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

- **D'approuver cette actualisation du plan de formation 2012 – 2025.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE08-DE

BILAN DES FORMATIONS 2021

70,5 jours de formations suivies par l'ensemble des agents du SMTC -AC
30 agents ont suivi des formations.
La moyenne qui en résulte est de **2,35 jours** de formation par agent.
28 formations annulées sur l'année 2021 principalement liée à la covid-19.

Bénéficiaires de la formation par catégories et par filières

Catégorie	Nombre d'agents bénéficiaires	Nombre de jours réalisés			% du total des jours de formation
		Filière administrative	Filière technique	Total	
A	11	13,50	7,00	20,50	29,10%
B	6	7,00	3,00	10,00	14,20%
C	13	40,00	0,00	40,00	56,70%
TOTAL	**30**	**60,50**	**10,00**	**70,50**	**100%**

Répartition par typologie de formation

Formations	Jours 2021
♦ d'intégration	5
♦ de professionnalisation au 1er emploi	3
♦ de professionnalisation tout au long de la carrière	24
♦ de perfectionnement	5,5
♦ personnelle	3
♦ de préparation aux concours et examens	1
♦ hygiène et sécurité	1
♦ obligatoire des Assistant de prévention (ex. ACMO)	0
♦ Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	20
♦ syndicale	8
TOTAL	**70,5**

Bilan financier

BP 2021	Budget consommé en 2021
25 000 euros (dont 10 % réservés au CPF)	21 546 euros

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE08-DE

BILAN DES FORMATIONS 2022

132,5 jours de formations suivies par l'ensemble des agents du SMTC -AC
39 agents ont suivi des formations.
La moyenne qui en résulte est de **2,82 jours** de formation par agent.
18 formations annulées sur l'année 2022.

Bénéficiaires de la formation par catégories et par filières

Catégorie	Nombre d'agents bénéficiaires	Nombre de jours réalisés			% du total des jours de formation
		Filière administrative	Filière technique	Total	
A	20	56	3	59	44,50 %
B	8	22,5	10	32,5	24,50 %
C	11	41	0	41	31,00 %
TOTAL	**39**	**119,5**	**13**	**132,5**	**100,00 %**

Répartition par typologie de formation

Formations	Jours 2022
♦ d'intégration	0
♦ de professionnalisation au 1er emploi	1
♦ de professionnalisation tout au long de la carrière	108
♦ de perfectionnement	2
♦ personnelle	0
♦ de préparation aux concours et examens	6
♦ hygiène et sécurité	10,5
♦ obligatoire des Assistant de prévention (ex. ACMO)	5
♦ Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	0
♦ syndicale	0
TOTAL	**132,5**

Bilan financier

BP 2022	Budget consommé en 2022
30 000 euros (dont 10 % réservés au CPF)	23 748 euros

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE09-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance
	18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance
	3 en fin de séance
Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

DÉLIBÉRATION N°9

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

OBJET : REFORME D'IMMOBILISATIONS

Ce rapport a pour objet la sortie de biens immobilisés mis à disposition de l'exploitant.

Les listes jointes en annexe sont proposées pour l'enlèvement et la destruction.

Il s'agit pour la majorité de biens vétustes et hors service.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE09-DE

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

- **de la mise à la réforme et à la destruction de biens immobilisés, mis à disposition de T2C, listés dans les tableaux ci-joints en annexe.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EPIC REGIE T2C

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé 1	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur Vénale	Etab.	Site	Niveau	Fournisseur	Immatriculation	Etat du bien
09/08/1994	1994-0004	LOG	205000	licences VMS VAX 3100 modèle 80	I_ETUDCOM	10	2 730,36 €	29	- €	PARDIEU	SI		SN DIALOGS		MAUVAIS
14/06/1996	1996-0001L	LOG	205000	Ensemble logiciels d exploitation	I_LOGEXPL	1	130,34 €	27	- €	PARDIEU	SI		TRANSDATA		HS
14/06/1996	1996-0002L	LOG	205000	Ensemble logiciels d exploitation	I_LOGEXPL	1	6,86 €	27	- €	PARDIEU	SI		TRANSDATA		HS
14/06/1996	1996-0009	LOG	205000	Ensemble logiciels d'exploitation	I_LOGEXPL	1	130,34 €	27	- €	CHAMPRATEL	SOM		TRANSDATA		HS
14/06/1996	1996-0010	LOG	205000	Ensemble logiciels d'exploitation	I_LOGEXPL	1	6,86 €	27	- €	CHAMPRATEL	SOM		TRANSDATA		HS
30/12/2001	2001-0120	LOG	205000	Réseau SI	I_LOGRESINFO	1	10 367,70 €	22	- €	PARDIEU	SI		I.B.O.		HS
30/12/2001	2001-0121	LOG	205000	Réseau SI	I_LOGRESINFO	1	602,89 €	22	- €	PARDIEU	SI		I.B.O.		HS
26/02/2002	2002-0124	LOG	205000	Réseau SI - solde + RG	I_LOGRESINFO	1	5 212,99 €	21	- €	PARDIEU	SI		I.B.O.		HS
26/02/2002	2002-0125	LOG	205000	Réseau SI - solde + RG	I_LOGRESINFO	1	303,13 €	21	- €	PARDIEU	SI		I.B.O.		HS
30/06/2003	2003-0190	LOG	205000	Licences windows XP Pro	I_LOGUTIL	4	621,12 €	20	- €	PARDIEU	SI		Abicom		HS
01/07/2003	2003-0197	LOG	205000	MAJ log Backup.exe V9	I_LOGUTIL	1	2 672,57 €	20	- €	PARDIEU	SI		Abicom		HS
20/01/2005	2005-0285	LOG	205000	1 LICENCE REFLEXION SUITE	I_LOGBUR	1	576,11 €	18	- €	PARDIEU	SI		ABICOM		HS
20/01/2005	2005-0289	LOG	205000	1 LICENCE ORACLE POUR BACKUP EXEC	I_LOGBUR	1	2 659,51 €	18	- €	PARDIEU	SI		ABICOM		HS
17/10/2005	2005-0352	LOG	205000	LICENCE FRONTPAGE 2003	I_LOGBUR	1	114,40 €	18	- €	PARDIEU	SMC		ARESTE		HS
17/10/2005	2005-0354	LOG	205000	LICENCES BACKUP.EXE V10	I_LOGUTIL	6	3 561,18 €	18	- €	PARDIEU	SI		ARESTE		HS
23/01/2006	2006-0428	LOG	205000	LICENCES SIS M05.82	I_LICENCES	1	- €	17	- €	PARDIEU	SI		ARESTE		HS
23/01/2006	2006-0434	LOG	205000	MISE A JOUR BACKUPEXEC WINDOWS SE	I_LICENCES	1	585,56 €	17	- €	PARDIEU	SI		ARESTE		HS
23/01/2006	2006-0435	LOG	205000	MAJ BACKUPEXEC AGENT EXCHANGE V1	I_LICENCES	1	159,58 €	17	- €	PARDIEU	SI		ARESTE		HS
23/01/2006	2006-0436	LOG	205000	2 MAJ BACKUPEXEC AGENT SQL SERVER	I_LICENCES	2	515,24 €	17	- €	PARDIEU	SI		ARESTE		HS
23/01/2006	2006-0437	LOG	205000	MAJ BACKUPEXEC AGENT ORACLE V10	I_LICENCES	1	257,62 €	17	- €	PARDIEU	SI		ARESTE		HS
23/01/2006	2006-0438	LOG	205000	MAJ BACKUPEXEC LIBRARY EXPANSION V	I_LICENCES	1	169,92 €	17	- €	PARDIEU	SI		ARESTE		HS
23/01/2006	2006-0439	LOG	205000	LIC BACKUPEXEC V10 FOR WINDOWS SE	I_LICENCES	1	267,72 €	17	- €	PARDIEU	SI		ARESTE		HS
23/01/2006	2006-0440	LOG	205000	LIC BACKUPEXEC V10 FOR EXCHANGE	I_LICENCES	1	733,85 €	17	- €	PARDIEU	SI		ARESTE		HS
23/01/2006	2006-0441	LOG	205000	LIC BACKUPEXEC V10 FOR LIBRARY EXPA	I_LICENCES	1	751,02 €	17	- €	PARDIEU	SI		ARESTE		HS
23/01/2006	2006-0442	LOG	205000	3 LIC BACKUPEXEC V10 REMOTE AGENT	I_LICENCES	3	597,71 €	17	- €	PARDIEU	SI		ARESTE		HS
21/08/2006	2006-0466	LOG	205000	LICENCE SEEVIEWER 2005	I_LOGUTIL	2	284,52 €	17	- €	CHAMPRATEL	SERVTECH		ABICOM		HS
21/08/2006	2006-0467	LOG	205000	PACK DE 50 LICENCE WINZIP 9.0	I_LOGDIV	1	942,84 €	17	- €	PARDIEU	SI		ABICOM		HS
16/10/2007	2007-0554	LOG	205000	AGENT BACKUP EXEC SQL	I_LOGUTIL	1	718,00 €	16	- €	PARDIEU	SI		NET SERVICES		HS
26/02/2009	2010-0228	LOG	205000	AGT BACKUP EXE 12.5	I_LOGBUR	1	177,87 €	14	- €	PARDIEU	ADM-1	B105	ABICOM		HS
27/04/2010	2010-0182	LOG	205000	LICENCE D'EXT 25 A 50 ABO	I_LOGTECH	1	2 100,00 €	13	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	NEYRIAL		HS
14/12/2011	2011-0465	LOG	205000	LICENCE SYNCBACKSE V6	I_LOGRESINFO	30	528,29 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM		HS
Sous total Logiciels et Licences						**81**	**38 486,10 €**		- €						
31/01/2003	2003-0869T	PARC325	218200	Modules ABIPASS/Cpte Km+emetteur IR	A_POMPVOLU	1	191,50 €	20	- €	PARDIEU	DEPOT	REM_INT	Lafon		MAUVAIS
28/11/2003	2003-0981T	PARC132	218200	FOURN GIROUETTES AUTOBUS	A_GIROUET	1	3 191,50 €	20	- €	PARDIEU	DEPOT	REM_INT	HANOVER		MAUVAIS
28/11/2003	2003-0982T	PARC133	218200	FOURN GIROUETTES AUTOBUS	A_GIROUET	1	3 191,50 €	20	- €	PARDIEU	DEPOT	REM_INT	HANOVER		MAUVAIS
Sous total Matériels de transport						**3**	**6 574,50 €**		- €						
06/03/2001	2001-0079	NON INVENT	218300	Postes MATRA 520 E	D_COPVIDTEL	1	126,84 €	22	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		
06/03/2001	2001-0080	NON INVENT	218300	Postes MATRA 420 E noirs	D_COPVIDTEL	1	126,84 €	22	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		
06/03/2001	2001-0081	NON INVENT	218300	Postes AUDIENCE 22 noirs	D_COPVIDTEL	1	126,84 €	22	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		
06/03/2001	2001-0082	NON INVENT	218300	Postes MATRA 520 E	D_COPVIDTEL	1	126,84 €	22	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		
06/03/2001	2001-0083	NON INVENT	218300	Postes MATRA 520 E	D_COPVIDTEL	1	126,84 €	22	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		
06/03/2001	2001-0084	NON INVENT	218300	Postes MATRA 520 E	D_COPVIDTEL	1	126,84 €	22	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		
06/03/2001	2001-0085	NON INVENT	218300	Postes MATRA 520 E	D_COPVIDTEL	1	126,84 €	22	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		
06/03/2001	2001-0086	NON INVENT	218300	Postes MATRA 520 E	D_COPVIDTEL	1	126,83 €	22	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		
06/03/2001	2001-0087	NON INVENT	218300	Postes AUDIENCE 22 noirs	D_COPVIDTEL	1	126,84 €	22	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		
06/03/2001	2001-0088	NON INVENT	218300	Postes AUDIENCE 22 noirs	D_COPVIDTEL	1	126,84 €	22	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		
06/03/2001	2001-0089	NON INVENT	218300	Postes AUDIENCE 22 noirs	D_COPVIDTEL	1	126,84 €	22	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		
06/03/2001	2001-0090	NON INVENT	218300	Postes AUDIENCE 22 noirs	D_COPVIDTEL	1	126,84 €	22	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		
06/03/2001	2001-0091	NON INVENT	218300	Postes AUDIENCE 22 noirs	D_COPVIDTEL	1	126,82 €	22	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE09-DE

EPIC REGIE T2C

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé 1	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur Vénale	Etab.	Site	Niveau	Fournisseur	Immatriculation	Etat du bien
22/01/2003	2003-0142	0003001	218300	Plieuse CARATS1E pour SAF paye	D_DIVMATBUR	1	5 282,11 €	20	- €	PARDIEU	ADM-2	B202	Satas	001S6D04091	MAUVAIS
30/06/2003	2003-0191	NON INVENT	218300	Postes tél : 3 MC 760 + 3 MC 740	D_COPVIDTEL	1	333,33 €	20	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	Artel		MAUVAIS
30/06/2003	2003-0192	NON INVENT	218300	Postes tél : 3 MC 760 + 3 MC 740	D_COPVIDTEL	1	333,33 €	20	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	Artel		MAUVAIS
30/06/2003	2003-0193	NON INVENT	218300	Postes tél : 3 MC 760 + 3 MC 740	D_COPVIDTEL	1	333,33 €	20	- €	PARDIEU	PARDIEU		Artel		MAUVAIS
30/06/2003	2003-0194	NON INVENT	218300	Postes tél : 3 MC 760 + 3 MC 740	D_COPVIDTEL	1	333,33 €	20	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	Artel		MAUVAIS
30/06/2003	2003-0195	NON INVENT	218300	Postes tél : 3 MC 760 + 3 MC 740	D_COPVIDTEL	1	333,33 €	20	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	Artel		MAUVAIS
30/06/2003	2003-0196	NON INVENT	218300	Postes tél : 3 MC 760 + 3 MC 740	D_COPVIDTEL	1	333,35 €	20	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	Artel		MAUVAIS
30/07/2004	2004-0251	0001493	218300	IMPRIMANTES BORNES POUR LSM	D_IMP	1	451,61 €	19	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM	TUBG131063	MAUVAIS
30/07/2004	2004-0255	0001494	218300	IMPRIMANTES BORNES POUR LSM	D_IMP	1	451,61 €	19	- €	PARDIEU	ADM-0	P-SCE	ABICOM	TUBG130996	MAUVAIS
27/10/2005	2005-0357	NON INVENT	218300	28 POSTES TELEPHONIQUES NUMERIQUE	D_COPVIDTEL	1	2 067,70 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	AXIANS		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0364	NON INVENT	218300	INFRASTRUCTURE POUR DECT	D_COPVIDTEL	1	6 060,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0365	NON INVENT	218300	MOBILES DECT AVEC HOUSSE M 920	D_COPVIDTEL	1	200,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0366	NON INVENT	218300	INFRASTRUCTURE POUR DECT	D_COPVIDTEL	1	1 940,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0367	NON INVENT	218300	INFRASTRUCTURE POUR DECT	D_COPVIDTEL	1	1 100,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0368	NON INVENT	218300	MOBILES DECT AVEC HOUSSE M 920	D_COPVIDTEL	1	200,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0369	NON INVENT	218300	MOBILES DECT AVEC HOUSSE M 920	D_COPVIDTEL	1	200,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0370	NON INVENT	218300	MOBILES DECT AVEC HOUSSE M 920	D_COPVIDTEL	1	200,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0371	NON INVENT	218300	MOBILES DECT AVEC HOUSSE M 920	D_COPVIDTEL	1	200,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0372	NON INVENT	218300	MOBILES DECT AVEC HOUSSE M 920	D_COPVIDTEL	1	200,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0373	NON INVENT	218300	MOBILES DECT AVEC HOUSSE M 920	D_COPVIDTEL	1	200,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0374	NON INVENT	218300	MOBILES DECT AVEC HOUSSE M 920	D_COPVIDTEL	1	200,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0375	NON INVENT	218300	MOBILES DECT AVEC HOUSSE M 920	D_COPVIDTEL	1	200,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0376	NON INVENT	218300	MOBILES DECT AVEC HOUSSE M 920	D_COPVIDTEL	1	200,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0377	NON INVENT	218300	MOBILES DECT AVEC HOUSSE M 920	D_COPVIDTEL	1	200,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
25/11/2005	2005-0378	NON INVENT	218300	MOBILES DECT AVEC HOUSSE M 920	D_COPVIDTEL	1	200,00 €	18	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	ARTEL		MAUVAIS
09/08/2006	2006-0457	NON INVENT	218300	TELEPHONES NUMERIQUES	D_COPVIDTEL	1	1 672,09 €	17	- €	PARDIEU	PARDIEU	DEPOT	AXIANS		MAUVAIS
21/08/2006	2006-0502	0001019	218300	"ECRANS VIEWSONIC 17""""	D_ECRAN	1	130,00 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	P-SCE	ABICOM	Q4E062028498	MAUVAIS
21/08/2006	2006-0503	0001055	218300	"ECRANS VIEWSONIC 17""""	D_ECRAN	1	130,00 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	ABICOM	Q4E062028119	MAUVAIS
21/08/2006	2006-0505	0001067	218300	"ECRANS VIEWSONIC 17""""	D_ECRAN	1	130,00 €	17	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM	Q4E062028117	MAUVAIS
21/08/2006	2006-0518	0001355	218300	"ECRANS VIEWSONIC 17""""	D_ECRAN	1	130,00 €	17	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_LAC	ABICOM	Q4E062120714	MAUVAIS
22/10/2007	2007-0555	0001486	218300	FIREWALL ARKOON MIGRATION	D_MATRESINF	1	4 796,32 €	16	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ARESTE	ARD01112900011	MAUVAIS
24/10/2007	2007-0564	0001072	218300	PC DELL OPTIPLEX 745 MT CORE 2 DUO	D_UNITCENT	1	635,00 €	16	- €	PARDIEU	ADM-0	P-SCE	DELL	8BV873J	MAUVAIS
24/10/2007	2007-0565	0001105	218300	PC DELL OPTIPLEX 745 MT CORE 2 DUO	D_UNITCENT	1	635,00 €	16	- €	PARDIEU	ADM-0	B010	DELL	9BV873J	MAUVAIS
24/10/2007	2007-0567	0001191	218300	PC DELL OPTIPLEX 745 MT CORE 2 DUO	D_UNITCENT	1	635,00 €	16	- €	PARDIEU	ADM-0	B002 bis	DELL	1BV8735	MAUVAIS
24/10/2007	2007-0574	0001133	218300	Ecran plat 17' DELL E178 FPC	D_ECRAN	1		16	- €	ESPCCIAL	VENTE	ARRETE	DELL	CN-OCN086-6418	MAUVAIS
22/01/2009	2011-0470	0001634	218300	Imprimante HP LASERJET P4015X	D_IMP	1	1 237,00 €	14	- €	PARDIEU	ADM-2	B201	NEYRIAL		MAUVAIS
11/03/2009	2009-0008	0001511	218300	ECRAN HANNS 19 POUCES TFT	D_ECRAN	1	- €	14	- €	PARDIEU	ADM-2	B203	ABICOM		MAUVAIS
11/03/2009	2009-0018	0001520	218300	ECRAN TFT 22" HYUNDAI	D_ECRAN	1	- €	14	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
11/03/2009	2009-0019	0001433	218300	ECRAN TFT 22" HYUNDAI	D_ECRAN	1	- €	14	- €	PARDIEU	ADM-1	B125	ABICOM		MAUVAIS
11/03/2009	2009-0594	0001379	218300	ECRAN TFT 22" HYUNDAI	D_ECRAN	1	- €	14	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM	N220WASPE8A07	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0595	0001382	218300	ECRAN TFT 22" HYUNDAI	D_ECRAN	1	- €	14	- €	PARDIEU	ADM-0	B005	ABICOM	N220WASPE8A06	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0596	0001383	218300	ECRAN TFT 22" HYUNDAI	D_ECRAN	1	- €	14	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM	N220WASPE8A07	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0600	0001387	218300	ECRAN TFT 22" HYUNDAI	D_ECRAN	1	- €	14	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B126	ABICOM	N220WASPE8A07	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0605	0001425	218300	ECRAN TFT 22" HYUNDAI	D_ECRAN	1	- €	14	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM	N220WASPE8A07	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0607	0001429	218300	UC NEC VL280	D_UNITCENT	1	- €	14	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_LAC	ABICOM	212212690003	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0609	0001426	218300	ECRAN HANNS 19 POUCES TFT	D_ECRAN	1	- €	14	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM	839HN3BY06815	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0613	0001434	218300	UC NEC VL280	D_UNITCENT	1	- €	14	- €	PARDIEU	ADM-0	B002b	ABICOM	212212700009	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0614	0001435	218300	ECRAN HANNS 19 POUCES TFT	D_ECRAN	1	- €	14	- €	PARDIEU	ADM-0	B002b	ABICOM	839HN3BY06829	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0624	0001443	218300	ECRAN HANNS 19 POUCES TFT	D_ECRAN	1	- €	14	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B104	ABICOM	839HN3BY06865	MAUVAIS

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE09-DE

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé 1	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur Vénale	Etab.	Site	Niveau	Fournisseur	Immatriculation	Etat du bien
11/03/2009	2009-0627	0001446	218300	ECRAN HANNS 19 POUCES TFT	D_ECRAN	1	- €	14	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	ABICOM	839HN3BY06864	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0630	0001449	218300	ECRAN HANNS 19 POUCES TFT	D_ECRAN	1	- €	14	- €	PARDIEU	ADM-1	B104	ABICOM	838HN3BY04082	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0633	0001452	218300	ECRAN HANNS 19 POUCES TFT	D_ECRAN	1	- €	14	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM-1	B_TECH_METHO	ABICOM	839HN3BY06884	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0634	0001453	218300	ECRAN HANNS 19 POUCES TFT	D_ECRAN	1	- €	14	- €	PARDIEU	ADM-2	B201	ABICOM	839HN3BY06883	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0636	0001455	218300	UC NEC VL280	D_UNITCENT	1	- €	14	- €	PARDIEU	ADM-0	P-SCE	ABICOM	212212880008	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0639	0001458	218300	ECRAN HANNS 19 POUCES TFT	D_ECRAN	0	- €	14	- €	PARDIEU	ADM-1	B126	ABICOM	839HN3BY06866	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0641	0001460	218300	ECRAN TFT 22" HYUNDAI	D_ECRAN	1	- €	14	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B126	ABICOM	N220WASPE8A07	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0642	0001461	218300	ECRAN TFT 22" HYNUDAI	D_ECRAN	1	- €	14	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM	N220WASPE8A07	MAUVAIS
11/03/2009	2009-0649	0001468	218300	ECRAN HANNS 19 POUCES TFT	D_ECRAN	1	- €	14	- €	PARDIEU	DEPOT	B_CHEFEQUI_R	ABICOM	839HN3BY04097	MAUVAIS
10/04/2009	2009-0031	0001532	218300	SERVEUR RACK POUR MIB	D_SERVEUR	1	- €	14	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0001	0001661	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0002	0001674	218300	ECRAN HP LE2001W	D_ECRAN	1	- €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B029	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0003	0001655	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0004	0001645	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B127	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0005	0001678	218300	ECRAN HP LE2001W	D_ECRAN	1	- €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0008	0001676	218300	ECRAN HP LE2001W	D_ECRAN	1	- €	13	- €	PARDIEU	ADM-0	B006	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0010	0001664	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0011	0001656	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ADM-1	B129	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0012	0001641	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B313	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0013	0001637	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM-1	B_TECH_ORGAN	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0014	0001644	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0016	0001663	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ADM-0	B002	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0017	0001652	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0018	0001651	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0019	0001636	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	B_IF_PLURI	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0020	0001649	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0021	0001650	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT	ATEL_ELEC	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0022	0001660	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B0006	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0023	0001657	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ADM-2	B203	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0024	0001658	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ALGECO-ST	BUR_SIGNAL	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0025	0001659	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ADM-0	B007	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0026	0001642	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B034	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0027	0001640	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0028	0001639	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ADM-0	B001	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0031	0001680	218300	ECRAN HP LE2001W	D_ECRAN	1	- €	13	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0032	0001653	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM-1	DOCUMENTATIO	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0033	0001646	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0034	0001665	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ADM-1	B106	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0035	0001647	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0036	0001643	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ADM-0	B004	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0037	0001662	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	601,26 €	13	- €	PARDIEU	ADM-0	B010	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0039	0001682	218300	ECRAN HP LE2001W	D_ECRAN	1	- €	13	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	MAGASIN	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0045	0001687	218300	ECRAN HP LE2001W	D_ECRAN	1	- €	13	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM-1	B_TECH_ORGAN	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0047	0001689	218300	ECRAN HP LE2001W	D_ECRAN	1	- €	13	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT	ATEL_ELEC	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0050	0001692	218300	ECRAN HP LE2001W	D_ECRAN	1	- €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B035	ABICOM		MAUVAIS
22/04/2010	2010-0057	0001699	218300	ECRAN HP LE2001W	D_ECRAN	1	- €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B027	ABICOM		MAUVAIS
23/04/2010	2010-0029	0001638	218300	HP COMPAQ 8000 ELITE	D_UNITCENT	1	914,91 €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B032	ABICOM		MAUVAIS
23/04/2010	2010-0062	0001671	218300	ECRAN HP LE2001W	D_ECRAN	1	- €	13	- €	PARDIEU	ATEL-MAG	MAGASIN	ABICOM		MAUVAIS
23/04/2010	2010-0063	0001672	218300	ECRAN HP LE2001W	D_ECRAN	1	- €	13	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B308	ABICOM		MAUVAIS

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE09-DE

EPIC REGIE T2C

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé 1	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur Vénale	Etab.	Site	Niveau	Fournisseur	Immatriculation	Etat du bien
23/04/2010	2010-0064	0001673	218300	ECRAN HP LE2001W	D_ECRAN	1	- €	13	- €	PARDIEU	ADM-1	B105	ABICOM		MAUVAIS
23/04/2010	2010-0066	0001666	218300	TOSHIBA TECRA A11-113	D_PORTABLE	1	619,21 €	13	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B036	ABICOM		MAUVAIS
05/05/2010	2010-0071	0001605	218300	HP LASERJET P3015X	D_IMP	1	745,00 €	13	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	SCC		MAUVAIS
10/02/2011	2011-0097	0001711	218300	PORTABLE TOSHIBA TECRA A11	D_PORTABLE	1	605,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-2	B202	ABICOM		MAUVAIS
25/02/2011	2011-0104	0001892	218300	Ecran plat TFT HP L1951G 19"	D_ECRAN	1	- €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
25/02/2011	2011-0106	0001894	218300	Ecran plat TFT HP L1951G 19"	D_ECRAN	1	- €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
25/02/2011	2011-0109	0001897	218300	Ecran plat TFT HP L1951G 19"	D_ECRAN	1	- €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
25/02/2011	2011-0111	0001899	218300	Ecran plat TFT HP L1951G 19"	D_ECRAN	1	- €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0014	0001878	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0015	0001765	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	B_COORDO_MR	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0017	0001778	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-2	B202	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0018	0001879	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_LAC	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0020	0001785	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B122	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0021	0001881	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_BUS	B_CHEF_EQUI_	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0023	0001883	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B109	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0025	0001885	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-0	B004	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0026	0001886	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B0006	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0027	0001887	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0028	0001888	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-0	B001	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0032	0001890	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B027	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0033	0001780	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B123	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0035	0001891	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	ESPCCIAL	VENTE	BUR_RESP_CAI	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0036	0001858	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B129	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0037	0001859	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM-1	B_TECH_METHO	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0038	0001776	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B135	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0040	0001788	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	CHAMPRATEL		ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0041	0001775	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0042	0001860	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B027	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0043	0001861	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-0	B001	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0044	0001714	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0045	0001782	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	B_IF_PLURI	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0046	0001752	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-2	B204	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0047	0001729	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0048	0001750	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B129	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0050	0001777	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B135	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0051	0001722	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B126	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0052	0001862	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B131	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0053	0001727	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B034	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0054	0001863	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_LAC	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0055	0001783	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-0	B001	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0056	0001792	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM-1	B_TECH_ORGAN	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0058	0001865	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B106	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0059	0001735	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-0	B001	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0060	0001866	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT-1	B_SECRETAIRE	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0061	0001867	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT-1	B_SECRETAIRE	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0062	0001759	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT-1	B_RESP_ATEL	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0063	0001784	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	B_IF_PLURI	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0064	0001717	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B304	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0066	0001868	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B027	ABICOM		MAUVAIS

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE09-DE

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé 1	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur Vénale	Etab.	Site	Niveau	Fournisseur	Immatriculation	Etat du bien
28/02/2011	2011-0067	0001773	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B104	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0068	0001793	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B136	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0069	0001870	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0070	0001762	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-0	B001	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0071	0001724	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B105	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0072	0001723	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-2	B205	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0073	0001871	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B134	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0074	0001763	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B104	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0075	0001872	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT	LOC_IF	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0076	0001726	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-2	B205	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0077	0001764	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B129	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0078	0001873	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0079	0001766	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_BUS	B_CHEF_EQUI_	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0080	0001767	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B104	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0081	0001874	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B129	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0082	0001875	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B0006	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0083	0001876	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0084	0001715	218300	UC HP COMPAQ 8100 ELITE	D_UNITCENT	1	553,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B127	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0114	0001838	218300	HP LA2205WG 22" TFT	D_ECRAN	1	- €	12	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B105	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0120	0001842	218300	HP LA2205WG 22" TFT	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM-1	B_TECH_ORGAN	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0123	0001844	218300	HP LA2205WG 22" TFT	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_LAC	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0135	0001851	218300	HP LA2205WG 22" TFT	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B130	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0145	0001798	218300	HP LA2205WG 22" TFT	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_LAC	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0148	0001768	218300	HP LA2205WG 22" TFT	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B105	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0162	0001753	218300	HP LA2205WG 22" TFT	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B125	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0172	0001819	218300	HP LA2205WG 22" TFT	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B104	ABICOM		MAUVAIS
28/02/2011	2011-0181	0001828	218300	HP LA2205WG 22" TFT	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_LAC	ABICOM		MAUVAIS
16/03/2011	2011-0393	0001906	218300	SERVEUR PROLIANT DL180 G6	D_SERVEUR	1	6 169,08 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0338	0001910	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ATEL-MAG	MAGASIN	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0339	0001911	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_ENERG_T	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0340	0001912	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0341	0001913	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B132	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0342	0001914	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-2	B203	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0343	0001909	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B308	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0344	0001915	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_LAC	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0345	0001917	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ATEL-CARROS	LOC_STOCK	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0346	0001916	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-0	CAISSE	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0347	0001918	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-2	B201	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0348	0001919	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B130	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0349	0001920	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM-1	B_TECH_METHO	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0350	0001921	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	B_RESP_ST	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0351	0001922	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	ESPCCIAL	VENTE	ARRETE	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0352	0001923	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0353	0001924	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	ESPCCIAL	VENTE	BUR_RESP_CAI	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0354	0001925	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0356	0001927	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-2	B203	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0357	0001928	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM-1	B_TECH_ORGAN	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0361	0001932	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-2	B201	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0363	0001907	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B308	DELL		MAUVAIS

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE09-DE

EPIC REGIE T2C

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé 1	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur Vénale	Etab.	Site	Niveau	Fournisseur	Immatriculation	Etat du bien
27/10/2011	2011-0364	0001934	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B005	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0365	0001903	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_CFA	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0366	0001935	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B105	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0368	0001937	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-0	B010b	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0370	0001939	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0371	0001940	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B105	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0372	0001941	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-2	B203	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0373	0001942	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B133	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0374	0001943	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ATEL-MAG	B_RESP_MAG	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0376	0001945	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B106	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0377	0001946	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B105	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0378	0001947	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-0	B010	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0379	0001948	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B130	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0380	0001949	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT-1	B_RESP_ATEL	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0382	0001951	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	DEPOT	B_CHEFEQUIP_	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0383	0001908	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	B_RESP_MAG	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0384	0001952	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-0	CAISSE	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0385	0001953	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT-1	B_RESP_ATEL	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0387	0001955	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-0	ACCUEIL	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0388	0001956	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT	B_RESP-MAINT	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0391	0001959	218300	PC DELL OPTIPLEX 390 MT	D_UNITCENT	1	560,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	B_RESP_MAG	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0406	0001997	218300	ECRAN DELL P2210 56CM	D_ECRAN	1	- €	12	- €	LOCRES	VAREN		DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0418	0008022	218300	ECRAN DELL P2210 56CM	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	DELL		MAUVAIS
27/10/2011	2011-0424	0008028	218300	ECRAN DELL P2210 56CM	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	DELL		MAUVAIS
10/11/2011	2011-0310	0001968	218300	ECRAN HP LCD LA2205WG	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
10/11/2011	2011-0312	0001978	218300	ECRAN HP LCD LA2405WG	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	ABICOM		MAUVAIS
10/11/2011	2011-0316	0001982	218300	ECRAN HP LCD LA2405WG	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
10/11/2011	2011-0319	0001985	218300	ECRAN HP LCD LA2405WG	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	ABICOM		MAUVAIS
10/11/2011	2011-0322	0001976	218300	ECRAN HP LCD LA2205WG	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
10/11/2011	2011-0330	0001969	218300	ECRAN HP LCD LA2205WG	D_ECRAN	1	- €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
10/11/2011	2011-0331	0001967	218300	PC HP 8200 ELITE	D_UNITCENT	1	1 059,00 €	12	- €	PARDIEU	ADM-0	B001	ABICOM		MAUVAIS
10/11/2011	2011-0332	0001966	218300	PC HP 8200 ELITE	D_UNITCENT	1	1 059,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
10/11/2011	2011-0334	0001965	218300	PC HP 8200 ELITE	D_UNITCENT	1	1 059,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B106	ABICOM		MAUVAIS
10/11/2011	2011-0335	0001963	218300	PC HP 8200 ELITE	D_UNITCENT	1	1 059,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	ABICOM		MAUVAIS
10/11/2011	2011-0337	0001961	218300	PC HP 8200 ELITE	D_UNITCENT	1	1 059,00 €	12	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	ABICOM		MAUVAIS
29/11/2011	2011-0398	0001991	218300	HP LASERJET COLOR CP5225DN	D_IMP	1	905,18 €	12	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM-1	LOC-PHOT	ABICOM		MAUVAIS
29/11/2011	2011-0400	0001989	218300	HP LASERJET P2055DN	D_IMP	1	239,12 €	12	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
07/09/2012	2012-0015	0008052	218300	Imprimante Brother MFC-J6910DW	D_IMP	1	328,00 €	11	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT-1	B_SECRETAIRE	ABICOM		MAUVAIS
07/09/2012	2012-0016	0008053	218300	Imprimante Brother MFC-J6910DW	D_IMP	1	328,00 €	11	- €	PARDIEU	ADM-1	B102	ABICOM		MAUVAIS
01/01/2013	S-12-0003	9000006	218300	POSTE MOTOROLA MHT800	D_COPVIDTEL	1	638,60 €	10	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_CFA	VARENNE-PSM		MAUVAIS
01/01/2013	S-12-0004	9000007	218300	POSTE MOTOROLA MHT800	D_COPVIDTEL	1	638,60 €	10	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_CFA	VARENNE-PSM		MAUVAIS
01/01/2013	S-12-0005	9000008	218300	POSTE MOTOROLA MHT800	D_COPVIDTEL	1	638,60 €	10	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_CFA	VARENNE-PSM		MAUVAIS
01/01/2013	S-12-0006	9000009	218300	POSTE MOTOROLA MHT800	D_COPVIDTEL	1	638,60 €	10	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_CFA	VARENNE-PSM		MAUVAIS
01/01/2013	S-12-0007	9000010	218300	POSTE MOTOROLA MHT800	D_COPVIDTEL	1	638,60 €	10	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_CFA	VARENNE-PSM		MAUVAIS
01/01/2013	S-12-0008	9000011	218300	POSTE MOTOROLA MHT800	D_COPVIDTEL	1	638,60 €	10	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	ATEL_CFA	VARENNE-PSM		MAUVAIS
01/01/2013	S-09-0019	9000001	218300	ORDINATEUR DC7900 GRANDE TOUR COI	D_UNITCENT	1	212,65 €	10	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B104	ABICOM		MAUVAIS
01/01/2013	S-09-0021	9000002	218300	ORDINATEUR DC7900 CMT QUAD CORE C	D_UNITCENT	1	240,26 €	10	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B103	ABICOM		MAUVAIS
01/01/2013	S-09-0022	9000003	218300	ORDINATEUR DC7900 CMT QUAD CORE C	D_UNITCENT	1	240,26 €	10	- €	CHAMPRATEL	DEPOT	DEPOT	ABICOM		MAUVAIS
26/11/2013	2013-0008	0008086	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B313	ABICOM	CZC3407TXQ	MAUVAIS

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE09-DE

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé 1	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur Vénale	Etab.	Site	Niveau	Fournisseur	Immatriculation	Etat du bien
26/11/2013	2013-0009	0008089	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	ATEL-MAINT	B_RESP-MAINT	ABICOM	CZC3407TXG	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0012	0008087	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	ADM-0	B002	ABICOM	CZC3407TX2	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0013	0008095	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B313	ABICOM	CZC3407TXJ	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0014	0008076	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B030	ABICOM	CZC3407TXN	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0015	0008079	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	ABICOM	CZC3407TX6	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0018	0008099	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM	CZC3407TXL	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0019	0008103	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B313	ABICOM	CZC3407TXM	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0022	0008098	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B135	ABICOM	CZC3407TWZ	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0023	0008081	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM	CZC3407TXK	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0024	0008094	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	ALGECO-INSP		ABICOM	CZC3407TWY	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0025	0008078	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	ESPCCIAL	VENTE	ARRETE	ABICOM	CZC3418Z4Y	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0026	0008085	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	ABICOM	CZC3407TX3	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0027	0008093	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	ADM-1	B106	ABICOM	CZC3407TWX	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0028	0008080	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	PCC	ABICOM	CZC3418Z54	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0031	0008090	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B313	ABICOM	CZC3418Z3W	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0033	0008088	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B313	ABICOM	CZC3418Z4V	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0034	0008072	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	ADM-0	B010c	ABICOM	CZC3418Z4R	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0039	0008071	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	ADM-1	B106	ABICOM	CZC3418Z4F	MAUVAIS
26/11/2013	2013-0057	0008102	218300	unité centrale HP600PD TWR	D_UNITCENT	1	499,00 €	10	- €	PARDIEU	LOC_EXT-1	B313	ABICOM	CZC3418Z4K	MAUVAIS
20/03/2014	2014-0041	NON INVENT	218300	Téléphones : 1 I740 + 7 M6755	D_COPVIDTEL	1	1 674,05 €	9	- €	PARDIEU	SI		COFELY INEO C		MAUVAIS
02/02/2016	2016-0093	0008118	218300	Commutateur	D_MATRESINF	1	1 139,15 €	7	- €	PARDIEU	ADM-1	B103	INMAC WSTOR		MAUVAIS
31/07/2016	2016-0270	LOG	218300	MAJ Autocom Astraa DECT	I_LOGRESINFO	1	56 271,98 €	7	- €	PARDIEU	SOM		RESINTEL		MAUVAIS
Sous total Matériels informatiques						**279**	**195 651,80 €**		- €						
09/01/1984	1984-0355A	0003545	218400	Coffre-fort ARDEN 150	D_COFFRE	1	1 472,12 €	39	- €	PARDIEU	LOC_EXT-0	LOC_STOCK_SM	Fichet-Bauche		HS
03/05/2006	2006-1806A	0006368	218400	chaise visiteur tissu	D_AUTMOB	1	32,63 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B005	DACTYL BURO		MAUVAIS
03/05/2006	2006-1878A	0006426	218400	chaise réunion tissu	D_AUTMOB	1	32,63 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B024	DACTYL BURO		MAUVAIS
03/05/2006	2006-1886A	0006434	218400	chaise réunion tissu	D_AUTMOB	1	32,63 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	P-SCE	DACTYL BURO		HS
03/05/2006	2006-1965A	0002050	218400	fauteuil opérateur	D_AUTMOB	1	125,43 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B031	DACTYL BURO		HS
03/05/2006	2006-2038A	0006698	218400	chaise réunion tissu	D_AUTMOB	1	32,63 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	VEST-SAN-F	DACTYL BURO		HS
03/05/2006	2006-2289A	0002249	218400	support documentation sur pied-2000	D_AUTMOB	1	534,01 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	P-SCE	DACTYL BURO		HS
03/05/2006	2006-2351A	0002308	218400	fauteuil opérateur	D_AUTMOB	1	125,43 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010	DACTYL BURO		HS
03/05/2006	2006-2382A	0002415	218400	fauteuil opérateur	D_AUTMOB	1	125,43 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B106	DACTYL BURO		HS
03/09/1993	1993-0661A	0006125	218400	Siège opérateur avec accoudoirs	D_CHAISFAUT	1	242,39 €	30	- €	PARDIEU	ADM-1	B104	JM Bruneau		MAUVAIS
17/11/1998	1998-1191A	0006124	218400	Chaises guichets super confort bleu	D_CHAISFAUT	1	190,56 €	25	- €	PARDIEU	ADM-1	B104	BUROTIC SYST		MAUVAIS
03/05/2006	2006-1986A	0002118	218400	fauteuil opérateur	D_AUTMOB	1	125,43 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B133	DACTYL BURO		MAUVAIS
03/05/2006	2006-2554A	0002346	218400	fauteuil opérateur	D_AUTMOB	1	125,43 €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B133	DACTYL BURO		MAUVAIS
Sous total Mobiliers						**13**	**3 196,75 €**		- €						
30/03/2006	2006-0205O	0000508	218800	RADIO PORTABLE KENWOOD	A_PTOUTIL	1	186,00 €	17	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	LOC_ELEC	AIS N° 3		
30/03/2006	2006-0206O	0000509	218800	RADIO PORTABLE KENWOOD	A_PTOUTIL	1	186,00 €	17	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	LOC_ELEC	AIS N° 3		
30/03/2006	2006-0207O	0000510	218800	RADIO PORTABLE KENWOOD	A_PTOUTIL	1	186,00 €	17	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	LOC_ELEC	AIS N° 3		
30/03/2006	2006-0208O	0000801	218800	RADIO PORTABLE KENWOOD	A_PTOUTIL	1	186,00 €	17	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	B_COORDO_MR	AIS N° 3		
30/03/2006	2006-0209O	0000802	218800	RADIO PORTABLE KENWOOD	A_PTOUTIL	1	186,00 €	17	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	LOC_ELEC	AIS N° 3		
30/03/2006	2006-0210O	0000804	218800	RADIO PORTABLE KENWOOD	A_PTOUTIL	1	186,00 €	17	- €	CHAMPRATEL	ATEL_TRAM	B_COORDO_MR	AIS N° 3		
31/12/2006	2006-0106B		218800	TPV	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ERG				
31/12/2006	2006-0107B	0003214	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	CAISSE			
31/12/2006	2006-0108B	0003215	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	CAISSE		RESERVE	
31/12/2006	2006-0109B	0003216	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	CAISSE		RESERVE	
31/12/2006	2006-0110B	0003218	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CDM NORD	RESEAU				
31/12/2006	2006-0111B	0003220	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	CAISSE		RESERVE	

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE09-DE

EPIC REGIE T2C

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé 1	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur Vénale	Etab.	Site	Niveau	Fournisseur	Immatriculation	Etat du bien
31/12/2006	2006-0112B	0003225	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	CAISSE		RESERVE	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0113B	0003473	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	CAISSE		RESERVE	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0114B	0003474	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	CAISSE		RESERVE	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0115B	0003475	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	CAISSE		RESERVE	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0116B	0003476	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	CAISSE		RESERVE	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0117B	0003477	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	CAISSE		RESERVE	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0119B	0003217	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B125		RESERVE	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0120B	0003219	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B125		RESERVE	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0121B	0003223	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B125		RESERVE	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0122B	0003222	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B125		RESERVE	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0123B	0003221	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B125		RESERVE	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0124B	0003224	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-1	B125		RESERVE	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0126B	0003149	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719986	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0127B	0003167	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720030	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0128B	0003174	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720011	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0129B	0003199	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720006	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0130B	0003478	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719981	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0131B	0003159	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719983	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0132B	0003154	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720001	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0133B	0003172	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720018	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0134B	0003185	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719990	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0135B	0003153	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719996	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0136B	0003181	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719995	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0137B	0003177	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720008	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0138B	0003176	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719109	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0139B	0003208	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719998	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0140B	0003203	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720053	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0141B	0003204	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720046	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0142B	0003196	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720009	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0143B	0003146	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720050	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0144B	0003210	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720027	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0145B	0003166	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719107	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0146B	0003152	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720024	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0147B	0003150	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719993	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0148B	0003151	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720025	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0149B	0003190	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720017	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0150B	0003189	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE				MAUVAIS
31/12/2006	2006-0151B	0003186	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719992	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0152B	0003195	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720045	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0153B	0003206	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720026	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0154B	0003209	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE				MAUVAIS
31/12/2006	2006-0155B	0003180	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719994	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0156B	0003182	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720028	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0157B	0003184	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719991	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0158B	0003173	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720016	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0159B	0003161	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719104	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0160B	0003169	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719985	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0161B	0003202	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720002	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0162B	0003157	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720013	MAUVAIS

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE09-DE

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé 1	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur Vénale	Etab.	Site	Niveau	Fournisseur	Immatriculation	Etat du bien
31/12/2006	2006-0163B	0003179	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE				MAUVAIS
31/12/2006	2006-0164B	0003165	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720055	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0165B	0003191	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720041	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0166B	0003175	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720019	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0167B	0003193	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720000	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0168B	0003197	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720004	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0169B	0003158	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720015	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0170B	0003164	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719999	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0171B	0003163	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720056	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0172B	0003205	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720010	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0173B	0003171	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720012	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0174B	0003213	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720061	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0175B	0003168	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720022	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0176B	0003187	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720047	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0177B	0003156	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720052	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0178B	0003155	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719984	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0179B	0003160	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719982	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0180B	0003207	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720023	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0181B	0003183	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720057	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0182B	0003170	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719989	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0183B	0003198	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720007	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0184B	0003212	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720044	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0185B	0003211	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719980	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0186B	0003162	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720058	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0187B	0003148	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147719988	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0188B	0003178	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720059	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0189B	0003188	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720064	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0190B	0003147	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE			2147720051	MAUVAIS
31/12/2006	2006-0191B	0003192	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE				MAUVAIS
31/12/2006	2006-0192B	0003200	218800	TPVS	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	DEPOSITAIRE				MAUVAIS
31/12/2006	2006-0497M	0000454	218800	COLONNE DE LEVAGE BUS 7.5 T	A_PONTCHAND	1	4 200,00 €	17	- €	CHAMPRATEL	ATEL_BUS	ATEL_BUS	SMTC		HS
31/12/2006	2006-1006B	0003226	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1007B	0003227	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1008B	0003228	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1009B	0003229	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1010B	0003230	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1011B	0003231	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1012B	0003232	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		PDC-0002	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1013B	0003233	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		PDC-0007	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1014B	0003234	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1015B	0003235	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1016B	0003236	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1017B	0003237	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1018B	0003258	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1019B	0003259	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1020B	0003260	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1021B	0003470	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1022B	0003471	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		PDC-004	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1023B	0003472	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		PDC-027	MAUVAIS

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE09-DE

EPIC REGIE T2C

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé 1	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur Vénale	Etab.	Site	Niveau	Fournisseur	Immatriculation	Etat du bien
31/12/2006	2006-1024B	0003461	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1025B	0003462	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1026B	0003463	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1027B	0003464	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1028B	0003465	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1029B	0003466	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1030B	0003479	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1031B	0003480	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1032B	0003436	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1033B	0003437	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1034B	0003438	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1035B	0003439	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1036B	0003483	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1037B	0003440	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1038B	0003441	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1039B	0003442	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1040B	0003443	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1041B	0003444	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1042B	0000842	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	B009			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1043B	0003481	218800	PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1044B	0003238	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		3	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1045B	0003239	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		4	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1046B	0003240	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		2	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1047B	0003241	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		1	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1048B	0003242	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		5	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1049B	0003243	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		6	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1050B	0003244	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		7	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1051B	0003245	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		8	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1052B	0003246	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		10	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1053B	0003247	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		9	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1054B	0003248	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		13	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1055B	0003249	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		14	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1057B	0003251	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		12	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1058B	0003252	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		15	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1059B	0003253	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		16	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1060B	0003250	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR		11	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1061B	0003452	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010		23	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1062B	0003453	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010		19	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1063B	0003454	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010		18	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1064B	0003455	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010		17	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1065B	0003456	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010		21	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1066B	0003457	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010		20	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1067B	0003458	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010		25	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1068B	0003459	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010		22	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1069B	0003460	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	ADM-0	B010		24	MAUVAIS
31/12/2006	2006-1070B	0000840	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	B009			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1071B	0000839	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	B009			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1072B	0000838	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	B009			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1073B	0000837	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	B009			MAUVAIS

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE09-DE

PROPOSITION DE SORTIE D'INVENTAIRE

Date créat.	N° d'inventaire	Code barre	Compte	Libellé 1	Famille	Quantité	Montant acquisition HT	Age du bien	Valeur Vénale	Etab.	Site	Niveau	Fournisseur	Immatriculation	Etat du bien
31/12/2006	2006-1074B	0000836	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	B009			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1075B	0000835	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	B009			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1076B	0000834	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	B009			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1077B	0003451	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1078B	0003450	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1079B	0003449	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1080B	0003446	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1081B	0003448	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1082B	0003445	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1083B	0003447	218800	SOCLES DE PORTABLES DE CONTRÔLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	CONTRÔLE	BUR_CONTROLE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1208R	PARC325	218800	Micro d'ambiance	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT		SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-1404R	PARC325	218800	Antenne radio TETRA	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT		SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-1600R	PARC325	218800	Antenne GPS	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT		SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-1787R	PARC325	218800	Antenne WIFI	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT		SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-1983R	PARC325	218800	Combiné téléphonique	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT		SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-2179R	PARC325	218800	Haut parleur	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT		SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-2410R	PARC325	218800	Bandeaux lumineux Double face	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	PARDIEU	REM_EXT		SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-2581R	PARC1032	218800	Micro à main avec PTT	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	REM_EXT	REM_EXT	SMTC	RADIO BUS-325	MAUVAIS
31/12/2006	2006-2582R	PARC1033	218800	Micro à main avec PTT	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	REM_EXT	REM_EXT	SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-2611R	PARC1032	218800	Antenne radio GPS TETRA	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	REM_EXT	REM_EXT	SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-2612R	PARC1033	218800	Antenne radio GPS TETRA	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	REM_EXT	REM_EXT	SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-2641R	PARC1032	218800	Micro main libre	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	REM_EXT	REM_EXT	SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-2642R	PARC1033	218800	Micro main libre	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	REM_EXT	REM_EXT	SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-2671R	PARC1032	218800	Haut parleur	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	REM_EXT	REM_EXT	SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-2672R	PARC1033	218800	Haut parleur	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	REM_EXT	REM_EXT	SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-0022B	0001563	218800	ECRAN 17'	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	VENTE	VENTE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-0054B	0001573	218800	ECRAN 17'	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	VENTE	VENTE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-0074B	0001620	218800	IMPRIMANTE DATA CARD	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	VENTE	VENTE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-0084B	0001543	218800	ECRAN 17'	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	ESPCCIAL	VENTE	VENTE			MAUVAIS
31/12/2006	2006-1091B	0006710	218800	PORTABLE DE CONTROLE	A_BILLETIQ	1	- €	17	- €	PARDIEU	ADM-0	LOC-CONTR			MAUVAIS
31/12/2006	2006-2588R	PARC1044	218800	Micro à main avec PTT	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	REM_EXT	REM_EXT	SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-2618R	PARC1044	218800	Antenne radio GPS TETRA	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	REM_EXT	REM_EXT	SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-2648R	PARC1044	218800	Micro main libre	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	REM_EXT	REM_EXT	SMTC		MAUVAIS
31/12/2006	2006-2678R	PARC1044	218800	Haut parleur	A_EQUIPSAE	1	- €	17	- €	CHAMPRATEL	REM_EXT	REM_EXT	SMTC		MAUVAIS
27/12/2012	2012-0180	0005941	218800	PORTATIF RADIO VARENNE PSM	A_EQUIPELECT	1	764,94 €	11	- €	CHAMPRATEL	CHAMPRATEL	DEPOT	VARENNE PSM		MAUVAIS
27/12/2012	2012-0181	0005939	218800	BAIE DE SECOURS VARENNE PSM	A_EQUIPELECT	1	112,20 €	11	- €	CHAMPRATEL	CHAMPRATEL	DEPOT	VARENNE PSM		MAUVAIS
27/12/2012	2012-0182	0005940	218800	POSTE MOBILE BIV VARENNE	A_EQUIPELECT	1	58,20 €	11	- €	CHAMPRATEL	CHAMPRATEL	DEPOT	VARENNE PSM		MAUVAIS
Sous total Installations techniques, Matériels et Outillages						**196**	**6 251,34 €**		**- €**						
TOTAL DES BIENS A REFORMER						**572**	**250 160,49 €**		**- €**						

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE09-DE

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE10-DE

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance
	18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance
	3 en fin de séance

Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

DÉLIBÉRATION N°10

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

OBJET : ACQUISITION DE 150 VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE DANS LE CADRE DU FONDS VERT

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « **Fonds vert** », est un dispositif lancé en 2023 par l'Etat. Les crédits sont déconcentrés au niveau des préfets de Département. Le taux de financement des projets éligibles se situe en principe à 50%. Ce taux peut toutefois être adapté en fonction de la situation locale, tout en restant compris entre 30% et 80%.

Le fonds vert est destiné à financer des projets autour de 3 axes :
- la performance environnementale,
- l'adaptation du territoire au changement climatique,
- l'amélioration du cadre de vie.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE10-DE

L'axe « amélioration du cadre de vie » vise, notamment, l'accompagnement du déploiement des Zones à Faibles Emissions (ZFE), et dans cette optique les aides du fonds vert sont mobilisables pour des actions concourant à développer les mobilités peu émettrices de polluants atmosphériques. L'acquisition de vélos (en libre-service, en location courte ou longue durée) est ainsi une opération susceptible d'être subventionnée.

Le SMTC-AC achète chaque année des Vélos à Assistance Electriques (VAE) afin de répondre à la demande de location de longue durée et assurer le renouvellement du parc. Malgré cela, la liste d'attente pour ce service est conséquente et un grand nombre de demandes ne peut être satisfait dans des délais rapides.

Début 2023, le SMTC-AC a déjà réalisé l'acquisition de 150 VAE sans subvention.

La disponibilité de crédits du fonds vert rend opportun le fait d'acheter des Vélos à Assistance Electriques supplémentaires en 2023, tout en limitant le montant de l'investissement pour le SMTC-AC, d'autant plus que :

- 45 VAE doivent être mis à la réforme cette année,
- une partie des 82 vélos du parc de VAE mis en service en décembre 2017 a dépassé les 10 000 kms et le coût de maintenance est de plus en plus élevé, ils seront réformés prochainement.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

- **D'acter l'achat de 150 VAE supplémentaires en 2023,**
- **D'inscrire le budget correspondant en investissement soit 240 000 €, inscrit en DM,**
- **De donner délégation de signature au Président pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la procédure de demande de financements au titre du fonds vert pour l'année 2023.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE11-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance 18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance
Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

DÉLIBÉRATION N°11

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

OBJET : EVOLUTION DE LA METHODOLOGIE D'ACCOMPAGNEMENT SMTC'PRO

Contexte :

Conformément à l'article 82 de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24/12/2019, la question des mobilités s'inscrit désormais dans les négociations obligatoires des employeurs ayant plus de 50 employés sur un même site. Depuis 2021, le SMTC-AC propose la **démarche SMTC'Pro** qui accompagne tout employeur (entreprise, administration, association) qui souhaite élaborer ou mettre à jour son Plan de Mobilité Employeur (PDME).

Face aux enjeux nationaux et au contexte local de forte mutation de l'espace public, les employeurs se saisissent du sujet des mobilités générées par leur activité professionnelle, quels que soit leur statut, leurs effectifs ou leurs territoires d'implantation. Des employeurs « atypiques » sollicitent également l'accompagnement du SMTC-AC. Il s'agit notamment :

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE11-DE

- Des micro-entreprises et TPE regroupées sur une même zone de chalandise (dont les professions libérales, microentreprises, PME/TPE hébergées sur le site d'un employeur SMTC'Pro),
- Des tiers lieux (espaces de coworking, fab labs, pépinières…),
- Des entreprises sur zones (centres-villes denses, parcs d'activités…) se regroupant dans une démarche collective pour aborder la question des mobilités.

Après deux années d'existence, il vous est proposé de faire évoluer la démarche SMTC'Pro afin de pouvoir intégrer ces nouveaux profils d'employeurs et de répondre au mieux aux besoins identifiés de chacun.

1. Elaboration des documents adaptés à la démarche SMTC'Pro

Face aux nouveaux besoins, le SMTC-AC engage la révision des outils existants et en élabore de nouveaux, afin de répondre aux demandes de conseil et d'accompagnement pour la mise en œuvre des plans de mobilité.

Ces documents sont notamment :

- les modèles de conventions Starter'Pro (création), Mobilité Pro (création), PdME SMTC'Pro (révision de l'existant),
- l'acte d'engagement SMTC'Pro (révision de l'existant), et
- le contrat relatif à la réglementation générale sur la protection des données (RGPD) possiblement contractualisé entre l'employeur et le SMTC-AC (révision de l'existant).

2. Un accompagnement sur mesure

Dans le cadre de la démarche SMTC'Pro, quatre niveaux d'accompagnement sont proposés. Ils visent notamment à :

- orienter les employés vers des mobilités alternatives à la voiture individuelle, plus respectueuses de l'environnement,
- résorber les points de congestion du réseau routier au sein de l'agglomération clermontoise.

<u>Les différents niveaux d'accompagnement sont :</u>

a) **Niveau 0 :** Enregistrement d'un Plan de Mobilité Employeur par l'autorité organisatrice de la mobilité :
Il permet aux employeurs de plus de 50 salariés sur un même site situé sur le ressort territorial du SMTC-AC, ayant réalisé en autonomie leur PDME, d'être en conformité avec leurs obligations définies par la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24/12/2019.

b) **Niveau 1 :** Convention « Starter Pro » sur 3 ans :
Elle s'adresse aux employeurs de moins de 50 salariés (PME/TPE) et/ou hébergés au sein d'une structure déjà conventionnée SMTC'Pro.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_DE11-DE

c) **Niveau 2 :** Convention « Mobilité Pro » sur 3 ans :
Elle s'adresse à tous les employeurs (quelque soit le nombre de salariés) et aux « working centers » intéressés par la démarche et qui souhaitent donner une visibilité aux questions de mobilité : communication et animations événementielles.

d) **Niveau 3 :** Convention « SMTC'Pro » sur 5 ans :
Elle est destinée aux employeurs de plus de 50 salariés, très investis sur la thématique de la mobilité.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

- **D'approuver l'évolution de la démarche SMTC'Pro ;**
- **D'autoriser la Président à signer par délégation les nouvelles conventions et tout acte inhérent au conventionnement des Plans de Mobilité Employeurs.**

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRDE-AU

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance
	18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance
	3 en fin de séance
Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

COMPTE-RENDU DECISION DU PRESIDENT

Objet : **CONTRATS DE LIGNES DE TRESORERIE**

Le 4ème Vice-Président a signé deux contrats de ligne de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

1. Renouvellement de la ligne de trésorerie de 5 M€

Montant : 5 000 000 €
Prêteur : Société Générale
Date de signature du contrat : 23 février 2023

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRDE-AU

Durée : 12 mois
Taux d'intérêt : EUF1M + marge de 0,50%
Base de calcul : Exact/360
Frais de gestion : 1 500 €
Commission de confirmation : 0,05% l'an versée trimestriellement, soit 2 500 €

2. Renouvellement de la ligne de trésorerie de 10 M€

Montant : 10 000 000 €
Prêteur : Crédit Agricole
Date de signature du contrat : 25 mai 2023
Durée : 12 mois
Taux d'intérêt : EUR3M + marge de 0,35%
Base de calcul : Exact/365
Commission d'engagement : 0,05% du montant de la ligne, soit 5 000 €

Pour information.

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance 18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance
Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

COMPTE-RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION EN MATIERE DE CONVENTIONS

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la délibération n°5 du Comité syndical du 30 juillet 2020, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Vous trouverez donc ci-dessous, un tableau de synthèse des conventions conclus depuis le précédent comité syndical.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

N°	Cosignataires	Objet
C22_45	Job 'Chantiers et Clermont Auvergne Métropole	Convention de partenariat pour la réalisation d'un chantier d'Insertion Vélo.
C23_03	Université Clermont Auvergne (UCA)	Convention de partenariat dans le cadre des Nuées ardentes 2023.
Avenant 4 Convention 2018 - 2021	Région Auvergne Rhône-Alpes	Convention relative à la tarification multimodale TER + T2C

Pour information.

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

Publié le
ID : 063-256300120-20230525-C22_45B-CC

clermont auvergne métropole

SMTC Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

job'chantiers Chantiers d'insertion

CONVENTION N° C 22-45

Convention de Partenariat conclue entre le SMTC-AC, l'association Job'chantiers (chantiers d'insertion du Groupe Job'agglo) et Clermont Auvergne Métropole « PLIE » pour la réalisation d'un Chantier d'Insertion Vélo.

ENTRE

Le **SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUNS DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE** sis 2 bis rue de l'Hermitage, 63 063 Clermont Ferrand cedex 1 ; représenté par Monsieur François RAGE, son Président, en vertu de la délibération n° 5 du Comité Syndical du 30 juillet 2020; ci-après dénommée «SMTC-AC» d'une part ;

ET

La Métropole « **CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE** », sise 64-66 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, représentée par son Président, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 6 novembre 2020, ci-après dénommée « Clermont Auvergne Métropole » ;

ET

L'association Job'chantiers / Groupe Job'agglo, 3 rue Félix Mézard, 63100 Clermont-Ferrand, dont le numéro Siret est 827 715 970 00014, représentée par son président Eric Candiolo.

VU le Protocole d'Accord 2022-2027 du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi délibéré en date du 17 décembre 2021
VU la délibération « organisation des chantiers d'insertion métropolitains pour l'année 2023 » du conseil métropolitain du 31 mars 2023 ;
VU le budget annexe du PLIE pour l'exercice 2023 ;
VU la délibération « adoption du schéma cyclable métropolitain » du conseil métropolitain du 30 mars 2018 ;
VU l'accord du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique pour le présent chantier d'insertion, en date du 15 octobre 2019 ;
VU la délibération n° 5 du CS du SMTC-AC au sujet du projet d'insertion en date du 12 décembre 2019 ;
VU les procès-verbaux du Conseils d'Administration de Job'chantiers / Groupe Job'agglo des 21/09/2018, 13/11/2018 et 17/01/2019.
VU la délibération n° 5 du SMT-AC du 30 juillet 2020 de délégations du Comité syndical au Bureau et au Président du SMTC-AC ;
VU la délibération du conseil métropolitain du 31 mars 2023

Préambule

Dans le cadre de la programmation 2023 du Plan Local d'insertion par l'Emploi, Clermont Auvergne Métropole a souhaité poursuivre le chantier d'insertion « Vélo », pour 8 salariés en insertion, en collaboration avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise qui porte le développement et l'exploitation du service C.vélo sur son territoire. Ce chantier d'insertion constitue ainsi le 5ème chantier d'insertion métropolitain.

Ce chantier d'insertion est confié, par la présente, à l'association Job'chantiers, entité du Groupe Job'agglo portant deux chantiers d'insertion sur le territoire de la Métropole.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230525-C22_45B-CC

Article I. Périmètre du chantier

Section I.1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet l'insertion sociale et professionnelle de femmes et d'hommes (principalement issus des quartiers prioritaires de la Métropole), durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Le chantier d'insertion se situera dans les locaux aménagés et loués par Job'chantiers / Groupe Job'agglo, situés au 1 rue Claude Danziger 63 100 Clermont Ferrand.

Clermont Auvergne Métropole confie à Job'chantiers / Groupe Job'agglo l'appui et l'accompagnement à l'emploi de personnes allocataires des minima sociaux, dans le cadre d'un atelier et chantier d'insertion régi par l'article L 5132-15 du code du travail. Cet atelier prend appui principalement sur des activités en lien avec l'exploitation des Vélos en Libre Service (VLS) mis à disposition par le SMTC-AC à son exploitant. Un contrat, définit les relations entre l'Autorité Organisatrice et son exploitant pour la réalisation des missions afférentes au développement et à l'exploitation du service C.vélo.

Section I.2 Nature du chantier

Le chantier d'insertion « Vélo » a pour objet d'intervenir dans les domaines suivants :

- les actions d'équilibrage des VLS dans les stations,
- les actions de gonflage des pneumatiques des VLS dans les stations,
- les actions d'entretien du mobilier urbain (nettoyage des stations, des diapasons et totems) et des VLS,
- le raccrochage en station des VLS « en grappe » ou « bloqués en station »,
- la récupération de VLS retrouvés suite à des vols,
- les actions de petites opérations de maintenance sur les VLS aux abords des stations : échange sonnette, poignée, pédales, catadioptre, selle et stickers d'informations.

En cohérence avec le schéma directeur cyclable métropolitain, le chantier d'insertion en accord avec la Métropole et le SMTC-AC pourra également mettre en place des actions de promotion du vélo.

Article II. Rôle des partenaires

Un comité de pilotage semestriel réunira les différents partenaires pour le suivi de la réalisation des supports d'exploitation :

- 1 représentant du SMTC-AC,
- 1 représentant de Clermont Auvergne Métropole,
- 1 représentant de Job'chantiers / Groupe Job'agglo,
- 1 représentant de l'exploitant du service C.vélo.

Conformément aux règles qui régissent les chantiers d'insertion, un suivi des publics en insertion sera effectué avec l'État, la Métropole (PLIE) le Département et Pôle Emploi, notamment lors du dialogue de gestion annuelle à l'initiative de l'État (UT63 DIRECCTE).

Section II.1 Le SMTC-AC

Le SMTC-AC s'appuie sur l'exploitant avec lequel il a contractualisé la gestion du service C.vélo, pour définir de façon précise, les activités réalisées par le chantier d'insertion « Vélo ». Le SMTC-AC développe une vision globale de cette activité.

L'exploitant retenu pour la gestion du service C.vélo et Job'chantiers / Groupe Job'agglo coordonnent leurs missions.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230525-C22_45B-CC

Section II.2 Clermont Auvergne Métropole

Au sein de Clermont Auvergne Métropole, le Directeur Emploi Insertion Solidarité est l'interlocuteur de l'association Job'chantiers / Groupe Job'agglo, pour la mise en œuvre du chantier d'insertion « Vélo ».

Clermont Auvergne Métropole nomme un référent du PLIE qui sera l'interlocuteur de ce chantier d'insertion (recrutement, suivi, formation, emploi,...).

Clermont Auvergne Métropole s'assure de la bonne exécution de la convention et du respect des engagements de chaque partie. Il a donc en charge l'animation et l'organisation de la réunion semestrielle citée à l'article II.

Section II.3 Job'chantiers / Groupe Job'agglo

Job'chantiers / Groupe Job'agglo assure la responsabilité des activités réalisées dans le cadre de ce chantier d'insertion « Vélo ». A ce titre, Job'chantiers / Groupe Job'agglo s'engage à :

- assurer l'encadrement technique et l'accompagnement socio-professionnel d'une équipe de 8 salariés en insertion (nombre moyen de salariés sur l'année),
- souscrire le(s) assurance(s) nécessaire(s) à l'exploitation de chantier d'insertion, (à minima l'assurance liée à l'usage des Vélos à Assistance Electrique et des remorques mis à disposition par le SMTC-AC pour la bonne réalisation du chantier),
- soumettre à Clermont Auvergne Métropole et au SMTC-AC les projets de réalisations,
- mettre à disposition des salariés du chantier le matériel nécessaire à la bonne exécution des actions décrites dans la section 1.02 de la présente convention,
- renouveler l'équipement des salariés.

Job'chantiers / Groupe Job'agglo est l'employeur des salariés en insertion et assurera à ce titre les obligations incombant à tout employeur sur la période de la présente convention.

Section II.4 L'exploitant du service C.vélo

L'exploitant du service C.vélo identifie en son sein, un interlocuteur unique, référent vis-à-vis de Job'chantiers / Groupe Job'agglo pour le chantier d'insertion « Vélo ».

Il transmet aux encadrants de Job'chantiers, toutes les informations utiles à l'organisation des activités à réaliser par les salariés du chantier. Il met à disposition des encadrants de Job'chantiers les accès aux logiciels de gestion du service VLS nécessaire à la bonne réalisation et au suivi des missions effectuées par les salariés en insertion. Il assure la formation des salariés de Job'chantiers pour les petites opérations de maintenance décrites dans la section 1.02 ainsi que la découverte de l'application mobile utilisateur. Néanmoins, l'exploitant du service C.vélo n'interfère pas dans l'encadrement des équipes de Job'chantiers et sa responsabilité ne serait être recherchée ni engagée à l'égard de la production des équipes de Job'chantiers dans le cadre de leurs missions afférentes au chantier d'insertion vélo.

Article III. Moyens matériels

Le SMTC-AC met à disposition de Job'chantiers quatre vélos à assistance électrique (VAE) équipés de trois remorques adaptées au transport des VLS. Ces vélos sont mis à disposition de Job'chantiers / Groupe Job'agglo qui contracte une assurance sur ces biens. Dès leur mise à disposition, ces vélos sont stockés dans un local fermé. Job'chantiers / Groupe Job'agglo s'engage à faire bon usage et à prendre soin du matériel qui lui est mis à disposition. L'entretien courant des quatre VAE et des trois remorques est réalisé par l'exploitant du service C.vélo. Les frais liés à l'entretien de ce matériel, dans le cadre d'un usage raisonnable, sont assumés par le SMTC-AC. Des points d'étapes sur les réparations effectuées par l'exploitant du service C.vélo pourront être faits en cours d'année.
Le SMTC-AC fournira aux équipes de Job'chantiers / Groupe Job'agglo le matériel (badge ou application pour smartphone) nécessaire au déverrouillage et verrouillage des vélos sur les stations C.vélo. Le SMTC-AC fournira aux équipes de Job'chantiers trois kits d'outillage permettant d'effectuer les petites opérations de maintenance décrites dans la section 1.02.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230525-C22_45B-CC

Job'chantiers / Groupe Job'agglo fournira et renouvellera l'équipement des salariés nécessaire à la réalisation du chantier d'insertion et incombant à l'employeur. Il s'agit notamment :

- des moyens mis en œuvre pour assurer l'hygiène et la sécurité des salariés (casque, chaussures, gants, tenue contre la pluie ...). Chacun des salariés en insertion intervenant sur le chantier « vélo » sera identifiable par l'inscription sur sa tenue de travail du logo « C.vélo » et des logos « Job'chantiers / Job'agglo ».
- du matériel permettant le nettoyage des stations C.vélo et les opérations de gonflage (nettoyeur haute-pression, compresseur, groupe électrogène, cuve-réservoir d'eau, petit matériel de type râteaux ...).

Job'chantiers fournira les autres moyens permettant de déverrouiller, verrouiller et transporter les vélos :

- 3 camions identifiables avec les logos « C.vélo » et « Job'chantiers / Groupe Job'agglo » permettant de transporter de 9 à 21 vélos par camion.
- 1 véhicule permettant de transporter les salariés d'un site à l'autre et de coordonner l'activité.
- 5 smartphones pour les équipes et l'encadrement.

Job'chantiers / Groupe Job'agglo fournira le local ou les locaux nécessaires au chantier d'insertion (bureaux pour réaliser les rendez-vous d'accompagnement socio-professionnel et lieu partagé pour les déjeuners) et prendra à sa charge les coûts relatifs à l'ameublement, aux outils informatiques et aux abonnements Internet.

Article IV. Financement et suivi

Section IV.1 Financement

Le coût total annuel du chantier d'insertion «Vélo » s'élève à 292 698 €.

Clermont Auvergne Métropole versera à l'association Job Agglo la somme de 41 440 € TTC, correspondant à l'exécution des activités planifiées et validées par le CDIAE.

Clermont Auvergne Métropole demande de fournir un tableau récapitulatif des heures réalisées par trimestre et à envoyer sur le mail : plie@clermontmetrople.eu

Les versements bancaires seront effectués sur le compte ouvert de l'association Job'chantiers / Groupe Job'agglo, dont l'identification IBAN est FR76 1871 5002 0008 0021 8959 668.

Section IV.2 Suivi, contrôle et évaluation

Le chantier d'insertion fait l'objet d'un bilan d'activité annuel, réalisé par Job'chantiers / Groupe Job'agglo et transmis de façon concomitante au SMTC-AC et à Clermont Auvergne Métropole, chaque année au mois de mai.

Une réunion de suivi des activités du chantier d'insertion est organisée une fois par trimestre en présence de représentants de Job'chantiers / Groupe Job'agglo, de Clermont Auvergne Métropole, du SMTC-AC et de l'exploitant du service C.vélo.

Clermont Auvergne Métropole contrôle l'exécution de la convention.

Section IV. 3 Recrutement des salariés en insertion

Le recrutement des salariés en CDDI est assuré par Job'chantiers / Groupe Job'agglo, en collaboration avec les partenaires concernés et en respectant les inscriptions sur la plate-forme de l'inclusion et l'obtention préalable d'un PASS IAE. .

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230525-C22_45B-CC

Section IV. 4 Responsabilités et Assurances

Chaque partie garantit l'autre partie contre tout recours des personnels, fournisseurs et prestataires dont elle a personnellement la charge au titre des obligations respectives définies dans la présente convention.

Job'chantiers / Groupe Job'agglo, déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile permettant de garantir l'usage des VAE et remorques sur la voie publique, ainsi que toute assurance permettant de garantir les risques relatifs à l'organisation et à l'encadrement du chantier d'insertion objet de la présente convention, y compris ce qui concerne la manipulation des VLS objet du chantier d'insertion, et le local utilisé par le chantier « Vélo ».

Section IV. 5 Horaires et rythmes

Le travail des salariés en insertion sera réalisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h00, soit 26h00 hebdomadaire.

Conformément au fonctionnement des chantiers d'insertion, ce temps de travail comprend également les temps consacrés à l'accompagnement socio-professionnel (rendez-vous individuels, ateliers collectifs, PMSMP ...). Ce temps de travail pourrait également, à la demande de Clermont Auvergne Métropole, comprendre des temps consacrés à des actions visant à faire la promotion de l'utilisation du vélo.

Des modifications d'horaires peuvent avoir lieu en fonction de l'activité du chantier d'insertion « Vélo » et après concertation de Clermont Auvergne Métropole et du SMTC-AC.

Des avenants aux contrats pour chacun des salariés seront alors rédigés par Job'chantiers / Groupe Job'agglo en respectant les termes de la convention collective des ACI.

Le chantier d'insertion pourra également cesser toutes ses activités lors des fermetures annuelles de la structure à raison de 5 semaines maximum par an. Les dates de fermeture seront communiquées en amont à l'exploitant du service C.vélo afin que ce dernier puisse assurer la continuité des activités réalisées par le chantier.

Article V. Durée

La présente convention est valable à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Article VI. Modifications et résiliation

La présente convention peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties qui en fait la demande à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.
En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la convention celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.
La mesure de résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Article VII Litige

En cas de litige entre Clermont Auvergne Métropole, le SMTC-AC et Job'chantiers / Groupe Job'agglo pour l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher la meilleure solution de compromis, sans préjudice de tous recours éventuels devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.Litige

La présente convention a été établie en trois exemplaires originaux.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230525-C22_45B-CC

Fait à Clermont-Ferrand
Le 25 MAI 2023

Le Président Job'chantiers / Groupe Job'agglo

Pour le Président et légal et par Délégation, Pierre CARDYNIADA
CG. Directeur

job'chantiers
Chantiers d'insertion
3, rue Félix Mézard
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 23 15 11 - Fax 04 73 23 56 39
contact@jobchantiers.fr
SIRET 827 715 970 00014 - APE 8899B

Pour Clermont Auvergne Métropole

clermont auvergne métropole

René DARTEYRE
Vice-président Insertion
(PLIE)

Le Président du SMTC-AC

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

François RAGE

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230609-C23_03-CC

SMTC
Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

Université Clermont Auvergne

CONVENTION N° C23-03

Partenariat SMTC-AC/UCA dans le cadre du festival Nuées Ardentes 2023

Entre les soussignés :

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE (SMTC-AC), Etablissement Public Syndicat Mixte Communal, inscrit sous le numéro Siret 256 300 120 00035, code APE 8413Z, dont le siège est situé 2bis rue de l'Hermitage, 63063 à CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, représenté par son Président, Monsieur François RAGE, d'une part,

Ci-après dénommé « SMTC-AC »
D'une part ;

Et

L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, Etablissement Public Expérimental (EPE), inscrit sous le numéro Siret 130 028 061 00013, code APE 8542Z, dont le siège est situé 49 boulevard François Mitterrand – CS 60032 - 63 001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Mathias BERNARD ;

Ci-après dénommée « UCA »
D'autre part ;

* * * * *

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000,

Vu les statuts du SMTC-AC et de l'UCA,

Vu la demande formulée par l'UCA, auprès du SMTC-AC, le 19 janvier 2023,

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230609-C23-03-CC

SMTC
Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Préambule

L'Université Clermont Auvergne a sollicité le SMTC-AC afin de conclure un partenariat dans le cadre du festival Nuées Ardentes 2023. Celui-ci a lieu du 16 au 18 juin, au pied du Puy-de-Dôme.

Le SMTC-AC s'engage à mettre en place un renforcement de l'offre de transport de la navette Panoramique des Dômes. Ainsi, durant les 3 jours du festival, 6 départs supplémentaires seront proposés afin de permettre aux visiteurs de rejoindre l'évènement, depuis Clermont-Ferrand.

Article 1 : Engagements du SMTC-AC

Le SMTC-AC s'engage à passer commande de la mise en place des renforts auprès du transporteur, par l'intermédiaire de la régie T2C. Les 6 départs supplémentaires représentent un coût total de 765,90 € HT.

Le SMTC-AC s'engage à prendre en charge 50% de cette dépense, soit 382,95€ HT.

Article 2 : Engagements de l'UCA

L'université Clermont Auvergne s'engage à communiquer sur la mise en place de l'offre de transport dans le cadre du festival :

- Par la mise en avant des horaires de la navette Panoramique des Dômes sur le site internet du festival et sur place lors du festival.
- Par l'ajout des logos SMTC et T2C sur la page "infos pratiques" du site internet du festival.
- Par des publications sur les réseaux sociaux du festival (instagram + facebook) de 15 à 7 jours avant le festival et pendant la semaine du festival

Il est également prévu que l'UCA repartage ces informations sur ses réseaux propres (Instagram + Facebook + Twitter), en mentionnant le SMTC et T2C.

L'UCA s'engage également à prendre en charge 50% du coût des 6 départs supplémentaires de la navette Panoramique des Dômes, soit 382,95€ HT.

Acquitté en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le
Publié le
ID : 063-256300120-20230609-C23_03-CC

SMTC
Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Article 3 : Modalités financières

En contrepartie des prestations décrites ci-dessus, l'UCA s'engage donc à verser au SMTC-AC la somme de 382,95€ HT.

La facture sera émise par le SMTC-AC avant le 31/08/2023 et devra comporter le ou les numéro-s de bon de commande émis par l'UCA (typé 45xxxxxxxx). La facture est à déposer sur le portail Chorus-Pro.

Cette somme sera versée sur le compte du SMTC-AC, ci-dessous, au nom de Madame/Monsieur l'Agent Comptable, dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture par l'UCA.
N° de TVA intracommunautaire de l'UCA : R 53130028061
Les paiements se feront par virement à l'ordre de :

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise
Nom de la Banque : SGC Clermont Métropole et Amendes
Le numéro de compte : C630000000
IBAN : FR88 3000 1003 01C6 3000 0000 038
BIC ou SWIFT : BDFEFRPPCCT

Article 5 : Litiges

Avant tout contentieux, les Parties s'engagent à trouver une solution amiable à tout différend pouvant survenir de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, à défaut d'accord amiable, tout litige auquel pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à la date de signature et prendra fin le 30 septembre 2023, à l'issue du paiement de la facture émise par le SMTC-AC.

Article 6 : Modification

A la demande de l'une des parties, les stipulations de la présente convention peuvent être modifiées. La modification fera l'objet d'un avenant.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230609-C23-03-CC

SMTC
Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Article 7 : Assurances

L'UCA est assurée au titre de sa responsabilité civile :
- Assurance : SIACI SAINT HONORE (ALLIANZ)
- N° de police : 61 598 521

L'UCA est assurée en cas de dommages aux biens mobiliers et immobiliers :
- Assurance : MAIF
- N° de police : 4020073M

Le SMTC-AC est assuré en cas de la survenance d'un accident à l'issue de l'exécution de ses engagements.

La SMTC-AC est assurée au titre de sa responsabilité civile :
- Assurance : VHV Allgemeine Versicherung AG
- N° de police : ZIZHV0288RCC

Article 8 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des Parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre Partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de préavis de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Toutefois, avant d'enclencher les conditions de résiliation, les parties s'engagent à trouver une solution amiable.

Article 9 : Annexes

Annexe 1 : Devis de chiffrage des renforts d'offre Nuées Ardentes de la navette Panoramique des Dômes

Fait en 2 exemplaires à Clermont-Ferrand, le 09/06/ 2023

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise	**L'Université Clermont Auvergne**
Le Président,	**Le Président,**
François RAGE	**Mathias BERNARD**

Acquitté en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

CONVENTION 2018-2021
RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'UNE TARIFICATION MULTIMODALE TER + T2C
Avenant 4

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code des transports,
VU la délibération n° CP-2018 06 / 17-174-1843 du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du 15 juin 2018 relative à la mise en œuvre d'une tarification multimodale « TER + T2C » sur le territoire de l'agglomération clermontoise pour la période 2018-2021.
VU la délibération n° CP-2019-06 / 17-164-3142 du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du 28 juin 2019 relative à l'avenant n°1 de la convention 2018-2021 de mise en œuvre d'une tarification multimodale TER + T2C.
VU la délibération n° 8 du Syndicat mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise en date du 5 juillet 2018 relative à la mise en œuvre d'une tarification multimodale « TER + T2C » sur le territoire de l'agglomération clermontoise pour la période 2018-2021.
VU la délibération n° 8 du 4 juillet 2019 du Syndicat mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise en date du 5 juillet 2018 relative à l'avenant n° 1 de la convention 2018-2021 de mise en œuvre d'une tarification multimodale TER + T2C.
VU la délibération n° CP-20321-10/02-6-5834 du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du 15 octobre 2021 relative à l'avenant n° 2 de la convention 2018-2021 de mise en œuvre d'une tarification multimodale TER + T2C.
VU la délibération n° 18 du Syndicat mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise en date du 21 octobre 2021 relative à l'avenant n° 2 de la convention 2018-2021 de mise en œuvre d'une tarification multimodale TER + T2C.
VU a délibération n° CP-2022-09 / 02-7-6895 du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du 30 septembre 2022 relative à l'avenant n°3 de la convention 2018-2021 de mise en œuvre d'une tarification multimodale TER + T2C.
VU la délibération n° 15 du Syndicat mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise en date du 6 octobre 2022 relative à l'avenant n° 3 de la convention 2018-2021 de mise en œuvre d'une tarification multimodale TER + T2C.
VU la délibération n° CP-2023-05 / 02-14-7467 du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du 12 mai 2023 relative à l'avenant n°4 de la convention 2018-2021 de mise en œuvre d'une tarification multimodale TER + T2C.

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **Région Auvergne-Rhône-Alpes** représentée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional, 101 cours Charlemagne – CS 20033 – 9269 LYON CEDEX 02, ci-après dénommée « **La Région** ».

ET

Le **Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise,** représentée par Monsieur François RAGE, Président, 2 bis rue de l'Hermitage – 63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX, ci-après dénommée « **SMTC AC**»

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

INTRODUCTION

Grâce à des accords passés entre la Région et les autorités Organisatrices des Transports de la Mobilité (AOM), les titres multimodaux simplifient, pour les usagers abonnés tout public et jeunes de moins de 26 ans, l'accès aux réseaux de transports publics sur les différents bassins de vie en Auvergne Rhône Alpes.

Les abonnés utilisant plusieurs réseaux, dont celui des TER, bénéficient de réductions par rapport à l'achat d'abonnements pris séparément (mais paient plus que pour l'achat d'un abonnement seul) tout en profitant des avantages offerts par chacun des réseaux de transport à ses abonnés (réductions sur des parcours TER en semaine et WE, parcs-relais ...). Ces principes ont été développés dès 2006 pour les trajets TER combinés à partir ou à destination de Lyon et, à ce jour, concernent également les agglomérations de Grenoble, Valence, Genève, Saint Etienne, Chambéry, Bourgoin Jallieu, Vienne, Clermont Ferrand, Moulins, Vichy, Aurillac et du Puy-en-Velay.

Dans ce cadre, la convention 2018-2021 relative à la mise en œuvre d'une tarification multimodale TER + T2C a permis de définir les principes d'une tarification combinée entre le réseau TER et T2C, disponible à l'achat depuis le 20 juillet 2018.

Le présent avenant n° 4 a pour objet, avec l'évolution du système billettique T2C dorénavant compatible avec Oùra, de mettre à jour les modalités de distribution de la tarification combinée.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions de distribution du titre combiné TER+T2C dans le cadre de la migration technologique du système billettique T2C.

En effet, le système billettique précédent ModePass T2C n'était pas interopérables avec Oùra, la distribution du titre multimodal était donc réalisée auparavant par le système Oùra pour la partie TER et par le système ModePass pour la partie urbaine, ce qui impliquait deux opérations de distribution différentes pour les usagers.

Avec la migration du système billettique T2C, compatible dorénavant avec Oùra, les modalités de distribution interopérables s'appliquent afin de faciliter le parcours client qui pourra dorénavant souscrire son titre combiné en une seule opération de distribution.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DES ARTICLES V-1 ET V-2 « DISTRIBUTION DES TITRES » ET « AUTRES MODALITES TECHNIQUES ET OPERATIONNELLES »

L'article V-1 et V-2 de la convention sont modifiés comme suit :

➔ ARTICLE V – 1 : DISTRIBUTION DES TITRES

Cette tarification multimodale TER+T2C (tout public et Jeunes) est commercialisée sur support Oùra uniquement.

La vente peut être réalisée :

- par SNCF (tout public et Jeunes) sur :
  - gares et boutiques SNCF
  - distributeurs SNCF
  - site internet TER Auvergne-Rhône-Alpes

Conformément au titre III de la présente convention, les coûts de distribution de cette tarification sont partagés entre les réseaux. Ainsi, une commission de distribution de 3,5 % sur la part du réseau non-vendeur est attribuée au réseau vendeur pour le titre combiné TER+T2C.

- sur le site partenarial oura.com

La distribution sur le site oura.com se réalise sans frais de commissions.

Conformément au titre III de la présente convention, les coûts de distribution de cette tarification sont partagés entre les réseaux. Ainsi, une commission de distribution de 3,5 % sur la part du réseau non-vendeur est attribuée au réseau vendeur pour le titre combiné TER+T2C.

➔ ARTICLE V – 2 : AUTRES MODALITES TECHNIQUES ET OPERATIONNELLES

Les modalités suivantes font l'objet d'une convention spécifique entre l'exploitant T2C et SNCF Voyageurs :

- la distribution
- la validation
- le contrôle et la verbalisation
- le service après-vente
- les échanges et la gestion des données entre les réseaux TER et T2C

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

- l'information et la communication
- les modalités de reversement de recettes entre SNCF et T2C telles que prévues à l'article III

Les autres articles de la convention et ses annexes restent inchangés.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

Fait en deux exemplaires originaux, le 31 MAI 2023

Le Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Par délégation

Directeur des Mobilités
Ferroviaires et Aériennes

Olivier LAURENT

Monsieur Laurent WAUQUIEZ

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRCO-AU

Fait en deux exemplaires originaux, le 22 JUIN 2023

Le Président du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Monsieur François RAGE

SMTC
Syndicat mixte des transports en commun
de l'agglomération clermontoise
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRMP-AU

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence du Président du SMTC-AC.

Nombre de membres en exercice :	31 titulaires et 31 suppléants
Nombre de membres présents :	17 en début de séance 18 en fin de séance
Nombre de procurations :	3 en début de séance 3 en fin de séance
Date de la convocation :	30 juin 2023
Secrétaire de séance :	Thomas WEIBEL

Présents à l'ouverture de séance :
Claude AUBERT ; Jérôme AUSLENDER ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Christiane DEMOUSTIER ; Alain DOCHEZ ; Blandine GALLIOT ; Henri GISSELBRECHT ; Flavien NEUVY ; Jean-Paul PRESLE ; François RAGE ; Thierry VATIN ; Gilles VESCOVI ; Christophe VIAL ; Odile VIGNAL ; Louis VIVIER ; Thomas WEIBEL.

Arrivée en cours de séance : Eric EGLI (arrivée à 15h30 vote à partir de la délibération n°5).

Représentés par leur suppléant :
Marcel ALEDO par Alain DOCHEZ ; Fanny BLANC par Louis VIVIER ; Nicolas BONNET par Odile VIGNAL.

Procurations à l'ouverture de séance :
Jean DELAUGERRE à Henri GISSELBRECHT ; Sondès EL HAFIDHI à François RAGE ; Stanislas RENIE à Thierry VATIN.

Délégués titulaires excusés :
Dominique BALICHARD ; Christophe BERTUCAT ; Marie DAVID ; Sébastien DONADIEU ; Laurent GANET ; Annie LEVET ; Aurélio MACIAN ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Serge PICHOT.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUILLET 2023

COMPTE-RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la délibération n°5 du Comité syndical du 30 juillet 2020, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Vous trouverez donc ci-joint, un tableau de synthèse des marchés publics notifiés depuis précédent comité syndical.

Pour information.

SMTC SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Le Président du SMTC-AC,

François RAGE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président du SMTC, compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS – MARCHES PUBLICS

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de la CAO	Date de notification
M23-23	AOO	ACMS de modification des réseaux d'eau potable et assainissement dans le cadre des travaux préparatoires au projet InspiRe	max 25000000 par période	**EHTP** AV DE L'EUROPE 63430 PONT DU CHATEAU **EUROVIA DROME ARDECHE LOIRE AUVERGNE** 222 AV JEAN MERMOZ 63000 CLERMONT FERRAND **ROBINET SAS** 76 RUE DE LA PARLETTE 63000 CLERMONT FERRAND **SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES** 214 AV JEAN MERMOZ 63100 CLERMONT FERRAND **SOCIETE DE CANALISATIONS ATLANTIQUE MEDITERRANEE TRAVAUX PUBLICS SCAM TP** IMP ACILLOUX 63430 COURNON D"AUVERGNE **SOGEA RHONE-ALPES** RTE DE L"HERMITAGE 03410 PREMILHAT	04/05/2023	24/05/2023

2 bis rue de l'Hermitage - 63063 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 44 68 68 • Fax : 04 73 44 68 99
Tramway, bus lignes C, 22 et 23 : arrêt Lycée Lafayette
administration@smtc-clermontferrand.com
www.smtc-clermont-agglo.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRMP-AU

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de la CAO	Date de notification
M23-24	MGP- procédure avec Négociation	Marché public global de performance pour l'expérimentation d'une ligne de bus à hydrogène sur le réseau Clermontois	37 417 795 € HT	**KEOLIS SA** 34, avenue Léonard de Vinci 92400 COURBEVOIE	–	15/06/2023
M23-25	MAPA Art L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du CCP	Marchés travaux de maintenance des infrastructures tramway de la ligne A LOT 1 Réhabilitation de la plateforme tramway, du rail de guidage et du mur de soutènement riverain	DQE 1690439,35	**COLAS RAIL** (mandataire) Agence Voie Ferrée Urbaine 36-38, rue de la Princesse 78430 LOUVECIENNES	–	30/05/2023
M23-26	MAPA Art L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du CCP	Marchés travaux de maintenance des infrastructures tramway de la ligne A LOT 2 Renouvellement des boucles isolantes de la ligne aérienne de contact	DQE 169935,07	**TSO CATENAIRES** SIRET : 43245576400014 CHE DU CORPS DE GARDE 77500 CHELLES	–	02/06/2023
M23_30	AOO ACC CADRE	Fourniture armoires et baies informatique pour l'hébergement des moyens si supportant l'activité des transports en commun de l'agglomération clermontoise syndicat	sans montant minimum et avec maximum fixé à 1 325 000 €	**NEYRIAL CENTRE FRANCE** 10 RUE PATRICK DEPAILLER 63000 CLERMONT FERRAND	25/05/2023	13/06/2023

2 bis rue de l'Hermitage - 63063 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 44 68 68 • Fax : 04 73 44 68 99
Tramway, bus lignes C, 22 et 23 : arrêt Lycée Lafayette

administration@smtc-clermontferrand.com
www.smtc-clermont-agglo.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRMP-AU

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS – MARCHES SUBSEQUENTS

Marchés Impression AC21-12 « Impressions de documents et outils de communication »

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de notification
S23-20	MS A AC M21-12	Impression TOUS MOBILES ET VOUS?	185,00 €	**ADDIGRAPHIC** 31 RUE DE LA VALLEE MAILLARD 41000 BLOIS	02/05/2023
S23-27	MS A AC M21-12	Impression Affiches A2 Tous mobiles et vous?	78,00 €	**Imprimerie DECOMBAT** 25, Rue Georges Charpak Zone des Montels BP 49 63118 CEBAZAT	24/05/2023
S23-29	MS A AC M21-12	Impression du rapport d'activité 2022	405,00 €	**ADDIGRAPHIC** 31 RUE DE LA VALLEE MAILLARD 41000 BLOIS	01/06/2023

Accord-cadre M22-06 « Réalisation de travaux préparatoires et de travaux d'accompagnement des diagnostics archéologiques dans le cadre du projet InspiRe – Marchés subséquents

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de notification
S23-32	MS à AC M22-06	MS12 Reconstitutions riveraines et murs de clotures - ACBC	max 2 000 000	**EIFFAGE ROUTE CENTRE EST** Etablissement Loire/Auvergne 1 Rue du Pré Comtal ZAC des GRAVANCHES 63100 CLERMONT-FD	13/06/2023

2 bis rue de l'Hermitage - 63063 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 44 68 68 • Fax : 04 73 44 68 99
Tramway, bus lignes C, 22 et 23 : arrêt Lycée Lafayette
administration@smtc-clermontferrand.com
www.smtc-clermont-agglo.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRMP-AU

Accord-cadre M23-23 « modification des réseaux d'eau potable et assainissement dans le cadre des travaux préparatoires au projet InspiRe » - Marchés subséquents

N°	Mode de passation	Objet du marché	Montant en € HT	Entreprise attributaire	Date de notification
S23-31	MS à AC 23-23	MS01- AEP LA FAYETTE ROND POINT SCHUMAN PARDIEU	DQE indicatif: 183 133,79 € HT	**EUROVIA DALA SAS** 222 avenue Jean Mermoz ZI du Brézet 63039 CLERMONT-FERRAND Cedex2	08/06/2023

2 bis rue de l'Hermitage - 63063 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 44 68 68 • Fax : 04 73 44 68 99
Tramway, bus lignes C, 22 et 23 : arrêt Lycée Lafayette
administration@smtc-clermontferrand.com
www.smtc-clermont-agglo.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRMP-AU

TABLEAU DES AVENANTS

N°	Type de Marché	Marché initial			Avenants			Date de la CAO	Date de notification
		Objet du marché	Montant en € HT	Titulaire	N°	Objet	Montant en € HT		
M21-30	procédure avec négociation.	Marché public de maitrise d'œuvre générale d'infrastructures et d'insertion urbaine des lignes B et C de BHNS dans le cadre du projet InspiRe sur le territoire de la Métropole clermontoise	9 231 300,00	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE	3	augmentation forfait	10075067	15/03/2023	**07/04/2023**
M22-06	AOO Art L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du CCP	ACMS multi attributaires - Réalisation de travaux préparatoires et de travaux d'accompagnement des diagnostics archéologiques dans le cadre du projet InspiRe	mini 1,5M€ / maxi 5M€ par période	**COLAS France** ETABLISSEMENT DE LEMPDES 7 Avenue de l'Europe 63370 LEMPDES **EIFFAGE ROUTE CENTRE EST** Etablissement Loire/Auvergne 1 Rue du Pré Comtal ZAC des GRAVANCHES 63100 CLERMONT-FD **EUROVIA DALA SAS** 222 avenue Jean Mermoz ZI du Brézet 63039 CLERMONT-FERRAND Cedex2	4	Multi objet	490000	–	**20/04/2023** **20/04/2023** **21/04/2023**

2 bis rue de l'Hermitage - 63063 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 44 68 68 • Fax : 04 73 44 68 99
Tramway, bus lignes C, 22 et 23 : arrêt Lycée Lafayette
administration@smtc-clermontferrand.com
www.smtc-clermont-agglo.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRMP-AU

S23-04	–	MS08 - RESTRUCTURATION DU RESEAU DE BUS - MISE EN OEUVRE DU RESEAU DE SUBSTITUTION DE BUS SUR LE SECTEUR SABLON-DELILLE-GRANDE BRETAGNE (AC M22-06)	386 800,00 €	EUROVIA DALA SAS 222 avenue Jean Mermoz Zl du Brézet 63039 CLERMONT-FERRAND Cedex2	1	prolongation et indemnisation	8 220.00	–	**02/05/2023**

2 bis rue de l'Hermitage - 63063 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 44 68 68 • Fax : 04 73 44 68 99
Tramway, bus lignes C, 22 et 23 : arrêt Lycée Lafayette

administration@smtc-clermontferrand.com
www.smtc-clermont-agglo.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le
ID : 063-256300120-20230706-20230706_CRMP-AU